Edition Hebdomadaire de LA PATRIE.

LA PATRIE

Paraît tous les jours à midi et à 5 heures du soir. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les frais de port sont à la charge de l'éditeur-propriétaire. L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENTS

UN AN $4.00
SIX MOIS 2.00
TROIS MOIS 1.00

LE NUMERO, 1 CENT.

Par le porteur à domicile, en ville 8 cts par semaine.

BUREAU DU JOURNAL:
31, 33, 33½, 35, rue St. GABRIEL.

LE PEUPLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

LE PEUPLE

Edition hebdomadaire de *La Patrie*, paraît le Samedi. Les abonnements partent du 1er et 15 de chaque mois.

ABONNEMENTS

UN AN $1.00
SIX MOIS 0.50

ANNONCES

Dix cents la ligne, première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à longs termes.

Toutes les correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., doivent être adressées:

H. BEAUGRAND,
Directeur du *Peuple* et de *La Patrie*.
Montréal.

4ème Année. — MONTREAL, Samedi 23 Février 1884 — No 40

Abonnements: Un an .... $1.00 / Six mois .... 50 — H. BEAUGRAND, DIRECTEUR-PROPRIETAIRE — Bureaux: 31, 33, 33½, 35, rue St Gabriel — Le No 2 Cts

CHRONIQUE

Quand je tombe sur un miquelon quelconque, je ne me fais pas faute de l'éreinter, on sait cela.

D'un autre côté, rien ne me réjouit comme un petit régal littéraire, bien assaisonné, bien apprêté, cuit à point, et servi chaud.

Je sais le déguster en gourmet, et j'aime à le signaler aux autres.

Voilà ce que je suis heureux de faire aujourd'hui en faveur d'un délicieux petit plat poétique qui m'arrive de Québec, en passant par Paris.

Jugez si j'ai raison:

BÉBÉ DORT

Il est midi. La chambre est sombre;
A la fenêtre on a cloué,
Pour donner du frais et de l'ombre,
Un grand châle à carreaux, troué.

Dans un coin, la paupière close,
Sur son oreiller de duvet,
Le bébé doucement repose,
Et le chien dort à son chevet.

Alentour tout se fait tranquille;
On n'entend que le vieux coucou,
Balançant sa tige mobile,
Accroché là-bas à son clou.

A travers les trous du vieux châle,
Que son poids fait partout plisser,
Un rayon de lumière pâle
De temps en temps vient se glisser.

Dans l'autre chambre, le potage
Se met sur la table, fumant;
Le père rentre de l'ouvrage,
Joyeux.—Mystérieusement,

La mère, le doigt sur la bouche,
Par la porte ouverte à demi,
Lui montre, dans le coin, la couche
Où Bébé repose endormi.

Un bras replié sur la tête
Colle au front les cheveux mouillés;
De la couverture indiscrète,
On voit sortir deux petits pieds.

—Eux se regardent en silence,
Tout émus, la main dans la main,
Pendant qu'à part soi chacun pense:
Il aura ses six mois demain!

N'est-ce pas que c'est frais, gracieux, tout à fait nature?

On aime à voir cela signé par un Canadien, dans un journal de Paris

C'est une compensation pour la réputation qu'essaient de nous créer en France certains idiots que vous connaissez bien.

Cette charmante petite bluette se trouve dans la *Revue du monde latin*, fascicule de janvier, et porte pour signature: *Napoléon Legendre.*

M. Legendre mérite des...... reproches sanglants, pour laisser se rouiller la fine plume qui écrit de ces choses.

***

Et le roman de M. LeMay?

S'imprime-t-il? J'ai bien hâte de le voir. Je suis certain d'y avoir en réserve plusieurs heures de lecture charmante.

On sait que l'éminent poète québecois vient de terminer un nouvel ouvrage que lui a inspiré la tragique affaire Sougraine. Sougraine est cet Indien de Lorette, accusé d'avoir assassiné sa femme.

Chose curieuse, LeMay, ce gracieux poète qui peint de couleurs si fraiches et si tendres les tableaux champêtres, qui dessine si délicatement les paysages paisibles, dont le vers mélodieux s'adapte si bien aux simples récits du foyer, à l'expression des sentiments délicats, et aux douces idylles, recherche de préférence, quand il écrit en prose, des sujets sombres et poignants.

Ce n'est pas une critique que je hasarde; je ne discute même pas; je ne fais que constater ce que je suis tenté d'appeler un phénomène d'idiosyncratie littéraire.

Réussit-il également dans les deux genres? Oui, sans doute. Mais, comme affaire de goût, moi je préfère ses vers.

Des vers comme ceux-ci, par exemple:

O mes rêves aimés, mes croyances chéries,
O mes ivresses d'autrefois!
Comme les papillons des riantes prairies
Vous avez à mes pauvres doigts
Laissé la poudre d'or de vos brillantes ailes.
Et vous vous êtes envolés,
Envolés pour toujours aux rives éternelles!
Parfois mes regards désolés
Cherchent encore au ciel la trace lumineuse
Qui devait rester après vous;
Mais je ne vois plus rien, rien qu'une nuit [affreuse
Que je vais attendre à genoux.

La plume qui écrit des vers comme ceux-là, c'est celle d'un poète, allez! et d'un vrai! On y sent la race.

Ce n'est pas que LeMay n'ait parfois la note sonore et éclatante. Au contraire, ses poèmes champêtres, ses descriptions de la nature, ont très souvent de ces vers larges et puissants, très énergiquement drapés dans leurs manteau rustique.

Mes lecteurs me sauront gré de leur faire admirer ici quelques strophes où la manière du poète de Lotbinière se révèle sous ce double jour intéressant. Je les extrais d'une ode intitulée: *Retour aux champs*:

....

Je suis né dans les champs; je suis fils de [la brise
Qui passe en caressant les fleurs;
Je suis fils du torrent qui gémit et se brise
Sur le roc avec des clameurs!

Je suis né du désert, du désert sans limite
Où règnent le calme et l'effroi;
Je suis né des forêts que la tempête agite,
Des cimes dont l'aigle est le roi!

Mes premières amours, douces fleurs des [vallées,
N'ont-elles pas été pour vous!
Pour vous, rocs au front nu, forêts éche- [velées

Pour vous, charmants oiseaux qui semez, à [l'aurore,
Les doux accords de votre voix,
Comme des diamants qu'égrène un vent [sonore,
Après l'orage, sous les bois!

....

Il me fallait de l'air, le parfum des prairies
Où fleurissent les blancs muguets;
Il me fallait l'espace et ces courses chéries
Le long des onduleux guérets!

Il me fallait revoir, au milieu de la plaine,
Ou sur le penchant du côteau,
Le laboureur qui rêve à la moisson pro- [chaine
En ouvrant le sillon nouveau!

Il me fallait l'odeur du foin qui se dessèche
Sur le champ où passe la faulx,
L'odeur du trèfle mûr que flairent dans la [crèche,
En hennissant, les fiers chevaux!

Il me fallait encore entendre l'harmonie
Du nid que berce le rameau;
Il me fallait entendre encor la voix bénie
Du vieux clocher de mon hameau!

Comme c'est ému! Comme on sent bien que tout cela est sincère, et pour ainsi dire *vécu!*

LeMay est l'enfant de son village, comme il est l'enfant de son pays.

Il n'est peut-être pas entièrement le Français du jour,—nul n'est moins boulevardier que lui,—mais il est Canadien jusqu'au bout des ongles,—qu'il sait montrer quelquefois du reste, le brave et bon cœur!

Oui, il est canadien, dans la plus fière et la plus noble acception du mot.

C'est l'enfant de nos campagnes, l'idolâtre de nos grands bois, le fanatique du terroir.

Il est mal à l'aise dans les villes, et quand le dieu de Virgile lui accorde quelques semaines de repos bien gagné, il retourne à sa chère campagne, retrouve ses horizons aimés, ses champs, ses bois, ses brises familières.

Alors son cœur se dilate, et il jette au vent des vers comme ceux que je viens de vous citer.

Mais j'oublie que je ne fais pas ici une causerie littéraire.

Ce diable de Legendre, avec son bébé, m'a fait sortir de mes habitudes généralement plus sévères que bienveillantes.

***

Ti Batisse Langlais—mon ami Ti Batisse Langlais—est dans un grand embarras.

Il a le malheur d'avoir pour neveu le nommé Paré, un gibier du pénitencier qui—nos lecteurs sont au courant de la chose—a pratiqué dernièrement la règle de soustraction sur une vaste échelle aux dépens de M. Delisle, marchand de Québec.

Or le brave Ti Batisse Langlais a le cœur tendre, tout le monde sait ça; et on l'accuse de s'être montré indulgent jusqu'à l'abus envers son parent; au point de mettre son coffre-fort en opposition directe avec celui de M. Delisle.

De là, arrestation, cautionnement, enquête préliminaire, et enfin jugement condamnant Ti Batisse Langlais à s'asseoir à la barre des criminels au prochain termes des assises de Québec.

Ti Batisse Langlais n'est pas le premier venu.

Si vous l'aviez entendu envoyer les libéraux au fin fond de l'enfer, dans les comtés de Kamouraska et de Charlevoix!...

C'est lui qui a publié le charmant petit livre de Mgr Ségur sur le libéralisme catholique.

C'est lui qui s'était chargé de répandre la *Source du mal* dans le district de Québec.

C'est lui qui tout dernièrement, pour faire une niche à l'archevêque qui défend aux catholiques de traiter leurs frères de francs-maçons, publiait et répandait par milliers dans la province ce pamphlet qu'on attribue au R. P. Hammond, et dans lequel les trois quarts de notre population sont représentés comme appartenant aux loges.

On voit que c'est un zélé.

Naturellement, M. Pistolet-Tardivel, dont Ti Batisse Langlais est le bras droit, est dans l'indignation.

Encore plus naturellement, le Cercle catholique de Québec, dont Ti. Batisse Langlais est l'un des fondateurs et le *trésorier*, est plus indigné encore.

Saint Jérôme en fait une maladie

Espérons, pour l'honneur de la Congrégation des hommes de Saint-Roch, dont Ti Batisse est, dit-on, le préfet, que l'enquête démontrera à la satisfaction du jury que les preuves écrasantes qui sont accumulées sur la tête du saint homme, ne sont que le résultat d'une conjuration de francs-maçons, et qu'il sortira de là les pattes blanches comme compère le loup—qui se les était roulées dans la farine.

En passant, je fais le même vœu en faveur de M. Pausé, un autre préfet de Congrégation, qui a, paraît-il, succombé aux tentations que le malin sème tous les jours sous les pas des serviteurs de Dieu.

***

On sait que le mandement de Mgr Fabre contre le fameux pamphlet *La Source du mal*, qui devait être lu dans toutes les églises du diocèse de Montréal, n'a pas été lu dans l'église des R.R. P.P. jésuites.

Ça été par oubli, je n'en doute pas; mais il y a parfois des coïncidences singulières.

Mgr l'archevêque de Québec a lancé un mandement dans le même sens, qui devait être lu dans toutes les églises de l'archi-diocèse.

Il a été lu partout, excepté...... à Saint-Roch, à Saint-Roch de Québec où règnent M. le curé Gosselin, son frère M. le vicaire Gosselin, qui de la fenêtre du presbytère des Eboulements, interrompait et insultait M. Cauchon pendant qu'il adressait la parole aux électeurs, et enfin M. l'abbé Sexton, dont le dossier politique s'arrondit tous les jours.

C'est ce dernier qui a fait le prône, et il s'est excusé de ne pouvoir lire le mandement parce qu'il était enrhumé—pas le mandement.

Si cela se passait chez des laïques, on dirait que c'est ajouter le sarcasme à la révolte, et le défi à la désobéissance.

Mais il faut supposer que des ministres de l'évangile ne peuvent avoir que de bons motifs.

Du reste, on peut être trop enrhumé pour lire un mandement.

Trois ou quatre prêtres peuvent être enrhumés à ce degré là en même temps.

Ils peuvent l'être même au point de ne pas pouvoir s'adresser à un autre prêtre pour le prier de les remplacer.

Il est évident qu'on peut chanter une grand'messe même, et ne pas pouvoir lire une demi-page......

C'est rare; mais ça n'est pas impossible.

***

A propos du pamphlet condamné, on lit dans le *Courrier du Canada.*

Le *Canadien* prétend que l'auteur de la brochure condamnée par Mgr Fabre, de Montreal, *La source du mal à notre époque*, est M. l'abbé Alexis Pelletier. Or, c'est une grande fausseté. L'auteur de cette brochure est un laïc, bien connu par sa réputation d'écrivain, mais qui sous bien d'autres rapports laisse à désirer.

Il n'y a qu'un tout petit détail à ajouter à cela; c'est que M. le curé Alexis Pelletier se déclare lui même ouvertement l'auteur du livre infâme; qu'il en a appelé auprès de Mgr Smeulders de la censure de son évêque, et dit à qui veut l'entendre que ceci n'est que pour la forme; qu'il sait bien que Mgr. Smeulders le condamnera; mais qu'il est décidé à porter son appel devant le Saint-Siége.

Le Saint Siége doit être rudement ennuyé de toutes ces bêtises-là.

Un bon et saint prêtre me disait dernièrement:

—Il faut que la religion soit bien réellement une institution divine pour résister à toutes les sottises qui se commettent en son nom.

Il avait raison le brave homme.

Et pour ma part, s'il s'élevait jamais des doutes dans mon esprit au sujet des dogmes sacrés de la sainte église catholique, je n'aurais qu'à regarder autour de moi, et je me dirais:

—Une institution qui depuis dix-neuf siècles résiste à cela, n'est pas une insitution humaine.

Mais, hélas! combien de pauvres âmes, scandalisées, écœurées, se détournent tous les jours du sentier religieux, par dégoût pour ceux qui s'arrogent la mission d'y guider les fidèles, et d'en écarter les cœurs droits dont la sincérité est un reproche constant pour leurs âmes tortueuses et hypocrites!

Le dégoût d'abord, l'indifférence ensuite, la libre-pensée plus tard, la haine après.

Pasteurs des âmes, vous qui êtes chargés du troupeau, songez y!

Nous vous l'avons dit souvent: Ceux qui vous flattent aujourd'hui sont des traitres, des fourbes; vous le saurez un jour.

Vous le savez aujourd'hui!

Agissez en conséquence, ou le mal sera grand.

***

Si je ne me trompe pas, il y a quinze jours que M. Fréchette a invité à une discussion historique l'auteur du pamphlet: *La Franc-maçonnerie en Canada.*

C'est un homme qui cherche à s'instruire; et, rencontrant quelqu'un qui prétendait que sa *Petite Histoire des Rois de France*, est remplie de *mensonges*, de *calomnies* et de *bassesses*, il paraissait, d'après sa lettre, enchanté de trouver quelqu'un qui aurait pu l'éclairer.

Silence absolu!

M. Fréchette attend, et il attendra longtemps.

Il y a bien trop d'autres choses qu'il n'a point dites, et qui pourraient se faire jour.

Et on le sait.

***

C'est comme moi, j'attends toujours la poursuite du grand vicaire.

Et elle ne vient pas.

Elle était pourtant bien promise.

La prudence est la mère de sûreté.

CYPRIEN.

On assure que les ministres de Québec ont trouvé Sir John A. Macdonald hostile à leurs projets. Le premier ministre aurait refusé positivement d'augmenter la subvention fédérale.

***

Hier soir, un journal anglais disait que Sir Hector Langevin et M. Caron, après l'échec des ministres de Québec, avaient offert leur démission. Cette nouvelle n'est pas confirmée et personne n'y ajoute foi.

Souvenir de Carnaval.

Suis-je excusable de sonner une note triste dans la gamme de vos souvenirs joyeux? Gens de Montréal, noyés dans tous les enivrements, admirés des étrangers, enviés des nationaux, gais et heureux, citoyens d'une ville gâtée, aimée de nous tous, qui l'avons habitée et dont les foyers sont aujourd'hui ailleurs, gens de Montréal, ne m'en voulez pas: j'ai attendu que la dernière heure bruyante de votre carnaval fût passée pour remuer un instant la cendre de ce qui fut votre plaisir pendant une semaine.

Ce que je vais vous dire peut être chose indifférente pour vous,—pour vous qui êtes toujours en liesse et que le deuil empoigne rarement, mais moi qui vis dans une capitale où le méthodisme a incrusté son ennui, ce que j'ai entendu en un quart d'heure m'a profondément impressionné

C'était le troisième jour de la fête publique, si je ne me trompe. Tout chez vous passe si vite et dans le temps et sous l'œil que j'en suis à interroger ma mémoire. Mais peu importe le jour.

Je descendais la rue Saint-Denis, le matin, m'en allant mêler ma joie à la gaîté populaire et revoir sur la rue les figures aimées dont j'ai rencontré un si grand nombre, fidèles après quinze ans d'absence.

Les grelots, les clochettes tintaient sonores dans le chemin lisse, sous une neige floconneuse qui commençait à tomber. Des groupes animés stationnaient un peu partout; des maisons je voyais sortir des poignées d'enfants enveloppés dans la flanelle blanche à rayures bleues ou rouges et qui attendaient le signal du papa pour partir en promenade; les omnibus, les carrioles de place, les voitures de maitre se suivaient ou se croisaient au pas de course, défilé continuel, interminable, traversé d'éclats de rire et de propos vifs.

Dang!

C'est une note d'airain qui tombe du clocher de l'église Saint Jacques, et que vont suivre, de minute en minute, d'autres notes graves, retentissantes, funèbres.

La mort est venue rendre visite au carnaval et le souffleter, et ce glas est son chant de triomphe: elle vient de vaincre un de ses ennemis invétérés,—un médecin.

Vivants, courez et glissez vite: celui-ci vient de vous déserter en pleine joie. N'allez pas le rejoindre avant d'avoir épuisé la coupe des plaisirs promis pour toute une semaine!

Je n'étais pas arrivé à la rue Craig et j'avais encore dans les oreilles les pleurs de la cloche, que j'appris d'un ami qui avait lu le journal du matin, la mort subite d'un hôte du Richelieu.

Deux décès que j'apprends en moins de dix minutes! Mort, tu fais bien ton œuvre. Hâte-toi, si tu ne veux laisser périmer tes droits et le carnaval te narguer en pleine face. Jusqu'ici tu as vaincu, frappe encore et plus rudement.

J'étais rendu à l'Hôtel-de-Ville quand on m'annonça la mort de M. F. Gingras.

M. Gingras était un de mes vieux amis, qui s'était élevé de l'humble position de typographe à celle de traducteur français aux Communes. C'était un homme d'un mérite réel,—dont je n'ai pas toujours partagé les idées, mais que sa sincérité recommandait. Nous avons même, un jour, rompu une lance à propos du centin, et nous en sommes demeurés meilleurs amis.

Sa mort, comme les deux précédentes, avait été subite. Il est bien vrai qu'il était malade depuis assez longtemps, mais personne ne pouvait s'attendre à un dénouement si brusque.

Comment cette journée s'annonçait-elle donc? Quelle lugubre coïncidence en ces trois morts annoncées à cinq minutes d'intervalle, la dernière étant celle d'un ami estimé, et ne devais-je pas m'attendre à quelque malheur personnel?

Je ne suis pas superstitieux,—on dit même que c'est mon moindre défaut,—mais je restai toute la journée comme affaissé sous un poids de tristesse. Si j'allais recevoir quelque mauvaise nouvelle des miens! Si la femme, si les enfants allaient être malades, allaient mourir!

Mon carnaval a eu son jour sombre.

Qu'est-ce que la foule rieuse, costumée, carnavalesque, savait de ces morts subites et de mes angoisses? Il y avait seulement trois familles qui pleuraient et un chef de famille qui tremblait. La belle affaire vraiment!

Mais pendant que les illuminations jetaient aux nues leurs gerbes de feu, que les patins luisants glissaient, que les raquettes foulaient la neige, que les voitures de gala défilaient, que les coursiers trottaient dans l'arène, que la joie était dans presque tous les cœurs,—je me faisais petit et je cherchais à éviter le regard et le doigt de la mort.

Elle ne m'a pas aperçu, non plus qu'aucun des miens.

Deo gratias!

A. LUSIGNAN.

Il paraît entendu, dans les cercles conservateurs, que M. Wurtele succèdera à M. Taillon comme président de l'Assemblée législative.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA.

13 février.

Au dire de Sir John A Macdonald le nouveau shérif du Nord-Ouest, M. St-Onge Chapleau, avait commis une simple peccadille. Pour une légère indiscrétion il s'était trouvé exclu du service civil depuis deux ans, et il fallait le réhabiliter. Cette excuse boiteuse aurait pu strictement être acceptée si elle n'eût pas pêché par l'inexactitude la plus évidente.

Dans l'enquête de la commission du Pacifique il fut prouvé que M. Chapleau était l'agent salarié de certains contractants dont les intérêts étaient antagoniques à ceux du gouvernement. M. Chapleau recevait ses appointements du gouvernement qu'il devait protéger et il acceptait des contractants des sommes d'argent pour trahir ce même gouvernement.

On voit que la faute est beaucoup plus grave que ne semble le croire sir John MacDonald.

Le résultat des manœuvres de M. Chapleau c'est que sur un seul contrat le gouvernement a perdu plus de $272,000.

Une société d'entrepreneurs, MM Andrews, Jones & Cie., ayant déposé une soumission, furent informés que les travaux leur seraient donnés à l'entreprise s'ils faisaient un dépôt de 5 pour 100 du chiffre du contrat dans les trois jours. M. Chapleau réussit par certaines manœuvres à empêcher Andrews, Jones et Cie, de faire le dépôt à temps, et le contrat passa à MM Manning, Shields et Mcdonald, les soumissionnaires précédents dans l'échelle ascendante des prix. Ce saut coûta au pays $272,044. Il fut prouvé que M. Macdonald avait promis à M. Chapleau $4,000 à $5,000 pour prévenir le dépôt de MM. Andrews, Jones et Cie.

On a aussi prouvé que M. Chapleau avait reçu d'un entrepreneur des Etats-Unis $30 par mois pour le mettre au courant des affaires du département de façon à savoir, le premier, quand le gouvernement aurait des travaux à donner à l'entreprise.

Des faits de cette gravité peuvent-ils être regardés comme des fautes légères dues à l'irréflexion? Personne ne le croira. Sir John, en nommant M. Chapleau shérif du Nord-Ouest, a donné un exemple dangereux. Tous les fonctionnaires renvoyés du service civil pourraient bien demander une réhabilitation. Ils n'auraient qu'à citer le cas de M. Chapleau qui a reconnu lui-même sa culpabilité en offrant sa démission aussitôt après l'enquête de la commission du Pacifique.

Il est évident que M. Chapleau a travaillé contre les intérêts du gouvernement qui le payait pour le servir fidèlement. Il n'est pas coupable à l'égal de celui qui détourne des fonds ou falsifie des comptes, mais il n'en a pas moins causé une perte sérieuse au gouvernement, cela en cherchant à faire un bénéfice personnel.

Sir John aurait pu motiver plus brièvement la faveur dont M. Chapleau est l'objet: M. Chapleau est le frère et le protégé d'un ministre.

***

Depuis deux jours on ne parle que de l'élection de Bothwell. La chambre s'est transportée à la Cour suprême. M. Hawkins a fait son sacrifice; il sait qu'il ne conservera pas le mandat qu'il doit à l'officier-rapporteur Stephens. Son seul espoir est de faire invalider l'élection. Dans un des bureaux de votation les bulletins ne portent pas les initiales du sous-officier-rapporteur. Alors, dit M. Cameron, l'avocat de l'appelant, invalidons l'élection. Une telle décision serait contraire à la jurisprudence établie jusqu'ici. Dans plusieurs causes, notamment celle de Brecken et Jenkins, on a admis les bulletins sans initiales parceque cette omission ne rompt pas le secret. Le sort de la cause repose uniquement sur cette question, les autres points étant écartés.

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 13.

La séance est ouverte à trois heures.

M. WHITE (Renfrew) dépose un bill pour constituer légalement la corporation épiscopale catholique de Pontiac.

M. SMITH dépose un bill concernant les chemins de fer Erié et Huron.

L'honorable M. McLELAN dépose le rapport du département de la marine et des pêcheries, ainsi que plusieurs autres rapports.

Sir John MACDONALD dépose un bill à l'effet de modifier l'Acte concernant les affaires indiennes.

Ce sont de simples modifications, dit-il, dont l'expérience fournie par l'opération de ce département a démontré la nécessité.

M. WHITE (Renfrew) dépose un bill à l'effet de modifier d'avantage l'Acte des brevets de 1872.

En réponse à M. Landry, Sir John Macdonald dit qu'il est à présumer que les différents gouvernements provinciaux nommeront des commissaires pour les représenter à l'Exposition forestière internationale qui sera tenue l'été prochain à Edimbourg.

En réponse à M. Landry, sir Charles TUPPER dit que le gouvernement n'en est encore venu à aucune entente avec les compagnies de chemins de fer le Grand Tronc et Quebec Central, concernant la construction à frais communs d'une gare à l'usage des trois chemins de fer au point

Il déclare aussi qu'on s'attend que l'embranchement Saint-Charles du chemin de fer Intercolonial sera ouvert au trafic le 1er juillet prochain.

M. HOLTON demande si, lorsque l'honorable A. W. Ogilvie et M. Alex Benin ont offert leur garantie personnelle au gouvernement pour l'avance de $100,000 faite à la Banque d'Echange du Canada, le ministre des finances a exigé d'eux ou de l'un ou de l'autre un état de leurs affaires, afin de se mettre en mesure de juger de la suffisance de la garantie offerte.

Sir L. TILLEY—Assurément non.

En réponse à M. Reid, sir John MACDONALD dit que le gouvernement n'a reçu aucune communication du gouvernement de la Colombie Anglaise au sujet d'une meilleure délimitation de la frontière entre cette province et le territoire du Nord Ouest, et le gouvernement ne se propose pas de mieux définir cette frontière. Il serait trop coûteux de la marquer et il n'y a aucune nécessité de la définir, vu qu'elle est définie par un statut.

M. DUPONT demande un état de toutes les sommes payées par le gouvernement du Canada à-compte ou en plein paiement des subsides votées pour les diverses compagnies de chemins de fer mentionnées dans le chap. 25 de l'Acte 46 Viet.

SEANCE DU SOIR

Les bills suivants sont lus une deuxième fois et déférés aux comités dont ils relèvent.

Bill pour autoriser le transport du chemin de fer Welland à la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada et pour d'autres fins—M. RYKERT.

Bill concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau Brunswick et les chemins de fer affermés à la dite compagnie—M. BURPEE.

Bill pour autoriser les porteurs de débentures de la compagnie du chemin de fer St Laurent et Ottawa à voter aux assemblées de la dite compagnie, etc — M. WHITE (Cardwell).

Bill à l'effet de modifier les Actes concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et Nord-Ouest.—M. CAMERON (Victoria).

Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte constituant légalement la compagnie du chemin de fer Ontario et Pacifique—M. BERGIN.

Bill pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer et de pont de Québec—M. BOSSE

Bill pour constituer légalement "The Ranchers Bank of Canada."

M. CAMERON (Huron) propose que la chambre se forme en comité sur le bill à l'effet de modifier de nouveau la législation sur la preuve en matière criminelle,

M. TUPPER (Pictou) prétend que la seconde clause du bill est illusoire. Il prétend en outre que cette mesure de réforme enlèverait à l'accusé le bénéfice du principe qui veut qu'il soit censé innocent jusqu'à ce qu'on prouve qu'il est coupable.

M. LANDRY (Kent) est surpris que le bill ait atteint sa deuxième phase. Il est fortement d'opinion que le bill aura pour effet d'empêcher la punition du crime et sera un encouragement à ce dernier.

M. LISTER—Cette question ne mérite pas tout le débat qu'elle soulève. Sous l'Acte Scott, les défendeurs sont compétents à rendre témoignage. Dans le droit civil, on retrouve la même disposition, et dans Ontario, on n'a pas trouvé que pour cela le nombre des parjures ait augmenté. Le prisonnier ou le défendeur est la partie qui peut jeter le plus de jour sur la cause dans tout procès et cependant, sans la loi proposée, on l'exclut comme témoin. On devrait étendre les dispositions de cette loi aux cas de félonie.

M. CAMERON (Huron) trouve peu fondées les objections faites au bill. Loin de partager l'opinion de M. Landry, il est plutôt d'opinion que le nombre des parjures est beaucoup moindre aujourd'hui qu'il y a 10 ou 15 ans. Il ne redoute pas qu'un innocent, si naïf qu'il soit, souffre du fait qu'il aura dit la vérité.

M. BOSSE attire l'attention de la chambre sur la clause qui permet à la femme de rendre témoignage en faveur de son mari

M. WOOD (Brockville) dit qu'aucun grand jury dans son rapport, aucun juge dans son adresse, n'ont fait de recommandation dans le sens de ce bill. En outre, c'est découvrir un peu tard la nécessité d'une loi de ce genre.

M. BLAKE a regretté d'entendre le député de Kent faire la déclaration qu'il a faite en ce qui regarde les mœurs de sa province. C'est un état de choses déplorable. Son expérience en ce qui concerne la province d'Ontario est toute opposée, et il est extrêmement rare qu'on y voie un cas de parjure délibéré.

Le député de Brockville a objecté au bill le fait que les juges n'avaient fait entendre aucune plainte. Avec tout le respect qu'il leur doit, il doit dire au député que s'il attend que des suggestions dans le sens d'une réforme partent du banc, il attendra longtemps. La loi civile d'Ontario qui permet aux défendeurs de rendre témoignage dans leur propre cause a eu pour effet, suivant lui, d'élucider la vérité.

Quant à l'opinion qu'il a autrefois exprimée, à l'effet que l'opinion publique n'était pas mûre pour une telle mesure, il dit que les circonstances ont changé. Quant à la remarque du député de Québec-Centre, il croit qu'il est un peu tard pour présenter de nouvelles objections quand la Chambre a déjà, à une grande majorité, affirmé le principe de ce bill.

M. WELDON prend exception à la remarque du député de Kent, à l'effet que le nombre des parjures a grandement augmenté.

L'honorable M. CHAPLEAU croit que le principe du bill est faux; l'expérience le prouvera. J'ai pratiqué, dit-il, comme avocat pendant quelques années devant la Cour du Banc de la Reine, et je crois que la pratique suivie en Angleterre est la bonne. Je n'ai pas vécu dans le commerce des anciens, mais je crois qu'ils ont peut-être plus réfléchi que nous sur les questions morales du genre de celles impliquées dans ce bill.

M. DAVIES dit que la sagesse des anciens n'est pas un guide sûr sur cette question et que l'expérience nous a instruits.

M. LAURIER trouve que le bill ne va pas assez loin. Il devrait s'appliquer aux cas de félonie aussi bien qu'aux délits.

Sir John MACDONALD dit que les arguments qu'on a fait valoir contre le principe du bill l'ont frappé. En thèse générale, il est vrai que la deuxième lecture d'un bill est censée comporter l'expression de la chambre quant au principe général du bill; mais ce n'est pas toujours le cas et très souvent c'est le contraire qui est vrai.

Il ne croit pas qu'au sujet de ce bill, un député qui aurait voté l'autre jour pour la deuxième lecture puisse être taxé d'inconséquence s'il juge à propos aujourd'hui de modifier son opinion.

Le bill a été soumis à la dernière session avec quatre ou cinq autres bills pro-

Il fut entendu que tous ces bills seraient déférés à un comité spécial et conséquemment ils subirent leur deuxième lecture pour la forme. Le comité a rapporté tous ces bills comme s'ils n'en faisaient qu'un. Le député de Huron a alors dit que l'une des raisons qui avaient fait rejeter le bill, c'est que ce dernier se rattachait à d'autres bills et que pas une mesure comprise dans ces bills n'avait chance de passer.

C'était un bon argument, mais je considère que les députés qui ont voté pour la deuxième lecture doivent avoir aujourd'hui toute liberté de voter comme bon leur semble.

On a soulevé de nombreuses objections contre le bill, et je dois dire que je suis surpris de l'unanimité du rapport du comité. Le bill a été discuté dans un bon esprit et il sera sans doute soigneusement examiné clause par clause si la Chambre se forme en comité.

La proposition est adoptée sur la division suivante:

POUR: Allen, Allison [Hants], Allison [Lennox], Auger, Bain [Wentworth], Baker [Victoria], Béchard, Benson, Bernier, Blake, Bourrassa, Brecken, Burnham, Burpee [Sunbury], Cameron [Huron], Cameron [Middlesex], Campbell, [Renfrew], Cartwright, Casey, Casgrain, Catudal, Charlton, Cochrane, Cockburn, Cook, Davies, De St Georges, Dickinson, Dundas, Fairbank, Farrow, Ferguson [Welland], Fleming, Forbes, Gillmor, Girouard, Gordon, Gunn, Hall, Harley, Hay, Hickey, Hilliard, Holton, Homer, Innes, Irvine, Jackson, Kilvert, King, Kinney, Kirk, Kranz, Landerkin, Laurier, Lister, Livingstone, Macdonald [sir John], Macmaster, McCraney, McIntyre, McIsaac, McMullen, Mullock, Paterson, [Brant], Platt, Roy, Reid, Rinfret, Robertson [Shelburne], Scriver, Somerville [Brant], Somerville, [Bruce], Springer, Sutherland [Oxford], Thompson, Trow, Vail, Vanasse, Wallace [Albert], Wallace, [York], Watson, Wills, Wheler, White [Hastings], Wilson.—Total, 86.

CONTRE:—Amyot, Bain (Soulanges), Beaty, Bell, Belleau, Benoit, Bergeron, Billy, Blondeau, Bolduc, Bossé, Bourbeau, Bowell, Bryson, Burns, Cameron (Victoria) Carling, Caron, Chapleau, Coughlin, Coursol, Curran, Cuthbert, Daly, Daoust, Dawson, Désaulniers, Desjardins, Dugas, Dupont, Ferguson (Leeds and Grenville), Fréchette, Gagné, Gigault, Grandbois, Guilbault, Guillet, Hackett, Haggart, Hawkins, Hesson, Houde, Hurteau, Jamieson, Kaulbach, Labrosse, Landry (Kent), Landry (Montmagny), Langevin, Lesage, McDonald (Cap Breton), McMillan (Vaudreuil), McDougall, McGreevy, McLelan, Massue, Méthot, Montplaisir, Orton, Ouimet, Paint, Patterson (Essex), Pinsonneault, Pope, Riopel, Royal, Rykert, Small, Stairs, Tassé, Taylor, Tilley, Tupper (Pictou), Tyrwhitt, Valin, White (Renfrew), Wigle, Williams, Wood (Brockville), Wood (Westmoreland)—Total, 81.

La chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Kilvert, et se lève immédiatement et rapporte progrès

En réponse à sir Richard Cartwright, sir Léonard TILLEY dit qu'il n'est pas en mesure de déclarer quand il fera son exposé budgétaire.

La Chambre s'ajourne à 11 25 hrs.

Ottawa, 14.

La séance est ouverte à trois heures.

M. CURRAN dépose une pétition de la société pour la protection des femmes et des enfants demandant la passation d'un Acte à l'effet de réglementer le travail dans les fabriques et qui défendrait d'employer les enfants âgés de moins de 12 ans et de faire travailler plus de la moitié d'une journée de travail les jeunes gens âgés de moins de 15 ans.

M. HAY dépose une pétition des Chevaliers du travail de Toronto demandant la passation d'un Acte pour régler le travail dans les fabriques.

M. SMALL dépose une pétition de la même organisation demandant qu'on n'aide plus les émigrants à payer leur passage.

M. BEATTY dépose un bill concernant la compagnie de biens-fonds du Canada.

M. TUPPER dépose un bill à l'effet de modifier l'Acte constituant légalement la compagnie dite "European and Great American Short Line RR Co" et pour changer son nom en celui de Montreal and European Short Line RR. Co"

M. BOSSÉ dépose un bill concernant la compagnie de chemin de fer Great Northern.

M. CAMERON, Victoria — Bill pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer de la frontière du Niagara.

L'honorable M. BOWELL dépose les documents se rapportant au commerce avec les Indes Occidentales et autres documents.

Sir Charles TUPPER dépose des rapports concernant le chemin de fer Intercolonial et la correspondance relative au tronçon B du chemin de fer du Pacifique.

En réponse à M. Curran, sir Charles Tupper dit que le gouvernement se propose de porter dans les crédits une somme suffisante pour rembourser à certaines personnes employées par le département des chemins de fer et canaux à des travaux sur le chanal Lachine, lesquelles personnes ne font pas partie du service civil, les sommes qu'on leur a retenues pour le fonds de retraite sous la fausse impression où on était que ces personnes faisaient partie du service civil.

M. GAULT demande si le gouvernement se propose de donner aux évaluateurs au service du département des douanes les traitements auxquels ils ont droit en vertu de l'Acte des douanes de 1883.

L'honorable M. BOWELL dit que l'Acte du service civil fixe leurs traitements, qui varient de $800 à $2,000 et qui, dans tous les cas, sont déterminés par les services rendus.

Sir Leonard TILLEY dépose des rapports concernant le fonds de retraite, la correspondance avec le gouvernement de Québec sur la question du subside et un état des recettes et de la dépense au compte du fonds consolidé du Canada aux 10 février 1883 et 1884.

Sir John A MACDONALD dépose le rapport du ministre de la justice.

Sur la proposition de M. MULLOCK, la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Haggart, et adopte le bill à l'effet de mieux empêcher la fraude en rapport avec la vente des droits de brevets.

Sur la proposition de M CHARLTON, la Chambre se forme en comité pour délibérer sur l'Acte à l'effet d'établir des punitions contre la séduction et autres offenses de même nature.

M. CURRAN reproche au proposant de n'avoir fait que des citations prouvant le bon fonctionnement des lois préventives et d'avoir passé sous silence celles qui prouvent leur insuccès. Les conditions dans lesquelles la loi romaine était appliquée étaient bien différentes des nôtres. En France, les résultats de la loi sur la séduction ont été tels qu'on a dû l'abolir.

Sir Richard CARTWRIGHT dit qu'il si

de surprendre une femme pour lui faire contracter un mariage frauduleux, elle devrait au moins faire un acte criminel du fait de surprendre une femme pour la jeter dans la prostitution. Il admet qu'il peut se présenter des difficultés quant à la question de séduction pure et simple; mais cela ne devrait pas être suffisant pour faire rejeter le bill.

M. COURSOL dit que pendant 20 ans il a administré la justice criminelle à Montréal. Notre législation est basée sur la législation anglaise, mais il y a certaines clauses des statuts anglais que nous pouvons perfectionner.

M. FOSTER se prononce en faveur du bill.

M. DESJARDINS se prononce énergiquement contre le bill et dit qu'il ne voit pas pourquoi la loi punirait l'un et protégerait l'autre.

Sir Richard CARTWRIGHT dit que dans le cas de mariage feint, il y a la conséquence plus grave des rapports criminels qui s'en suivent inévitablement, et que le bill devrait punir les deux parties.

Sir John MACDONALD dit qu'il s'oppose à cette clause, pour les motifs qu'il a donnés à la dernière session.

M. McMASTER ne voit rien dans le bill qui ne soit déjà prévu par la législation en vigueur.

Sur la première clause, relative à la séduction à la suite d'une promesse de mariage, M. FOSTER propose que le provisio qui fait du mariage subséquent un empêchement aux poursuites soit rayé.

La clause telle que modifiée est alors mise aux voix et perdue, 68 votant pour et 71 contre.

Le bill est rapportée avec d'autres modifications sans importance, et le comité se lève.

La séance est suspendue.

Ottawa, 15.

La séance est ouverte à trois heures.

Des pétitions sont déposées en faveur de la passation d'un Acte réglant le travail dans les fabriques et contre le bill ayant pour objet le fusionnement de l'église méthodiste.

L'honorable M. CARLING dépose le rapport du directeur général des postes.

M. BEATTY dépose un bill pour constituer légalement la Banque des Commerçants du Canada.

M. CAMERON (Victoria) dépose un bill pour constituer légalement l'association orangiste de l'Amerique Britannique du Nord.

M. MACKENZIE dépose un bill pour autoriser la compagnie d'assurance sur la vie La Souveraine à renoncer à sa charte et à liquider ses affaires.

M. TASSÉ dépose un bill relatif au diocèse catholique d'Ottawa.

M. AMYOT propose qu'on remette aux promoteurs du bill concernant les pilots les honoraires et les frais de la présentation du bill—Adopté.

Sir Charles TUPPER dépose une série de rapports concernant la compagnie du Pacifique.

Un message est reçu de Son Excellence accusant réception de l'adresse en réponse au discours du Trône.

Sir John MADONALD propose qu'à partir de ce jour, l'ordre du jour appelant la considération des résolutions proposées par sir Charles Tupper, en rapport avec la compagnie du Pacifique ait préséance après l'expédition des affaires de routine et les interpellations faites par les députés.

Sir Richard CARTWRIGHT espère que le premier ministre n'entend pas insister sur l'adoption de cette proposition. On ne devrait pas presser la discussion de ces résolutions jusqu'à ce que la chambre soit en possession de tous les renseignements nécessaires.

Un document important vient justement d'être déposé et l'opposition aimerait à en prendre communication avant de former ses conclusions sur cette question.

Il propose que tous les mots après "que" soient rayés et remplacés par les suivants: "tous les renseignements en rapport avec cette question du Pacifique n'ont pas encore été fournis à la chambre; que la grande masse des documents déposés ne sont pas encore imprimés; que la question du Pacifique mentionnée dans le discours du Trône est d'une grande importance et demande beaucoup de temps pour être étudiée dans tous ses détails et qu'il n'est pas expédient qu'on en presse actuellement la discussion de manière à embarrasser le mode de procédure ordinaire de la chambre, les règlements qui règlent les délibérations de la chambre et les facilités de se procurer les renseignements nécessaires pour en arriver à une décision sûre."

L'amendement est mis au voix et perdu, 51 votant pour et 107 contre.

M. MACKENZIE demande à sir John de modifier sa proposition de manière à ce qu'elle se lise comme suit: "à partir de mardi."

Sir John MACDONALD s'y refuse.

M. WELDON propose comme amendement que les résolutions du Pacifique aient préséance les mercredis et jeudis.

La proposition est perdue sur la division suivante:

POUR—Allison [Lennox], Armstrong, Auger, Bain [Wentworth], Béchard, Bernier, Bourassa, Burpee [Sunbury], Cameron [Huron], Cameron [Middlesex], Campbell [Renfrew], Cartwright, Casgrain, Catudal, Charlton, Cook, Davies, Fairbank, Fisher, Fleming, Forbes, Gilmor, Gun, Harley, Innes, Irvine, Jackson, King, Kirk, Landerkin, Laurier, Lister, Livingstone, Mackenzie, McCrane, McIntyre, McIsaac, McMullen, Patterson [Brant], Platt, Roy, Rinfret, Scriver, Somerville [Brant], Somerville [Bruce], Springer, Sutherland [Oxford], Thompson, Trow, Vail, Weldon, Wilson—53

Contre—Alison [Hants], Bain [Soulanges], Baker [Missisquoi], Baker [Victoria], Beaty, Bell, Belleau, Benoit, Benson, Bergeron, Bergin, Billy, Bolduc, Bourbeau, Bowell, Brecken, Burnham, Burns, Cameron [Inverness], Cameron [Victoria], Carling, Caron, Chapleau, Cochrane, Costigan, Coughlin, Coursol, Curran, Cuthbert, Daly, Daoust, Dawson, Desjardins, Dickinson, Dodd, Dugas, Dundas, Dupont, Farrow, Ferguson [Leeds et Grenville,], Fortin, Foster, Gagné, Gigault, Girouard, Gordon, Grandbois, Guilbault, Guillet, Hackett, Hall, Hawkins, Hay, Hickey, Hilliard, Homer, Houde, Hurteau, Jamieson, Kaulbach, Kilvert, Kinney, Landry [Kent], Landry, [Montmagny, Langevin, Macdonald [King], Macdonald [sir John], Macdonald [Cap Breton], Mackintosh, MacMaster, MacMillan [Middlesex], McCallum, MacDougall, McGreevy, McLelan, McNeil, Massue, Méthot, Mitchell, Montplaisir, O'Brien, Paint, Pope, Reid, Riopel, Robertson [Hasting], Royal, Rykert, Shakespeare, Small, Smyth, Sproule, Stairs, Tassé, Taylor, Tilley, Tupper [Pictou], Tyrwhitt, Vanasse, Wallace [Albert], Wallace [York, White [Cardwell], White [Hastings], Williams, Wood [Brockville], Wood [Westmoreland], Woodworth,

La proposition principale est adoptée sur la même division.

M. Curran reprend le débat sur les résolutions et parle longuement.

Il est suivi de M. Fisher.

A six heures la séance est levée.

Ottawa, 18.

La séance est ouverte à trois heures.

M. PATTERSON (Brant) dépose une pétition des habitants de Paris, Ont., demandant une plus stricte observance du dimanche.

M. BAKER (Victoria) demande si le gouvernement se propose, à raison du conflit qui a eu lieu récemment à Metla-Katla avec les Indiens et vu que le chemin du Pacifique va bientôt arriver à la Colombie Anglaise par les Montagnes Rocheuses, d'envoyer un détachement de la police à cheval pour faire le service dans cette partie ouest du Canada.

Sir John MACDONALD répond que la loi actuelle borne au Nord Ouest les opérations de la police à cheval et que sans modifier la loi actuelle, on ne peut forcer aucun détachement de cette troupe à prendre du service dans la Colombie Anglaise ou dans toute autre province du Canada.

En réponse à M. Baker (Victoria), sir HECTOR LANGEVIN dit que le gouvernement se propose de construire des bâtiments pour les immigrants à Victoria pour servir temporairement au grand nombre d'immigrants qui y arriveront ce printemps.

En réponse à l'honorable M. Baker (Victoria), l'honorable M. POPE dit qu'aucune instruction n'a été donnée à l'agent d'immigration à l'île Vancouver, sauf celles de décembre dernier définissant ses devoirs et lui enjoignant de donner tous les renseignements en sa possession à ceux qui en feront la demande. La même remarque s'applique à l'employé préposé à la quarantaine, dont les devoirs sont définis dans les instructions de décembre dernier, jointes aux réglements imprimés.

L'agent d'immigration a été nommé en décembre dernier, avec un traitement de $1,000, et toutes les dépenses ordinaires seront comprises dans les crédits votés pour les agents canadiens.

L'employé préposé à la quarantaine a été nommé en août dernier, avec un traitement de $1,800 et les estimations comprendront $500 pour les dépenses contingentes.

M. WHELER demande si le gouvernement se propose, pendant la session actuelle, de remanier le tarif de façon à soumettre l'importation de 4½ minots de blé, la quantité requise pour faire un baril de farine, au même droit que celui imposé sur un baril de farine.

Sir LEONARD TILLEY dit que la réponse à cette interpellation sera communiquée à la Chambre quand il fera son exposé budgétaire.

M. HOLTON demande si le ministre des finances a, depuis la suspension de la banque d'Echange du Canada, demandé ou obtenu aucune garantie du remboursement des $100,000 avancées à cette institution sur la foi de la lettre de garantie de l'hon A. W. O'Gilvie, et si oui, quelle garantie il a obtenue ; et si, dans le cas où il n'aurait obtenu aucune telle garantie, il a institué des poursuites pour le recouvrement de la dite somme de $100,000, et si oui, quelles poursuites ont été instituées ; et si aucune garantie n'a été obtenue ni aucune poursuite instituée, si le gouvernement se propose d'instituer telle poursuite, et si oui, contre qui et quand.

Sir LEONARD TILLEY répond qu'aucune garantie additionnelle n'a été prise pour couvrir ce prêt.

En réponse à M. Irvine, sir John A. MACDONALD dit que le gouvernement se propose de pourvoir, au moyen d'une gratification, au paiement des inspecteurs nommés en vertu de l'Acte des licences pour la vente des boissons, de 1883, dans les comtés qui ont adopté l'Acte de Tempérance du Canada ou l'Acte Dunkin.

En réponse à M. Hall, l'honorable M. COSTIGAN dit que le gouvernement se propose de prendre les mesures nécessaires pour l'établissement d'une règle uniforme et servant d'étalon pour le mesurage des billots et du bois de sciage.

En réponse à M. Casgrain, sir John A MACDONALD dit que l'honorable Hector Fabre est à Paris l'employé du gouvernement de Québec, qu'il a été nommé par lui et qu'avec le consentement de ce gouvernement, il remplit certaines fonctions en rapport avec la charge de haut commissaire à Londres et celle d'agent d'émigration, pour lesquelles il reçoit $2 000 par année. Il a été nommé pour trois ans et son terme d'office expirera l'année prochaine. Il a fait certains rapports, et si l'honorable député demande ces documents, ils seront déposés.

En réponse à M. Lister, Sir Léonard TILLEY dit que le gouvernement se propose de déposer, pendant la session actuelle, un bill concernant les compagnies de bienfaisance mutuelle et d'assurance faisant affaires en Canada.

M. PATTERSON (Brant) demande si la somme de $14,951,863, dette consolidée, en 1883, à 4 0/0 de la compagnie du Pacifique, mentionnée à la page 5 des estimations pour l'exercice 1884-85, déposées récemment, est un nouvel emprunt, et si oui, quand il a été contracté et où et à quelle date il est remboursable.

Sir Léonard TILLEY dit que cette somme représente l'intérêt sur la garantie. $305,729 62 seraient payables le 17 août 1884 et $292,344,60 le 17 février prochain, faisant en tout $598,074,22 à payer pendant le prochain exercice.

L'ORATEUR lit le rapport du registraire de la cour Suprême du Canada qui déclare duement élu pour la circonscription électorale de Montcalm le député siégeant pour cette circonscription.

M. LISTER reprend le débat sur les résolutions du Pacifique.

Répondant au député de Kings, N. E., il dit que le premier contrat du Pacifique a succombé sous les pieds de la pire corruption qui ait jamais fait le déshonneur d'un pays. Il rappelle la dépêche : "Envoyez moi encore $10,000" adressée au député d'Argenteuil, l'avocat de la compagnie qui siège encore en Chambre, malgré ses rapports avec la compagnie actuelle. Et que ne pourrait-on découvrir encore ! Autrement, pourquoi tant se presser pour obtenir la ratification des arrangements actuels !

M. ORTON dit que ce n'est qu'un prêt qu'on demande et non pas une subvention. La position de la compagnie la justifie pleinement de s'adresser à ce parlement, en même temps qu'elle est une garantie que le pays n'aura pas à faire face aux dettes de la compagnie.

A six heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. CAMERON (Huron) parle de la division qui règne parmi les partisans du gouvernement et dans la presse ministérielle sur cette question et nie que le parti libéral ait jamais cherché à déprécier les terres du Nord-Ouest.

Sir Charles TUPPER offre de prouver l'accusation portée contre les chefs libéraux en citant le discours du ministre des finances en 1874.

M. CAMERON répond que le premier ministre actuel avait alors fait son possible pour lier les mains au gouvernement.

Sir John MACDONALD—Je voulais que la dernière administration adopte une politique nationale.

M. CAMERON prétend que le Nord-Ouest est aujourd'hui sur le bord d'un volcan et que les efforts de nos hommes d'Etat les plus sages ne sont pas de trop pour le tirer de cette état de choses. Il fait contraster les différences qu'on remarque dans les évaluations du coût du chemin faites par les divers orateurs et s'élève contre les clauses du contrat du Pacifique qui créent un monopole. Les garanties offertes par la compagnie sont suffisantes. Il ajoute que le gouvernement étant la créature de la compagnie du Pacifique et ne vivant que par elle, il était impossible de la forcer à remplir ses engagements. Il n'est pas un gouvernement qui a à cœur les intérêts du pays, pas une chambre qui représente fidèlement les vues du pays qui accéderaient aux demandes faites.

Il donne des chiffres pour prouver que si cette demande d'argent est accordée, le chemin coûtera au pays $145,750,000. Si les $30,000,000 sont remboursées, il coûtera $115,750,000, mais le ministre des chemins de fer, lui, dit qu'il ne coûtera que $54,000,000 Il conseille de construire le chemin petit à petit.

On n'a pas même encore décidé par quelle passe le chemin traversera les Montagnes Rocheuses, si ce sera par la passe du Cheval qui Rue ou bien par l'ancienne route McKenzie. Si nous voulons que le chemin soit une entreprise payante, si nous voulons que notre province de l'Ouest devienne riche d'incalculables millions, il faut changer de politique, il faut abolir tout monopole.

Il termine en proposant comme amendement, appuyé par M. Weldon : "Qu'avant que la Chambre soit appelée à voter à la compagnie du Pacifique une nouvelle aide au moyen d'un prêt de $22,500,000 et d'une garantie de $7,500,000, un comité spécial soit nommé avec mission de faire une enquête complète et minutieuse sur les affaires de la compagnie, surtout en ce qui concerne les opérations sur ses actions, les contrats de construction qu'elle a passés, le coût réel des travaux faits et une juste estimation des travaux qui restent à faire."

M. RYBERT parle longuement et cherche à établir un contraste entre le régime grit et le régime conservateur et termine en disant qu'en votant en faveur des résolutions il agira dans l'intérêt du pays.

M. CHARLTON propose l'ajournement.

Sir John MACDONALD dit qu'il désirerait que le débat sur les résolutions finisse demain.

M. BLAKE demande ce que le premier ministre se propose de faire.

Sir John MACDONALD—Que la Chambre se forme en comité demain. C'est une question importante, qui a été discutée depuis plusieurs jours et ces délais embarrassent la compagnie.

Après quelques remarques par M. Armstrong, M. WOOD (Westmoreland) propose l'ajournement du débat.

Adopté.

Sir John MACDONALD dit qu'il insistera pour que le débat finisse demain.

M. BLAKE dit qu'il n'y aura pas de difficulté de le terminer mercredi, mais il craint qu'on puisse en finir demain.

Sir John MACDONALD—Mercredi matin alors.

La Chambre s'ajourne à 1.25 a m.

Ottawa, 19.

La séance est ouverte à trois heures.

M. CURRAN dépose une pétition de la compagnie du chemin de fer le Grand Tronc contre le bill concernant le port de Toronto.

M. WOOD (Westmoreland) reprend le débat sur les résolutions du Pacifique.

Il dit que l'opposition n'est guère convaincue de l'exactitude des opinions qu'elle a exprimées, qu'elle n'a pas établi que la politique du gouvernement soit extravagante ou dangereuse. Il approuve ce qu'a dit le député de Glengarry quand il a déclaré qu'il fallait construire le chemin aussi promptement que possible.

M. CHARLTON nie que le parti libéral ait jamais été opposé au développement de l'Ouest au moyen de voies ferrées, mais il diffère d'opinion avec le gouvernement sur la question de savoir de quelle manière ces chemins doivent être construits. Il dénonce les clauses du contrat passé avec le syndicat comme extravagantes, et il approuve la politique de chemins de fer du gouvernement Mackenzie et prétend qu'elle était la meilleure.

Il prétend que le gouvernement a constitué un grand monopole en faveur de la compagnie du Pacifique en lui permettant de quadrupler la valeur de ses actions.

A six heures la séance est suspendue

A la séance du soir M. Charlton continue en disant que les conditions faites à la compagnie du chemin de fer Central Pacific étaient loin d'être aussi favorables que celles accordées à la compagnie du Pacifique Canadien, pour ne parler que des terres concédées, que l'argent avancé à la première compagnie n'était qu'un prêt, que les actionnaires du Central Pacific ont fait des millions de piastres avec un placement primitif de $12,000, et cela, parce qu'au lieu d'acheter d'autres lignes ou de s'occuper de spéculations étrangères à leur entreprise, ils ont consacré toute leur attention à leur chemin.

Il affirme qu'à un moment donné, le président de la compagnie du Pacifique était aussi président de la banque de Montréal et que par collusion, il a pris, sans permission de ses directeurs, $8,000,000 du fonds de réserve de cette banque pour acheter des actions du Saint Paul et Minnesota. Il se trouve que la transaction a été fructueuse mais il prétend qu'elle était des plus répréhensibles et elle donne une idée du caractère de ceux qui sont à la tête de l'entreprise du Pacifique.

Il se demande si on ne mène pas le pays à une lourde dette et à la constitution d'un monopole gigantesque et des plus nuisibles au pays.

M. DAWSON rappelle l'incrédulité avec laquelle on a accueilli dans les premiers temps la déclaration que le chemin serait terminé dans dix ans. Cependant, les membres du syndicat se sont énergiquement mis à l'œuvre et ont prouvé que le chemin pouvait être terminé dans un délai moindre même.

Il passe en revue plusieurs déclarations étranges faites par les députés de l'opposition et prouve que l'argument basé sur l'émigration aux Etats-Unis est tout à fait faux.

Il réfute également l'assertion que les travailleurs à l'emploi du Pacifique n'ont reçu qu'une pauvre rémunération. Il est impossible que la compagnie exerce le monopole prédit par les députés de l'opposition, les étendues d'eau fourniront toujours le moyen de lui faire de l'opposition

M. PATTERSON défend les députés de l'accusation de manquer de patriotisme, parle du bill remodulant la carte poétique et dit qu'il votera en faveur de l'amendement.

Après quelques remarques de M. LAURIER hostiles aux résolutions, l'appel des députés est fait à 1.10 a. m., et l'amendement de M. Cameron est mis aux voix et perdu sur la division suivante : Pour 62 ; contre 132.

M. COSTIGAN propose l'ajournement du débat et dit qu'il lui semble que le gouvernement cherche à précipiter avec trop de hâte le vote sur cette question. Il a quelque chose d'important à communiquer à la Chambre.

La Chambre s'ajourne à 1 30 h a. m.

Le Pacifique.

Les débats sur la question du Pacifique ne sont pas terminés mais la chambre a été appelée à se prononcer, hier soir, sur un amendement de M. Cameron. Cet amendement a été rejeté par 132 contre 62. Aucun des membres de la droite ne s'est détaché du groupe.

Ce fait ne nous étonne pas. Il confirme l'opinion de tous les correspondants des journaux libéraux qui ont prédit, depuis quelques jours, que la majorité ministérielle resterait compacte et voterait sans hésiter les propositions du Pacifique.

L'hon. M. Laurier, M. Charlton et M. Ross ont appuyé l'amendement de M. Cameron.

Le petit journal du samedi, au Grand Vicaire, *L'Ouvrier* publie un premier-Montréal intitulé : *Si j'avais un million !*

Un million du banquier McKay, probablement ou bien quelques autres milliers de dollars de...... M. Alfred Pauzé.

***

LE PEUPLE

MONTRÉAL, 23 FEVRIER 1884

COURRIER.

L'expédition qui va prêter main forte à Tokar est partie mardi dernier.

Le steamer de la malle *Sardinian* est arrivé hier à Halifax.

La nouvelle de la prise de Tokar par les rebelles du Soudan est démentie.

Bradlaugh a encore été élu député de Northampton par une plus grande majorité.

Il est encore tombé beaucoup de pluie aux Etats-Unis, et les rivières montent de nouveau à Cincinnati et à Cairo, Ill.

La motion de censure de Sir Stafford Northcote à la Chambre des communes a été rejetée par un vote de 311 contre 262.

La session de la législature de la province de l'Ile du Prince Edouard s'ouvrira le 6 mars prochain.

Le ministère de la Servie a résigné en conséquence d'un différent entre les conservateurs et les progressistes.

On dit que les négociations pour la paix entre le Chili et la Bolivie sont suspendues.

Hier matin M. Gladstone a donné une audience à une députation des députés de la Chambre des Communes d'Angleterre.

Tseng Kew Tchuan, oncle du marquis Tseng, a été nommé vice-roi de Naukin, en remplacement de Tro-Young Yarg qui a été mis à la retraite.

On est généralement d'avis que la tentative d'explosion dans le train où voyageait le roi Humbert n'a pas une importance sérieuse. Le pape a félicité le roi d'avoir échappé à ce danger.

La loi des licences.

Dans le groupe conservateur d'Ottawa se trouve un jeune député qui souvent, dans la presse et dans la politique, a fait preuve d'indépendance. Nous avons presque nommé notre ex-confrère du *Monde* dont la retraite a été regrettée par tous les hommes qui comprennent sérieusement le rôle de la presse canadienne. Nous avons toujours cru que le premier mobile d'un homme politique c'était l'amour de son pays. En appréciant chacun de nos adversaires nous cherchons plutôt à interroger leurs motifs qu'à scruter leurs actes

Quand les motifs sont purs la limite des partis s'efface pour un moment.

Aussi c'est avec bonheur que nous voyons M. Houde défendre pratiquement la cause de l'autonomie provinciale en demandant l'abrogation de la loi des licences d'hôtels. Nous oublions devant l'intérêt de la province de Québec, les polémiques que nous avons pu soutenir contre notre franc et honnête adversaire.

C'est à propos des licences d'hôtels que M. Houde prend l'initiative d'un mouvement qui comporte une grande question politique. Il ne s'agit pas de savoir le nombre d'hôtels que Montréal comptera dans ses limites l'année prochaine. Tout ce qu'il importe de savoir c'est la situation que font les circonstances à la province. Cette loi des licences mise en vigueur par le gouvernement fédéral c'est un empiètement sur les droits des provinces. Cette prétention n'est pas nôtre : le plus haut tribunal de l'empire britannique a proclamé le principe.

Alors pourquoi *La Minerve*, au lieu de publier les propositions de M. Houde et de les accompagner de commentaires plus ou moins approbatifs, ne nous dit-elle pas pourquoi Sir John persiste à imposer sa loi et pourquoi M. Ross se soumet à cette attentat contre l'autonomie provinciale ?

Nous avons le droit de poser cette question à *La Minerve* après la déclaration catégorique qu'elle faisait hier :

Il est certain que les lords du comité judiciaire du Conseil Privé ont déclaré dans leur dernier jugement qu'on avait mal interprété celui qu'ils avaient rendu dans la cause Russell et qui a servi de base à la loi de 1883. Sir John A Macdonald a déclaré à ce propos, au commencement de la présente session, qu'il avait été trop loin l'année dernière, en ajoutant que, du reste, il ne prétendait pas à l'infaillibilité en matière de droit constitutionnel.

La signification qui a été donnée, l'année dernière, au jugement rendu dans la cause Russell était d'autant plus malheureuse qu'elle sapait par la base nos institutions provinciales et que la loi nouvelle aurait pour résultat de faire perdre au gouvernement de Québec en particulier—gouvernement déjà si pauvre—un revenu d'une centaine de mille piastres, ainsi que l'a dit M. Robertson à Sherbrooke.

Dans ces conditions, il est heureux que le Conseil Privé reconnaisse ou qu'il s'était mal exprimé ou qu'on a mal interprété ses paroles. Cela nous permet de traiter la loi de 1883 en conséquence.

Très-bien ! Mais pour la traiter comme elle le mérite, cette loi de 1883 il faudrait la supprimer. C'est ce que *La Minerve* n'a pas le courage de dire. Elle hésite d'autant plus que Sir John, au mépris du jugement du conseil privé et des principes qui ont été admis en cette occasion avec la sagesse qui distingue le plus haut tribunal de l'empire, nomme des commissaires et se moque effrontément des droits de la province de Québec.

Ontario se prévaut de ses droits, et nous, nous restons soumis, indécis, agenouillés devant les volontés et les décrets autoritaires de Sir John.

A qui la faute ?

Au ministère Ross, au parti conservateur, à *La Minerve* qui n'a pas le courage de dire tout haut ce qu'elle pense tout bas.

Voici les propositions de M. Houde :

Attendu que le discours du Trône délivré le 9 février 1883 contenait le paragraphe suivant :

" On m'avise que le jugement des lords " du comité judiciaire du Conseil Privé, " rendu au mois de juin dernier, dans la " cause en appel de Russell *versus* la " Reine, tend à établir qu'afin d'empêcher " la vente sans restriction des liqueurs " enivrantes, et, dans ce but, de régler " l'émission des licences de magasins, de " buvettes et d'auberges, l'intervention " législative du parlement fédéral sera nécessaire. Cet important sujet est signalé " à votre sérieuse considération ! "

Attendu que par suite de cette recommandation, et sur la présentation faite à ce Parlement par les conseillers de Son Excellence que ce n'était pas pas "une question de politique," mais "une question de nécessité," un acte intitulé : "Acte concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance des licences à cette fin, 1883," a été passé par ce parlement pendant la dernière session :

Attendu que depuis lors, les lords du comité judiciaire du Conseil Privé ont rendu un autre jugement dans une cause analogue de Hodge *versus* la Reine, dans lequel Leurs Seigneuries expliquent leur décision dans la cause de Russell *versus* la Reine, et déclarent que "cette décision bien considérée n'a pas l'effet supposé, et qu'elle ne doit pas être considérée autrement que comme une autorité affirmant le jugement de la Cour d'Appel" (l'Ontario);

Attendu que la "nécessité" de maintenir en vigueur "l'Acte concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance des licences à cette fin, 1883," a ainsi cessé d'exister ;

Et attendu qu'il est désirable et dans l'intérêt de l'harmonie des relations entre l'autorité fédérale et les autorités provinciales de cette Puissance que ce Parlement n'intervienne pas dans la législation des différentes provinces au sujet du trafic des liqueurs pour le maintien du bon ordre et de la morale dans leurs limites, il est en conséquence

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité général afin de prendre en considération la résolution suivante :

" Cette Chambre est d'avis que " l'Acte " concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance des licences à " cette fin, 1883," devrait être abrogé.



L'OBSERVATOIRE DE ROCHESTER, N. Y.

L'observatoire de Rochester, N.-Y.

Nos lecteurs ont souvent vu le nom du célèbre astronome américain le Dr Swift, surtout lorsqu'il s'agissait de découvertes de nouvelles comètes. Le Dr Swift qui est lauréat de l'Académie des Sciences de Paris et de plusieurs académies allemandes est le directeur actuel de l'observatoire de Rochester, N. Y.

La construction et l'outillage admirable de cet observatoire sont en grande partis dûs à la générosité de M. Warner, de Rochester, qui lui a aussi donné son nom.

Un signe des temps.

Le Canadien vient de publier un article dont l'importance n'échappera à personne dans les circonstances. Cet écrit qui vient d'Ottawa, est dû à la plume de M. Tarte qui poursuit son idée favorite : une alliance des conservateurs de la province de Québec avec M. Blake.

Nous n'avons aucun doute que l'avènement de M. Blake au pouvoir déplacera les partis actuels et que nous verrons un courant d'idées et d'opinions nouvelles.

Ce mouvement nous le voyons venir avec plaisir. Nous ne craignons pas que les libéraux de Québec soient sacrifiés. M. Blake ne fera aucune concession sérieuse à l'esprit réactionnaire, et, le jour où un groupe important du parti conservateur s'alliera à l'illustre chef du parti libéral on pourra dire que les idées progressistes ont frayé leur voie dans notre province. Les conservateurs pourront se rapprocher de M. Blake, mais M. Blake ne prendra pas l'initiative.

C'est chose tellement connue que les conservateurs qui désirent opérer un rapprochement déclarent ouvertement que l'indépendance commerciale sera l'article principal du programme de ce qu'ils appellent le nouveau parti.

Voici l'article du *Canadien* :

Ottawa, 14 février.

Aujourd'hui les ministres provinciaux présentent leur mémoire au cabinet de la Puissance. Il est superflu de dire qu'une prompte réponse est attendue. La question n'est pas nouvelle pour Sir John et ses collègues. Posée l'an dernier par M. Mousseau, elle a été discutée dans la presse, et tout récemment devant les Communes sur la motion de M. Ouimet. Il n'existe donc aucune raison de croire que Sir John cherchera à éluder une solution en donnant la réponse banale que "la question sera prise en sérieuse considération par le gouvernement etc".

Les députés de notre province disent tout haut qu'ils ont droit à une réponse. Le cabinet de Québec y a aussi droit, car le temps de la session approche et il lui faut savoir à quoi s'en tenir. Les plus belles promesses ne satisferont pas l'opinion déjà surexcitée par les demandes exorbitantes des magnats du Pacifique.

On assure que l'hon. M. Masson insiste avec décision et vigueur sur la nécessité d'une solution immédiate. Il doit arriver à midi en même temps que le lieutenant-gouverneur.

La seule voix de l'*Etendard* s'élève pour dire au parlement de voter quand même, sans hésiter, les trente millions que réclame le Pacifique—pour commencer ! Ce journal était l'an dernier, hostile aux *better terms* contre lesquels ses patrons s'élèveront en plein sénat. Fidèle à sa tradition, il est aujourd'hui encore opposé aux démarches qui se font pour obtenir justice pour Québec. Il est vrai qu'il y a quelques semaines il se déclarait favorable à la taxe directe ! Vous n'avez pas une idée du dégoût qu'inspire ici cette trahison dont les motifs résident dans le dédit et l'ambition impuissante. Jetez millions sur millions au Pacifique ; ne donnez rien à la province de Québec ; nous la taxerons, voilà le programme de l'*Etendard* et le patriotisme de son directeur !

Nous disons, nous, justice à la province, et justice nous aurons parce que notre cause est équitable, parce que le peuple est résolu à exiger que ses droits soient reconnus.

Et pourquoi donc sommes nous appelés à prendre dans le trésor fédéral $30,000,000 ? pour qui *L'Etendard* demande-t-il de laisser dans l'oubli les réclamations de notre province ? Pour des hommes comme M Donald A. Smith qui, en 1873, a trahi le parti conservateur sur la question du Pacifique ? Ouvrez les débats du parlement en 1874 et vous y trouverez que de son siège Sir John A. MacDonald accolait au nom de M. Smith l'ignominieuse épithète de l'*Etendard*.

Pendant que l'*Etendard* incline vers la taxe directe, M. George Stephens se batit à Montréal un palais d'un million de piastres et fait outrager le Bas Canada dans le *Herald*, l'organe du Pacifique au même degré que l'*Etendard* qui prouve, hier, avec sa clarté habituelle, qu'en donnant $31,000,000 à MM. Smith, Stephens, etc, nous nous enrichissons !

La position des trois ministres canadiens-français dans le gouvernement fédéral est critique. Nous leur tenons compte de leur embarras, mais ils n'oublieront pas, il faut l'espérer, qu'ils ne conserveront leur force qu'en s'appuyant sur le sentiment public de leur province. L'avenir, un avenir rapproché, les mettra face à face avec un état de choses nouveau, disons le mot, AVEC DES HOMMES NOUVEAUX. SIR JOHN EST AU DÉCLIN DE SA VIE POLITIQUE : AVANT QUELQUES DOUZE MOIS PEUT-ÊTRE IL SERA DISPARU DE LA SCÈNE.

Sir Charles Tupper en est—c'est l'opinion générale—à sa dernière session.

Sir Léonard Tilley est un vieillard que le prochain parlement ne verra qui dans son sein.

Ces trois hommes disparus MÊME SIR JOHN SEUL DISPARU, M. BLAKE DEVIENT MAITRE DE L'ELEMENT ANGLAIS, SON TALENT L'IMPOSE !

Je ne dis à cette heure rien que je n'aie écrit, dans ces colonnes, il y a assez longtemps déjà et à diverses reprises. M. P. G. Huot, faisant la biographie de Sir Hector, *a prévu et désiré l'union du chef du Bas-Canada avec M. Blake, le chef de la majorité du Haut-Canada.*

C'est en concervant leur influence parmi leurs compatriotes, en s'appuyant sur leur province que nos hommes publics resteront forts et seront prêts pour les évènements que la force des choses amènera demain. Leur programme doit être : justice pour tous, pour le Bas-Canada comme pour les autres !

Il y a des gens qui disent : "Si nous ne venons pas en aide au Pacifique, il ne terminera pas le chemin !"

En serons-nous plus mal !

Le syndicat nous dit qu'il lui faut $27,000,000 pour finir les travaux et il nous demande de les lui fournir.

Si nous les lui refusons, à cause de son manque de bonne foi et du peu de confiance qu'il inspire, nous ferons terminer le chemin du Pacifique par d'autres capitalistes.

Si le cabinet de la Puissance eût pris cette position, MM. Stephens, Smith et Cie ne seraient pas devant le parlement avec une demande de $30,000 000.

C'est là ma conviction sincère : je l'exprime en toute franchise et en toute liberté.

Comme je vous l'écrivais hier, le syndicat a abusé de sa position et des hautes influences qu'il a à son service, pour rançonner la Puissance, pour nous traiter en pays conquis !

Quels égards a-t-il montrés pour nous auxquels il vient arracher des millions, ce syndicat ? Ne vient-il pas d'interrompre brutalement le trafic entre Québec et l'Ouest en bloquant l'embranchement de Jacques-Cartier ! Comment nos travailleurs ont-ils été traités sur la ligne ! Des centaines ont failli périr de faim et de froid !

La correspondance du Grand Tronc fait sensation. C'est un protêt énergique contre les demandes du syndicat, que M. Hickson accuse carrément d'avoir employé pour des fins de spéculation l'argent voté par le parlement pour construire le Pacifique.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA.

Ottawa, 15 février.

Maintenant que les députés ont mis hache en bois sérieusement et sont entrés dans vif de la session, la besogne ne manque pas pour les correspondants. Notre monde politique, du reste, est de ce temps-ci gros de faits et de choses de la plus haute importance. Il y en a de tels que la question du Pacifique même ne saurait les absorber ni les éclipser ; ainsi des réclamations de la province de Québec, ainsi des réclamations de la province du Manitoba. Ce sont là trois barrières formidables à franchir, et le gouvernement échouera probablement devant l'une d'elles. Quelque soit le résultat de la présente session, quelque appui que Sir John trouve encore dans une majorité plutôt complice que fidèle, ces questions se représenteront de nouveau chaque année jusqu'à ce qu'elles reçoivent une solution définitive.

Le mécontentement et l'irritation couvent partout : personne n'est satisfait. Sir John, fidèle à sa vieille tactique de donner du câble quand il raidit trop et de jeter de temps en temps un os au loup qui hurle sur ses talons, une tactique qui peut réussir un assez long temps dans les circonstances ordinaires, mais qui devient tout à fait impuissante quand les dévouements se précipitent, Sir John, dis-je, essaie encore des concessions partielles et tâche d'apaiser des provinces en leur donnant de plats où il n'y a que de la sauce. C'est ainsi toujours que les gouvernements s'aveuglent et s'obstinent à la veille des grandes révolutions Gouvernements d'un autre âge, habitués à certains procédés, ils n'ont pas suivi le temps dans sa marche ni vu tout ce qu'il avait fait éclore sous ses pas de changements et de nouveautés.

Or, aujourd'hui, il est impossible de songer à traiter les députés de notre province comme des enfants, ainsi qu'on l'a si souvent fait. Ce sont eux qui tiennent entre leur mains la balance du pouvoir et le sort de Sir John. Je ne supposera jamais à la majorité d'entre eux, qui sont ministériels assez peu de patriotisme pour sacrifier leur pays aux exigences d'une couleur politique, et leur attitude me prouve que j'ai raison. D'abord hésitants, troublés, n'osant pas faire des déclarations formelles ni poser d'alternative au gouvernement, ils deviennent de plus en plus résolus, et l'on affirme aujourd'hui qu'ils voteront tous en corps, sans exception, contre les *résolutions* touchant le Pacifique, si le gouvernement fédéral n'accorde pas à la Province de Québec ce qu'elle réclame, c.-à.-d. $12,000 par mille pour la construction du chemin de fer du Nord, qui devait être le dernier chaînon de celui du Pacifique et une augmentation du subside équivalant à vingt cents de plus par tête de la population, en prenant pour base le recensement de 1881.

La presse conservatrice de la province, décidément et carrément opposée aux "Résolutions," non seulement appuie ces députés dans leur nouvelle attitude, mais encore les pousse de l'avant et leur montre le chemin. Si vous entendiez tout ce qui se dit en dehors de la chambre par ces mêmes députés que l'on accuse si aisément de docilité et de servilisme, vous seriez émerveillé de leur audace. J'en ai entendu qui allaient jusqu'à parler d'annexion, au cas où l'on ne nous rendrait pas justice, mais jusqu'à quel point oseraient-ils se prononcer dans ce sens si la question prenait une tournure pratique, c'est ce qui reste à savoir. Toujours est-il que l'annexion n'est plus aux yeux des conservateurs éclairés le croque-mitaine qui leur faisait jeter de si hauts cris il n'y a pas encore longtemps, et que beaucoup d'entre eux, qui ont étudié les intérêts matériels et intellectuels du pays, l'accepteraient comme une riche aubaine pour nous.

Hier soir, nos ministres de Québec avaient l'air soucieux et profondément blessés. Ils n'avaient encore rien obtenu ; aussi étaient-ils déterminés à se dégager de toute solidarité avec le gouvernement fédéral et à se présenter devant le peuple avec une politique indépendante et essentiellement provinciale. Leur séjour à Ottawa, qui ne devait être que de 48 heures, va se trouver prolongé de deux ou trois jours de plus, jusqu'à ce qu'ils obtiennent une décision favorable. Il est clair que Sir John ne se rendra qu'à la dernière éternité et qu'il essaiera de toutes les séductions possibles auprès des membres canadiens français avant de s'exécuter ; mais il sera enfin de compte obligé de faire comme il a fait avec M. Norquay, le premier ministre du Manitoba, qu'il avait d'abord tout simplement repoussé et auquel il vient de demander de rester quelques jours de plus à Ottawa, pour soumettre à son examen, dans leur détail, toutes les propositions qu'il a à faire. Or, ces propositions les voici :

Que la province de Manitoba soit mise en possession des terres réservées pour les écoles et des terres publiques non encore concédées.

Que la dite province se charge des arpentages et exécute toutes les conventions passées entre le gouvernement fédéral et les compagnies de colonisation dans les cas où ces compagnies ont déjà fait un commencement d'exécution.

Que la dite province s'étende jusqu'à la baie d'Hudson à l'est, et jusqu'au delà du 102e méridien, à l'ouest.

Enfin que tous les revenus provenant des permis de coupe de bois, des terres, des mines ou des minéraux aillent au trésor de la province, et qu'il soit formé une commission de trois membres, dont deux nommés par le gouvernement fédéral et le troisième par celui du Manitoba, pour régler toutes les réclamations relatives aux titres de propriété et de toutes celles des *squatters* établis sur les réserves des écoles.

D'autre part, M. Norquay offre au nom de la province de Manitoba de rembourser au gouvernement fédéral ce qui aurait pu être la part du Manitoba dans les trois cent mille livres sterling que le Dominion a payées à la compagnie de la Baie d'Hudson pour son territoire.

Comme on le voit la province de Manitoba ne demande que ce que possèdent toutes les autres provinces. Elle a été traitée jusqu'ici comme un territoire sauvage, peuplé à peine de quelques milliers de métis. Tous ses revenus, pour lesquels elle recevait en échange un subside, prenaient le chemin du trésor fédéral. Maintenant qu'elle a grandi à pas de géant elle veut avoir le contrôle de ses propres affaires et ne plus être tenu en tutelle. Il est probable qu'elle obtiendra tout ce qu'elle veut, grâce à son attitude décidée, à son voisinage immédiat des Etats-Unis vers lesquels la portent ses intérêts, ses relations quotidiennes et l'esprit de ses habitants, grâce à la manière absolument odieuse et inique avec laquelle la compagnie du Pacifique a traité les *settlers* et les fermiers de l'ouest, et enfin grâce à la nécessité pour Sir John de faire prompte justice aux provinces lésées s'il ne veut pas les voir se détacher l'une après l'autre de la confédération.

On ne saurait croire combien d'évènements et de circonstances graves viennent tous les jours s'ajouter à la question du Pacifique et l'entourer de difficultés nouvelles. Voici entre autres l'administrateur du Grand Tronc, M. Hickson, qui écrit à Sir John une lettre dans laquelle, après lui avoir fait remarquer que la presse quotidienne de *Londres, sans exception*, s'élève contre toute allocation nouvelle accordée à la compagnie du Pacifique, il lui annonce "qu'il doit protester, d'après ses instructions contre la ligne de conduite du gouvernement, à moins que celui-ci ne prenne des mesures pour empêcher que les fonds publics déjà accordé ou qui devront l'être ne soient employés à nuire aux intérêts des autres compagnies de chemins de fer."

Sir John ayant demandé en quoi l'aide accordée au Pacifique pouvait porter atteinte aux actionnaires du Grand-Tronc, M. Hickson lui répondit le lendemain "qu'il venait de recevoir un câblegramme lui prescrivant de déclarer au premier ministre du Dominion que les directeurs du Grand-Tronc, tout en exprimant leur désir de voir prospérer le Canada et le chemin de fer du Pacifique en particulier, protestent énergiquement contre tout acte législatif comportant une subvention en faveur des lignes acquises par le Syndicat en dehors de sa charte, subvention qui équivaut à employer l'argent du public pour faire concurrence à l'entreprise privée."

Le lecteur comprendra aisément les termes de cette réponse s'il est prévenu que la compagnie du Pacifique a employé la plus grande partie des sommes qu'elle avait en main, non pas pour construire le chemin de fer du Pacifique proprement dit, mais pour acheter ici et là, à droite et à gauche, des lignes rivales du Grand Tronc, afin de l'écraser et exercer ensuite dans les vieilles provinces le monopole ruineux qu'elle exerce aujourd'hui dans l'Ouest.

Comment Sir John va-t-il se tirer d'affaire en présence de l'opposition formidable qui surgit de tous côtés contre ses "résolutions," c'est ce que personne ne saurait dire, parce qu'on ne sait pas à quelle mesure extrême il peut être porté au dernier moment : mais s'il réussit à faire passer ses "résolutions" tant pis pour lui, car ce n'est pas impunément qu'il aura obligé toute une députation à sceller la ruine de son propre pays. Ces sortes de triomphes là tuent ceux qui les remportent.

ÇA ET LA

On dit que la candidature de M. Moisan et le mandat de l'échevin Beauchamp sont à la baisse.

***

Le jugement n'a pas été prononcé, hier, dans le procès d'élection de Bottwell, comme on le supposait. Ce jugement sera différé de dix ou douze jours.

***

M. Bradlaugh a été réélu à Northampton, hier, par une plus forte majorité que d'habitude.

***

A une réunion spéciale du conseil municipal de Belœil M. Joseph Morin a été nommé maire à l'unanimité.

***

Voilà comment M. Girouard, député de Jacques Cartier, traitait le *Monde* dans un discours de vendredi dernier. C'est du dernier touchant.

Je nie que le *Monde* soit un organe conservateur. C'est l'organe d'un spéculateur de chemins de fer et de quelques-uns de ses amis. Son attitude ne me surprend pas ; mais j'ai été surpris et peiné de celle prise par la *Minerve*, institution dans laquelle je crois savoir qu'un membre du gouvernement a des intérêts considérables. Les articles dont je parle n'ont pas été inspirés par le gouvernement, mais par des gens du dehors.

Attrapez, M. Sénécal ! Attrapez, M. Tassé !

***

La bibliothèque publique de Fall River, Mass, vient de s'enrichir de 30 volumes des œuvres de Walter Scott, en français, et 20 volumes des œuvres de Fenimore Cooper également en français, pour le bénéfice de nos compatriotes émigrés. Cette bibliothèque contient déjà les œuvres complètes de Boileau, Molière, Racine, Corneille, Bossuet, Fléchier, Masillon, Beaumarchais, Thiers, Victor Hugo, Musset, Lamartine Thierry et tous les classiques français.

Tous ces volumes anglais ou français sont prêtés *gratuitement* aux personnes qui en font la demande et nos compatriotes de là bas peuvent trouver dans cette ville américaine de 50,000 âmes une bibliothèque publique à l'usage des citoyens qui, là-bas, sont *forcés* d'apprendre à lire.

***

On lit dans L'*Etendard* de samedi :

Les députés de l'Assemblée législative commencent à choisir leurs sièges dans la nouvelle chambre.

Du côté ministériel sur la première rangée à droite, on voit les noms de MM. Jean Blanchet, Lynch, Taillon, Robertson Flynn, Garneau, Martel, Beaubien. Sur la seconde rangée MM. Faucher de Saint-Maurice, Nantel, Desjardins, Deschênes, Marcotte et autres. M. Wurtele a pris le siège de M. Gauthier, député de Charlevoix, au centre.

Du côté de l'opposition, sur les premières banquettes : MM. Stephens, Marchand, Mercier, Joly. En arrière de l'ancien et du nouveau chef des libéraux ont pris place les deux plus jolis garçons de la chambre : MM. Gagnon et Lemieux. M. Bernatchez est rélégué dans l'ombre, à l'arrière plan.

C'est dommage que la majestueuse et élégante binette du Grand-Vicaire Trudel ne figure pas quelque part dans cette nouvelle chambre. Il formerait à lui seul un grain de beauté digne des temps où la Pompadour conduisait avec son pied mignon le bon roy Louis XV de sainte et chaste mémoire.

***

L'Evènement ne croit pas fondée la rumeur du remplacement de M. Costigan par M. Curran.

Nous ne sommes pas dans les secrets de nos adversaires mais il est un fait connu : M. Curran aurait à rencontrer les électeurs de Montreal-centre, s'il devenait ministre, et notre ami, l'échevin McShane, aurait peut-être son mot à dire sur la question.

Alors M. Curran ne donnera pas à M. McShane l'occasion de se prononcer. Pourquoi hâter une défaite, se faire battre en 1884 au lieu de 1887 ?

***

On annonce la mort de M. John *Fraser, l'un des plus anciens citoyens* de Montréal. M. Frazer était dans sa quatre-vingt-troisième année. Il naquit en Ecosse, vint jeune au Canada où il fut l'un de nos meilleurs négociants. Il se livra au commerce à Toronto, où il fut l'associé de feu l'hon. Isaac Buchanan. Depuis quarante ans il demeurait à Montréal. Il a été le protecteur d'un grand nombre de jeunes Ecossais Il était le plus ancien abonné du *Herald* dont il fut un des lecteurs assidus depuis près d'un demi-siècle.

Il laisse une épouse sans famille.

***

La Minerve est forcée d'admettre que le *Globe* traite la situation financière de Québec à un point de vue patriotique et national.

Pendez-vous, M. Tassé. Encore un fait qui prouvera votre véracité et votre esprit de justice lorsque vous parlerez des *grits* comme des ennemis du Canada français.

Mais votre article comme bien d'autres petites choses il ne se perdra pas et nous aurons probablement de nombreuses occasions de vous le rappeler. Lire *La Minerve* dans la PATRIE pour mettre la dite *Minerve* en contradiction avec elle-même ça peut ameuter le public.

Lettre d'Ottawa.

(De notre correspondant spécial).

Ottawa, 16 février.

C'est aujourd'hui samedi. On a beau dire, il faut flâner ce jour-là, dans Ottawa. Les partis politiques, qui se disputent sur tout ce qui existe et le reste, sont d'accord là-dessus. Aussi la Chambre est vide, les bureaux publics se ferment à une heure, et les buvettes même à sept heures du soir, suivant la loi d'Ontario. Seuls, les solliciteurs de places, les traducteurs du *Hansard* et les correspondants de journaux ne flânent pas. Je dis "les traducteurs du *Hansard*" ; en voilà des piocheurs ! Figurez-vous qu'ils sont tenus de finir la traduction de tous les discours prononcés en anglais en même temps que finit la session elle même. C'est un travail d'encelade auquel leur nombre actuel ne saurait suffire.

Les membres, en général, ne se doutent pas de ce que c'est que la traduction, travail pénible, ingrat, fastidieux s'il en fut jamais. Que n'est-ce davantage lorsque le traducteur est obligé de refaire la phrase anglaise elle-même pour la rendre intelligible ! Cela devient alors une double opération qui est bien loin d'être mécanique, comme les ignorants le croient volontiers, et pour laquelle, bien entendu, il n'y a pas double salaire. Les infortunés ! Ils n'ont pas même le dimanche à eux, et ce n'est que tard, demain après-midi, qu'ils se réserveront une petite heure avant souper, pour aller soupirer dans l'oreille des jeunes filles d'Ottawa des traductions inachevées et des aveux dans les deux langues.

Le dimanche est le seul jour possible pour les visites dans la capitale fédérale, surtout durant la session : aussi toute l'après-midi de ce jour-là y est-elle consacrée. C'est un va-et-vient de visiteurs qui se connaissent tous entre eux et qui se rencontrent à toutes les portes du "Sandy Hill," le quartier fashionable où sont logés les ministres, les gros et les moyens fonctionnaires et la bourgeoisie rentée. Ceux qui ne connaissent pas Ottawa ignorent malheureusement jusqu'à quel point la société française qui forme, je crois, la majeure partie de la population du "Sandy Hill" est hospitalière, sympathique, à peu près dégagée des vieilles formules banales et des façons guindées qui remplacent souvent chez nous la conversation et les véritables manières.

La société française d'Ottawa, quoique fondée à l'origine par des rejetons d'une société déjà ancienne, à qui toutes les articles du code mondain étaient familiers, n'en est pas moins, grâce au milieu, aux circonstances qui l'entourent, à la génération qui a poussé depuis dix-sept ans dans une ville en embryon et au sein d'une nature à peine dépouillée de ses aspects primitifs, n'en est pas moins, dis je, une société absolument jeune, dans toute la fraîcheur et le charme ingénu de son printemps. Comme toutes ces jeunes filles et ces jeunes femmes s'amusent et s'en donnent à cœur-joie toutes les fois qu'elles en ont l'occasion, et franchement, et rondement, sans faire leurs sophies ni mettre des patins hauts de six pieds pour avoir l'air grande dame. Avec elles on se sent à l'aise, on cause naturellement, on badine, on joue comme on le faisait encore, il n'y a pas plus de trente ans, dans nos vieilles villes, et l'on jette au vent toutes ces sottises ridicules que nous appelons à Montréal nos manières et qui ont remplacé les bonnes façons et la vraie politesse d'autrefois.

Ajoutez à cela que la société d'Ottawa, comme toutes les sociétés jeunes dont rien n'a encore faussé l'éducation ni perverti la droiture naturelle de l'esprit, est portée naturellement au progrès sans discussions stériles ou oiseuses, et prête à favoriser tous les projets et toutes les institutions propres à la développer, à l'éclairer, à la faire avancer de plus en plus dans la civilisation supérieure où règnent les lettres, les arts et les sciences. L'Institut Canadien-Français de cette ville en porte l'éclatant témoignage. Là, tous les dimanches, il y a des séances régulières auxquel-

lei assiste un public nombreux, hommes et femme, qui s'y rendent pour entendre une conférence d'abord, ce qui est de rigueur, puis du chant, puis de la musique, une soirée complète enfin, sur laquelle on peut toujours compter, que l'on sait être préparée d'avance et qui remplit deux bonnes heures que l'on ne saurait comment passer dans une ville aussi strictement puritaine que l'est Ottawa Non seulement ces deux heures sont remplies et tiennent la place de celles que l'on passerait dans les buvettes, aux jeux de billards ou à l'exercice du "flirtage", mais elles le sont pour le profit réel, pour la culture intellectuelle et morale de tous ceux qui assistent aux séances de l'Institut.

Mon ami Sulte me disait l'autre jour qu'il avait fait, il y a deux semaines, sa centième conférence depuis l'inauguration des séances régulières, c.a.d depuis trois ans au plus, et qu'à cette occasion il avait été l'objet d'une petite ovation intime, d'applaudissements répétés dont la signification ne saurait être méconnue, dans les circonstances où l'ont placé son "Histoire des Canadiens-Français." On a bien plus de liberté d'esprit à Ottawa et l'on y est plus avancé sous certains rapports qu'à Montréal qui se vante d'être le foyer par excellence du libéralisme canadien. Hélas! oui, il l'était jadis; mais on y a tout étouffé; l'absolutisme a réussi à proscrire la seule institution libre et le seul embryon de bibliothèque publique que nous possédions, de sorte qu'aujourd'hui les jeunes gens, incapables de se procurer les ouvrages des maîtres et des grands écrivains, incapables de prendre le goût de l'étude qui naît de l'émulation, incapables de renouveler, d'étendre leur fonds d'idées et de connaissances, réduits à leur seul bagage de collége, finissent par se laisser aller de plus en plus, insouciants de ce qui n'est pas uniquement le plaisir, étrangers à toute noble ambition et ne sentant aucune de ces aspirations qui les aideraient à réagir contre une époque d'abaissement, de vénalité, de grossiers appétits et de servitude morale comme jamais nous n'en avons vu le spectacle.

La politique a été avant tout l'élément principal de la désagrégation des esprits et des âmes. Elle a donné de si déplorables exemples de servilisme et de corruption qu'elle a profondément obscurci le sens moral, si elle ne l'a pas entièrement effacé. A cette école de véritable émasculation, les caractères ont été pétris comme la boue, le patriotisme a disparu et les intelligences n'ont plus eu devant elles d'autre but que l'intérêt et la satisfaction de toutes leurs convoitises. Les jeunes gens ne demandent plus aujourd'hui que des places, et à cela ils sacrifient ce qu'ils peuvent avoir encore de principes et d'idées, ou s'ils ne les sacrifient pas, ils se mettent dans l'impossibilité absolue, non seulement d'en être les défenseurs, mais même de les exprimer. Au lieu d'être au champ où tous les partis rivalisent entre eux pour le bien public, la politique est devenue une foire pour les ventes à l'enchère et pour l'étalage de toutes les platitudes. Elle est l'unique ressort qui fait encore mouvoir les esprits, mais uniquement pour abaisser encore, s'il est possible, le niveau où ils flottent, et tout ce qu'elle produit, c'est la décomposition, la décomposition au point qu'on ne peut plus saisir un seul principe, ni définir une seule situation.

Au moment où j'écris, une nouvelle effroyable retentit dans les corridors et dans tous les bureaux de la Chambre. Sir John vient tout simplement d'opposer une fin de non recevoir absolue à la demande d'augmentation de subside faite par nos ministres de la province de Québec. La situation devient terrible; elle est grosse de toute espèce de conséquence; tout un avenir d'ébranlements politiques se dessine, et l'on se demande à quelle résolution désespérée va se pousser notre province ainsi bafouée, ainsi souffletée, ainsi indignement repoussée par ce vieux Mandarin politique qui n'exerce le pouvoir que pour le malheur du pays en général et l'anéantissement de chacune des partis qui le composent. Sir John a fait attendre nos ministres huit jours pour leur dire au bout du compte qu'il ne pouvait les écouter, que ce n'était pas le temps de présenter leurs réclamations, qu'on le prenait à l'improviste, qu'il ne pouvait au moins examiner simultanément les deux réclamations qui lui étaient présentées, celle d'une augmentation du subside provincial et celle d'un paiement de $1200.00 par mille pour la construction du chemin de fer du Nord que tout le monde reconnait être que le "dernier chaînon du Pacifique.

Pris à l'improviste, dites-vous! Comment donc? Est-ce que M. Mousseau, aux abois, n'avait pas présenté lui-même, dès l'année dernière, un mémoire qui renfermait les mêmes réclamations et les mêmes conclusions que celles formulées par les ministres actuels? Est-ce que cette question n'a pas été plus ou moins agitée depuis bientôt deux ans? Est-ce que la compagnie du Pacifique, venant tout à coup demander une nouvelle subvention de trente millions n'a pas pris la Chambre encore plus à l'improviste que la Province de Québec avec sa légitime et incontestable réclamation? Et cependant, n'avez-vous pas essayé, vous, Sir John, de faire prévaloir cette demande sur tous les ordres du jour et de faire voter les membres comme par surprise, en ne leur laissant pas le temps d'examiner cette question sous aucune de ses faces?

Ce n'est pas le temps, dites vous pour la Province de Québec, de présenter ses réclamations constituant presque tout le programme politique, qui se trouve dans une situation financière inextricable, qui déclare par la bouche du trésorier qu'il va jusqu'à supprimer le budget de la colonisation pour diminuer les dépenses, qui avoue un déficit annuel de trois à quatre cent mille dollars, un service d'intérêts s'élevant à 900,000 dollars par année, une dette de 18 millions, la banqueroute en perspective, et vous osez dire que ce n'est pas encore le temps pour nous de faire valoir des droits légitimes! Mais quand donc réclamation fut plus pressante que celle-là? Et puis, les provinces ne sont-elles pas toutes solidaires entre elles, et la banqueroute de l'une n'affectera-t-elle pas pas toutes les autres?

Vous avez voulu la confédération; eh bien! il faut la prendre avec ses obligations et ses charges comme avec tous ses bénéfices. Vous avez dépouillé les provinces de leurs principaux revenus, et vous ne voulez pas leur venir en aide quand ce qui leur en reste ne suffit plus à maintenir leur existence! Mais c'est là votre premier devoir, c'est là la question qui devait primer toutes les autres, bien au-dessus de ces scandaleuses "Résolutions" dont l'adoption va avoir pour effet d'appauvrir tout le Dominion au profit d'une compagnie étrangère qui se moque autant de notre prospérité publique que des chats qui peuvent être dans la lune.

Ah! c'est ici qu'éclate dans toute son évidence votre politique machiavélique, votre secret dessein d'en arriver à l'Union Législative, à la place de cette confédération boiteuse et disloquée dont les éléments ne sont pas assimilables. Vous voulez les prendre l'une après l'autre par la famine afin de les réduire à se jeter de désespoir dans l'union législative qui les affranchira de toutes leurs responsabilités particulières. Vous ne croyez pas d'avoir recours à ce moyen qui n'est rien moins que criminel, et vous croyez pouvoir ainsi conduire les évènements et les peuples au gré de vos projets! Prenez garde, c'est jouer là un bien gros jeu. L'opposition unanime de la presse canadienne-française doit vous éclairer là-dessus. Ce n'est pas impunément qu'on pousse un peuple à bout dans le voisinage des Etats Unis, et soyez bien convaincu que plutôt de se jeter de désespoir dans l'union législative, ce peuple canadien courra tout droit à l'annexion qui sera pour nous le remède à bien des maux et la solution de bien des problèmes dans lesquels nous nous débattons inutilement pour nous et pour l'avenir.

Vous voulez sans doute en arriver à ce que notre province ruinée se dépeuple de plus en plus, afin de pouvoir l'amener plus facilement à vos fins, lorsque rien ne pourra plus vous opposer de résistance! Aveuglement, insanité des hommes trop longtemps investis du pouvoir! Eh bien! savez vous à quoi vous réussirez? A précipiter un dénouement, sans doute, mais un dénouement bien différent de celui que vous méditez, et vous périrez dans la catastrophe que vous aurez préparée vous-même. Trop de raisons et trop d'intérêts nous attirent du côté des Etats Unis; nous avons essayé de notre ridicule et impuissante confédération; nous avons été, dans cette expérience dont nous avons invariablement souffert à chaque occasion, jusqu'à la limite extrême de la patience et de l'endurance......; arrêtez-vous, arrêtez vous, si vous ne voulez pas que nous allions demander aux Etats-Unis ce que vous nous refusez, et de plus le gage d'un avenir tranquille et de la possession inaliénable de nos droits législatifs et politiques, comme les possèdent souverainement chacun des Etats de la grande république. Arrêtez-vous et faites justice, ou votre édifice, déjà vermoulu avant d'être complété, s'écroulera sur vous.

Grande démonstration populaire.

(De *L'Electeur*)

Rarement il nous a été donné d'assister à une plus belle démonstration populaire que celle qui avait lieu hier l'après midi à la salle Jacques-Cartier.

Foule nombreuse et enthousiaste, spectacle consolant de la présence sur un même tréteau des hommes les plus marquants des deux partis venus pour revendiquer les droits de la province et de la ville de Québec, discours patriotiques, rien n'a manqué pour donner au meeting un cachet imposant à la hauteur des questions importantes qui y ont été traitées.

Convoqués la veille seulement, les citoyens s'y sont rendus en masse, laissant là tout autre rendez vous, faisant ainsi voir le vif intérêt qu'ils portent aux questions vitales qui se débattent dans le moment à Ottawa.

A trois heures et demie, ouverture de la séance. Un groupe pressé occupe la scène; on y remarque l'hon M. Langelier, maire de Québec; l'hon M. Garneau, M P P; M. Shehyn, M P P; M. Carbray M P P, l'échevin Chouinard, MM. Chs Langelier, F Fortin, Plamondon, W DeLéry, préfet du comté de Beauce; Faucher de St-Maurice, M P P; F X Lemieux, M P P; l'échevin Rhéaume, M. Rinfret, M P P; J A Mailloux, L P Pelletier, E Pacaud, le conseiller Moloney, J I Lavery, J E Prince, etc., etc.

Sur proposition de l'hon P Garneau, on choisit à l'unanimité l'hon F. Langelier pour présider l'assemblée. M. Shehyn et l'hon M. Garneau sont ensuite nommés vice-présidents, et MM. Ernest Pacaud et L P Pelletier, secrétaires.

Comme entrée en matière, on eut un magistral discours de l'hon F Langelier, qui avec sa clarté ordinaire, son étonnante facilité de parole, fit une exposition lumineuse des graves questions soumises à l'assemblée.

Une foule d'orateurs lui succédèrent: voici l'ordre dans lequel ils se sont fait entendre:

L'hon. M. Garneau, M Shehyn, M P P., M F X Lemieux, M P P., M Chouinard, M J P Rhéaume, M Chs Langelier, M Faucher de St Maurice, M P P, M Rinfret, M P P., A Carrier, J E Prince, M. Ernest Pacaud, le Dr F A Dion.

Des applaudissements unanimes soulignèrent à plusieurs reprises chacun des discours.

Le temps nous manque pour rendre justice à l'éloquence qui s'est dépensée en cette circonstance. Nous nous contenterons de relever quelques-unes des excellentes idées énoncées par le député local de Québec-Est.

On sait parfaitement que, chaque fois qu'il s'agit des intérêts de notre ville, M. Shehyn est d'une compétence indéniable. Les éminents services qu'il a rendus en sa qualité de président de la Chambre de Commerce l'ont plus d'une fois démontré.

Hier, M. Shehyn a traité son sujet de main de maître. Quel but se proposait-on s'est-il d'abord demandé, en entreprenant la construction d'une voie ferrée d'un océan à l'autre, sinon de donner aux vieilles provinces un champ plus vaste, plus de développements à nos institutions, d'étendre nos industries, notre commerce? Ce projet devait, dans l'idée de ses promoteurs, nous apporter l'abondance et la richesse.

L'orateur repasse en revue les diverses phases de l'exécution de cet immense projet; il proteste contre l'oubli dans lequel le syndicat du Pacifique affecte aujourd'hui de nous tenir, bien que la province de Québec ait certainement fourni sa large quote-part à l'entreprise. Il fait voir les droits inaliénables et de nature particulière de la ville de Québec à être mise en communication avec la grande ligne transcontinentale par l'extension de cette ligne jusqu'ici et la reconstruction d'un pont destiné à relier le Pacifique à l'Intercolonial.

M. Shehyn a aussi fait toucher du doigt en terminant les avantages que Québec retirerait de la réalisation de ses idées. L'exposition d'un aussi brillant avenir, par un homme de la compétence de M. Shehyn, a soulevé de vifs applaudissements.

Avant de se disperser, l'assemblée a voté à l'unanimité des résolutions dont voici le texte:

Proposé par l'hon P Garneau, M Félix Carbray M P P pour Québec Ouest, Félix Fortin, Pierre Boatin, maire de St-Sauveur, Frs Kirouac, ex-maire de St-Sauveur, et M J E Roy; secondé par M H J J B Chouinard, échevin de Québec. Jules Tessier, W DeLéry, préfet de Beauce, Dr Gingras, T J Molony, conseiller de Québec, et M. Emile Jacot:

Résolu—Que les citoyens de Québec, sans distinction de partis, donnent leur entière approbation à la demande formulée par le gouvernement de la province de Québec auprès du gouvernement fédéral concernant le réajustement du subside et l'octroi de douze mille piastres par mille comme compensation au gouvernement local pour la construction du chemin de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Proposé par M. Shehyn, président du Bureau de commerce, le Dr Rinfret, M P P, Aut Pampalon, L P Pelletier, Chs Langelier, Jas Malouin C R, J F Peachy, Jos Blondeau, Isaac Dorion; secondé par O Migner, Chs St Michel, Amédée Robitaille, Ez Vincent, conseiller, Z Pâquet, G Lemelin, J W Roy, J. Prince, Geo Roy:

Et *résolu*: Que cette assemblée a appris avec la plus vive satisfaction que les députés du district de Québec et des environs font des efforts pour obtenir la construction d'un pont sur le St-Laurent entre Québec et Lévis, raccordant l'Intercolonial, le Grand Tronc, le chemin de fer du Pacifique canadien, prolongé jusqu'à Québec, le chemin du Lac St-Jean et le Québec Central, c'est-à-dire toutes les grandes voies ferrées convergeant vers Québec.

Que cette assemblée croit que la réalisation d'un tel projet est indispensable à la prospérité générale de la Puissance et remplirait la promesse faite de la construction d'un chemin national du Pacifique jusqu'à l'Atlantique sans interruption. Que les sacrifices faits par les anciennes provinces pour contribuer aux grandes améliorations qui ont fait la richesse du pays et notamment celle du Nord-Ouest donne un droit indéniable à la construction du dit pont et au prolongement du chemin de fer du Pacifique jusqu'à Québec.

Proposé par l'hon. John Hearn, conseiller législatif, M. J. P. Rhéaume, F. X. Lemieux, M. P. P., Ernest Pacaud, J. E. Prince secondé par J. A Mailloux, J. B. Thibaudeau, J. I. Lavery, Jos Plamondon, échevin William Venner:

Résolu: Que cette assemblée croit qu'il est du devoir impérieux de tous les députés fédéraux de la province de Québec, sans distinction de parti, d'appuyer les dites demandes.

Proposé par MM. E. Beaudet, Désiré Guay, échevin, A. J. Carrier, Louis E. Giroux, M. Bourget, conseiller, et L. J Demers; secondé par M. Narcisse Lemieux, Oct Lemieux, Alph Demers, S. Marcotte, et

Résolu: Que copie des présentes résolutions soit officiellement transmise au Très-Honorable Sir John A. McDonald, chef du cabinet, à ses collègues et aux membres du Parlement du Canada.

Nouvelles Canadiennes.

WINDSOR, ONT.—Une compagnie composée des hommes les plus entreprenants de Windsor, a demandé au gouvernement de la Puissance l'incorporation de la "Compagnie de Lumière Electrique de Windsor," ayant un capital de $50,000. Walkerville sera aussi éclairé à la lumière électrique.

Bravo! En avant Windsor.

—Le "News" nous apprend qu'il est rumeur de fonder un nouveau journal à Windsor. Le "Essex Review," dit il, qui a une circulation d'environ 300, ne peut plus exercer aucune influence sur l'électorat, et les chefs du parti conservateur veulent un organe vigoureux capable de se maintenir au niveau des journaux libéraux.

Est ce vrai?

—Au nombre des Windsoriens qui ont assisté aux fêtes du Carnaval à Montréal, se trouvaient notre digne pasteur, le Révd. Père Wagner et MM. Gabury, Crawford, Currie et A. Ouellette.

—MM. Bunting et Walsh, marchands de chaussures de cette ville, sont en faillites. Bunting est décampé et on ne sait où le trouver. Les créanciers cherchent en vain les livres. M. Walsh, qui demeure à London, avait placé $1,000 dans la société et se trouve aussi ahuri que les créanciers du départ impromptu de son associé.

—Frank Paquin, de Brochville, descendait ces jours derniers dans un de nos hôtels. Le lendemain matin, il prit, sans doute par distraction, une des couvertes du lit et décampa. Les autorités lui ont accordé trois mois de pension gratis à l'Hôtel du gouvernement à Sandwich pour lui permettre de se corriger de son incomparable distraction.

—On sait que les magasins les plus achalandés et les princes du commerce de Détroit et de Bay City, reconnaissent la nécessité d'avoir un ou plusieurs "french clerks." Est ce par amour de la race française qu'ils en agissent ainsi?...La réponse est facile, c'est qu'ils y trouvent leur profit. On commence à reconnaître que le commis canadien possède au plus haut degré des manières engageantes et la politesse proverbiale de la race française Il n'a pas la roideur et la morgue de l'Anglais, la lenteur nonchalante du Yankee et l'âpreté bien connue du Juif. Il est vif et adroit dans sa manière de montrer ses marchandises à ses clients, sous les aspects les plus avantageux. Il est quelquefois peu instruit, mais il l'emporte presque toujours sur ses compagnons d'autres nationalités mieux partagés que lui sous ce rapport, par son désir de plaire, et les mille moyens agréables et irrésistibles qu'il possède pour inspirer la confiance aux acheteurs. Les dames américaines les plus méticuleuses s'adressent de préférence aux commis canadiens, dans la persuasion que leur urbanité et leur galanterie envers le beau sexe, égale leur délicatesse, leur patience et leur empressement à satisfaire leurs moindres désirs. Il est aussi maintenant reconnu partout, que sous le rapport de la fidélité et de la docilité envers ses maîtres, le commis canadien a fait ses preuves.

LE PROGRES.

QUEBEC.—Larochelle, qui a pris part au vol commis au détriment de M. Delisle, a été condamné hier après midi à trois ans de pénitencier par le juge Chauveau.

—Les héritiers de Sir Hugh Allan viennent de donner la commande d'un nouveau steamer. Il va être mis à l'eau dans le cours de l'été prochain, et fera les services entre Liverpool et Montréal.

Ce nouveau steamer va avoir 4,000 tonneaux. Il y en a déjà deux autres sur le chantier, pour la même compagnie: le *Siberian* et le *Namidian*.

—Une dépêche que nous recevons de la station St François, nous apprend qu'un nommé Blouin, de la paroisse de Ste-Marguerite, comté de Dorchester, est tombé accidentellement en bas d'un convoi du Québec-Central et a eu la jambe coupée. Le blessé a perdu beaucoup de sang, mais le médecin a bon espoir de lui sauver la vie

—Le Lt Col d'Orsennens vient d'écrire au Lt Col., Doherty lui disant que pour compléter le cadre d'infanterie de St Jean il lui faudrait une vingtaine d'hommes. La taille de ces hommes devra être de cinq pieds huit pouces au moins et mesurer de la poitrine, trente quatre pouces. Ils recevront $150.00 par année, à part la nourriture, l'habillement et le logement. La durée du service est de trois ans. C'est une position plus avantageuse, que celle d'un grand nombre de jeunes gens.

—L'embranchement de St-Charles sur l'Intercolonial sera ouvert le premier juillet prochain.

—Madame Angélique Comeau est morte le 6 février dernier à Cap Bald au Nouveau Brunswick, à l'âge très-avancée de 105 ans, un mois et six jours.

Cette femme était la personne la plus âgée des Provinces maritimes.

—Les députés de l'Assemblée législative commencent à choisir leurs siéges dans la nouvelle chambre.

Du côté ministériel, sur la première rangée à droite, on voit les noms de MM. Jean Blanchet, Lynch, Taillon, Robertson, Flynn, Garneau, Martel, Beaubien. Sur la seconde rangée MM. Faucher de St-Maurice, Nantel, Desjardins, Deschênes, Marcotte et autres. M. Wurtele a pris le siége de M. Gauthier, député de Charlevoix, au centre.

Du côté de l'opposition, sur les 1ère banquettes: Stephens, Marchand, Mercier, Joly. En arrière de l'ancien et du nouveau chef des libéraux ont pris place les deux plus jolis garçons de la chambre: MM. Gagnon et Lemieux. M. Bernatchez est relégué dans l'ombre à l'arrière plan.

—La récente décision des tribunaux au sujet des titres de propriété de Lery, a donné une nouvelle activité à l'exploitation des mines d'or dans la Beauce. La Cie des mines d'or du Canada a déjà miné plusieurs 1000 tonnes de sable aurifère.

—M. le docteur F A. Dion, de St-Sauveur, est nommé médecin visiteur du Dispensaire des sœurs de la charité de Québec.

—L'un des jeunes garçons qui a comparu devant la Cour de police ces jours derniers s'appelle Flynn. Il est âgé de 14 ans et demeure à St Roch. Il parait que ce jeune homme, si on prouve tout ce dont on l'accuse, serait déjà un voleur de profession.

Il est entré dans la pharmacie de M Lanche pour acheter du sucre de réglisse et pendant qu'on le servait a trouvé moyen de voler plusieurs objets.

Chez MM. Wright et Co, rue de la montagne, il a volé plusieurs valentins

Rue S Pierre il a essayé d'échanger dans une pharmacie un objet qu'il avait volé, pendant que le maître du magasin servait une pratique, il a fourré dans sa poche la pipe que celui-ci venait de déposer sur le comptoir.

Au magasin Déry, rue St-Pierre, et chez M. Stanley, il a fait aussi des visites, qui lui ont procuré différents articles.

On accuse aussi ce jeune garçon d'avoir volé deux montres à Mr Dobbin, Côte de la Montagne

Il a fini par se faire pincer, et lui et un de ses camarades ont à répondre maintenant de leurs méfaits devant la justice.

Espérons qu'une bonne leçon leur sera profitable.—LE NOUVELLISTE.

LEVIS.—Une petite fille d'une dizaine d'années, enfant de monsieur Joseph Beaulieu, s'étant avancée trop près de la cime du cap, en arrière du Couvent des sœurs de charité, a glissé et a roulé en bas d'une hauteur de cent pieds.

C'est le troisième accident de ce genre qui arrive depuis quelques années, et, chose étonnante, les victimes s'en sont toujours retirées avec quelques contusions seulement.

Les personnes qui accoururent au secours de la petite fille de M. Beaulieu, croyaient n'avoir plus à relever qu'un cadavre, mais à leur grande suprise, l'enfant n'avait pour toute blessures de légères égratignures au bras qu'elle s'était faites, sans doute, en cherchant à se cramponner aux arbrisseaux.

—On vient de recevoir les plans des nouveaux bâtiments que l'on va construire au Grand Tronc pour les immigrants. On demandera bientôt des soumissions si, comme nous le pensons bien, l'on veut que tout soit prêt pour l'ouverture de la navigation.

A propos d'immigration, les quinze mille piastres que l'on a votées pour les bâtiments des immigrants à Montréal, intriguent les citoyens. On croit découvrir là l'intention de faire passer tout droit une partie des immigrants qui nous arrivent d'Europe.—LE QUOTIDIEN.

Le Sergent.

Il ne s'appelait pas Lafleur, ni La Ramée, comme un sergent de l'ancien régime. Il s'appelait Pidoux, comme un troupier de Cham ou de Randon Mais dans sa compagnie il était plus connu sous le nom de Quincaillier. Pourquoi le Quincaillier? Avait-il donc jadis manié d'autre acier que celui de son fusil, ou d'autre plomb que celui de ses cartouches? Non, Pidoux était un ancien enfant de troupe. Il n'avait jamais eu d'autre famille que le régiment ni d'autre métier que la guerre. Si on l'appelait le Quincaillier, c'est à cause de la ferblanterie qui dansait au coté gauche de sa tunique. Une vraie batterie de cuisine, ramassée un peu partout; dans toutes les cuisines où on avait cassé des œufs pour faire des omelettes. Pidoux avait eu la veine de ne pas être dans le tas des œufs cassés. Mais le diable l'emporte, s'il n'avait jamais su comment!

Toujours est-il qu'il était encore debout et droit sur les armes, nom d'une pipe! et faisant bonne figure dans une revue, vous pouvez m'en croire avec sa grosse moustache grisonnante et sa longue impériale poivre et sel qui lui donnaient un air crâne et bourru tout ensemble, et sa rangée de croix et de médailles, aux rubans multicolores, dont l'or et l'argent reluisaient victorieusement au grand soleil! Il en avait bien sept ou huit de ces breloques qui coûtaient plus cher que chez le bijoutier, et dont une seule suffisait à faire l'honneur d'un soldat. La médaille de Crimée, d'abord, puis celle d'Italie, puis celle du Mexique, accompagnées de deux ou trois bricoles sans importance qui était venu grossir la collection comme par hasard; puis du nanan, la médaille militaire, résumant tout le reste; et enfin, pour clore dignement la série, la vraie décoration, l'étoile des braves, la croix de la Légion d'honneur. Celle-là, c'était le bouquet. Tout blasé qu'il fût—ou plutôt qu'il qu'il affectat de paraître—en fait de pendeloques glorieuses, Pidoux ne la regardait pas sans une certaine émotion, et plus d'une fois, quand il croisait dans la rue un supérieur qui lui rendait son salut, vous eussiez pu le surprendre louchant du coté de son ruban rouge, avec une tendresse mouillée dans le regard...

Mais, par la sambleu! il ne songeait pas à loucher d'orgueil ce jour-là, le sergent Pidoux. C'était le jour—affreux, jour infâme?—où l'armée de Sédan, captive, livrée, trahie, se rendant à la merci des Allemands. Oui, trahie, mille noms de noms!—Car c'est une trahison, quelle que soit la fortune, de désarmer d'un trait de plume cent cinquante mille hommes qui ne demandent qu'à mourir.

Aussi, quelle stupeur, quand le moment funèbre fut arrivé, quand il n'y eut plus à se leurrer d'aucun espoir, quand il fallut se dire: "C'est vrai, absolument vrai! Nous allons sortir de là, tous résignés, la tête basse, comme un troupeau de moutons gardé par des chiens...Pourquoi pas la chaîne au pied, comme des forçats? N'est-ce pas au bagne qu'on mène?... Au bagne du repos forcé, tandis que derrière nous la patrie étranglée jette son dernier râle en criant: Au secours!"

*** Jusqu'à la dernière minute, le sergent Pidoux refusa d'y croire. Dès la veille, l'ordre formel ayant été donné pour le lendemain, les autres s'y étaient faits, à l'idée de s'en aller comme cela le long des routes, les bras ballants et les mains vides, du côté de l'Allemagne où ils auraient dû entrer le fusil au poing. Lui, non Cette pensée là ne pouvait lui entrer dans la tête. Si bien qu'avant de partir, quand il dut rejoindre sa compagnie massée sur la grande place, une envie folle le prit de ne pas bouger de rester là, inerte, insensible aux bourrades, aux coups de crosse, et de dire: "Tuez moi, mais je ne marcherai pas!" Pourtant, quand la colonne s'ébranla, machinalement il fit comme les autres; il marcha.

Il marcha devant lui jusqu'à la porte de la ville, morne, l'œil fixe, faisant cela comme il aurait fait une autre chose, dans une sorte d'hébètement farouche, mêlant son pas alourdi au piétinement du tas d'hommes qui allait devant lui...Tout d'un coup le mouvement se ralentit. On était arrivé au bout de la ville, et pour franchir la porte, les rangs devaient se serrer. La troupe marqua le pas pendant quelques minutes, avançant à peine; puis le mouvement s'accéléra, et le sergent Pidoux se trouvait hors des murs. Alors, comme à coté de lui les têtes se tournaient toutes dans le même sens, le sergent tourna aussi la tête, et voici ce qu'il vit.

A quelques mètres hors de la ville, la route que suivaient les prisonniers était coupée par une autre route. Or à l'angle de ce carrefour, une troupe à cheval était postée, immobile regardant passé le défiler: une troupe brillante et chamarrée d'officiers prussiens en grande tenue. Au milieu, en uniforme plus superbe encore, un officier supérieur, un général, de large carrure et de mine hautaine. Qui était ce? Les prisonniers ne se le demandèrent même pas. C'était un des vainqueurs, voilà tout. Cela leur suffisait. Et, d'abord levés pour regarder, les yeux se baissaient sous les sourcils froncés par une sourde colère. Qu'est-ce qu'ils venaient faire, ceux là, sur le chemin des vaincus? Les voir passer comme un troupeau de bêtes captives, et complétant l'insolence de leur facile triomphe par l'insulte de leur curiosité?

*** Le sergent Pidoux n'avait pas baissé *les yeux, lui. Il continuait* à fixer le groupe arrogant de ses superbes cavaliers droits sur leurs selles. Un flot de sang avait empourpré ses joues, et ses prunelles lançaient des éclairs.

Or, comme il passa devant ce tas d'insolents vainqueurs, il se trouvait juste au flanc de la colonne, à dix mètres d'eux tout au plus, il s'arrêta, les regardant en face, et...

...Devant les canons anglais, prêts à cracher la mort, le général Cambronne avait trouvé un cri. Devant l'état-major allemand, le sergent Pidoux trouva un geste.

D'un coup de main, il nettoya sa tunique, arrachant tout, croix et médaille, et d'un tour de bras, à la volée, il envoya le tas, Crimée, Italie, Mexique, Légion d'honneur, et le reste, à la figure d'un général prussien!

La rage l'avait empêcher de viser juste, et la poignée de médailles s'éparpillant en l'air, effleura le dolman de l'officier, glissa sur la selle, et de là tomba par terre.

Le général eut un tel haut-le corps que sa main, tirant sur ses rênes fit cabrer son cheval. Quand les pieds de la bête retombèrent sur le sol, quatre hommes avaient déjà saisi le sergent par les épaules et tiraient sur lui pour l'entraîner. Subitement une mêlée se produisit. Les camarades du sergent ayant vu le coup se jetaient sur lui pour le dégager. Mais la lutte fut courte. Vingt hommes de l'escorte, la crosse haute, frappant dans le tas à coups redoublés. Les Français lâchèrent prise et le sergent Pidoux resta seul, haletant, sous l'étreinte de dix poignes vigoureuses, comme un sanglier coiffé par des chiens.

*** Son regard croisait celui du général prussien, resté immobile sur sa selle. Il y eut un moment d'attente, où personne ne bougea. Qu'allait dire le vainqueur?

Le vainqueur outragé ne dit rien, vaincu par l'héroïsme de l'outrage Il appela du geste un de ses hommes et lui montra les médailles qui jonchaient le sol. Le soldat comprit et les ramassa. Puis, d'un nouveau geste, le général désigna le sergent, toujours maintenu par le poignes prussiennes.

Le soldat obéit et présenta ses médailles au prisonnier. Mais le sergent Pidoux secoua la tête. "Non, dit-il d'une voix étranglée, je n'en veux plus!"

Et il tint bon, l'absurde et sublime entêté! Alors, le général prussien dit: "Lâchez-le, et qu'on les donne à un autre."

L'expérience prouve que rien ne détruit de fond en comble les Scrofules, comme la Salsepareille d'Ayer.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"*78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.*

MESSRS. J. C. AYER & CO:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les **Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale,** et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

AVIS

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec à sa prochaine session, de la part de "La Compagnie de Filature Sainte-Anne, Hochelaga," aux fins d'obtenir un acte pour légaliser les débentures émises par la dite Compagnie.

Montréal, 12 février 1884. 39—51

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL.

No. 411

COUR SUPERIEURE.

Dame Jane Atchison, épouse de James Murray, des cite et district de Montréal, ci-devant, commerçant, a institué, contre son époux une action en séparation de biens.

E. N. ST. JEAN,
Art. de la Demanderesse.

Montréal, 25 janvier 1884.—39—51

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné *par les médecins*. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,

MRS. EMMA GEDNEY."

130 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."

Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

MARIAGE

A Longueuil, le 12 courant, par le Rév. M. Tassé, curé de Longueuil, M. Eusèbe Berger, machiniste, à Delle Elmire Riendeau, fille de M. Jos. Riendeau, J. P.

A Lachine, le 12 courant, par le Révd. M. Piché, curé, M. Joseph Legault dit Deslauriers, fils de M. Léon Legault dit Deslauriers, de la Pointe-Claire, ex-préfet du comté Jacques-Cartier conduisait à l'autel Marie Julie Corestine Leclair, seconde fille de Thomas Leclair Ecr maire de la paroisse de Lachine. Nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

—A St-Césaire, par le Rév. Messire L. J. Plamondon, curé de Laval, Joseph Plamondon, Ecr, de St-Césaire, fils de J Bte Plamondon, Ecr, marchand, de St-Césaire, à Delle Alma Gaboury, fille unique de J. E. Gaboury, Ecr, Notaire, de St-Césaire

DÉCÈS.

—A St Ours, le 13 courant, la dame de M. E. N. Desorcy, notaire, un fils.

—En cette ville, le 14 courant, la dame de M. Guillaume Huneault, écr, capitaine, un fils.

En cette ville, le 16 courant, à l'âge de 3 ans et 3 mois, Joseph Raoul Honorius, enfant de M. J. R. Gervais, commis-marchand.

—A Sorel, le 15 février courant, Dame Hermina Arsenault, épouse de C. O. Paradis, Ecr., marchand du lieu, à l'âge de 28 ans.

—A West Bay City, Mich, le 3 courant, à l'âge de 57 ans, Alexandre Corriveau, autrefois de Québec

—A St Joseph de Lévis, village Lauzon, le 14 courant, à l'âge de 40 ans, 7 mois et 7 jours, Madame Philomène Pouliot, épouse de M. Paul Gosselin, charpentier.

PRIX DE DETAIL DU MARCHÉ DE MONTREAL

Article	De		À
FARINE.			
Farine de blé, par 100 lbs	2 80	à	3 10
Farine d'avoine	2 50		2 60
Farine de blé-d'Inde	1 80	à	0 00
Sarrasin	2 50	à	3 00
GRAINS.			
Blé, par minot	0 00	à	0 00
Pois do	1 00	à	1 10
Orge do	0 00	à	0 00
Avoine par poche	0 90	à	1 00
Sarrasin par do	1 25	à	1 50
Mil do	0 00	à	0 06
Lin do	0 00	à	0 00
Blé-d'Inde, minot	0 00	à	00
VOLAILLES.			
Dindes (vieux) le couple	2 00	à	4 60
Dindes (jeunes) do	0 00	à	0 00
Oies au couple	2 00	à	3 00
Canards au couple	0 70	à	0 85
Poules do	0 60	à	0 75
Poulets do	0 50	à	0 75
LÉGUMES.			
Patates, au sac	0 70	à	0 80
Navets jaunes par brl	0 00	à	0 00
Oignons par doz	0 70	à	0 00
Betteraves do	0 00	à	0 00
Choux par doz	0 80	à	0 00
Oignons par minot	0 00	à	0 60
Carottes par minot	0 50	à	0 00
FRUITS.			
Pommes au baril	5 00	à	6 00
Orange par caisse	4 50	à	7 00
Citron do	6 00	à	6 00
LAITERIE.			
Beurre frais à la livre	0 35	à	0 35
Beurre salé do	0 18	à	0 23
Fromage do	0 00	à	0 00
Œufs frais par douzaine	0 50	à	0 60
Œufs en ca sse	0 25	à	0 30
VIANDES.			
Bœuf, à la livre [steak]	0 15	à	0 18
Do à la soupe	0 07	à	0 10
Bœuf salé	0 00	à	0 08
Jambon à la livre	0 00	à	0 10
Lard, do	0 10	à	0 12
Mouton, do	0 10	à	0 12
Agneau, au quartier	0 00	à	2 00
Veau à la livre	0 12	à	0 15
Lard frais, par 100 lbs	8 75	à	9 00
Bœuf par 100 livres	0 00	à	0 05
Saindoux à la livre	0 12	à	0 15
Foin et Paille			
Foin pressé, la tonne	10 50	à	12 00
Foin par 100 bottes, 1re qualité	8 00	à	8 00
" " 2e "	5 00	à	6 00
Paille, 1re qualité	4 00	à	6 00
Paille, 2me qualité	2 00	à	3 00

LES AMERS DE SOUFFRE ET DE FER

guériront la dyspepsie, les brulements d'estomac, maladies des Rognons, les Maladies du Foie, et autres maladies.

LES AMERS DE SOUFFRE ET DE FER

Enrichissent le sang et purifient le système, ils guérissent la faiblesse, le manque d'énergie, etc. Essayez en une bouteille.

LES AMERS DE SOUFFRE ET DE FER

Est la seule préparation ferrugineuse qui ne change pas la couleur des dents, et qui ne causera pas de maux de tête ou de constipation, comme c'est le cas pour les autres ferrugineux.

LES AMERS DE SOUFFRE ET DE FER

Les Dames et tous ceux qui souffrent de la névralgie, de l'hysterie, et de maladies semblables verront que rien ne peut l'égaler.
Dépôt: 150 Rue St Jacques Ouest, Montréal.

En vente chez B. E. McGale, 301 rue St Joseph et par les autres pharmaciens.



LE PULVERISATEUR UNIVERSEL breveté de NEWELL



A obtenu des Médailles d'or et d'argent.

Newell & Chapin
Propriétaires
No. 118
St. Bonaventure
MONTREAL.

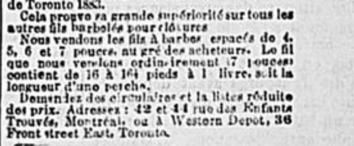
Ce moulin peut moudre toute sorte de grain, il est d'un mécanisme très simple, développe peu de chaleur et ne s'use pas, on peut le faire fonctionner avec un faible pouvoir.

Aussi moulins pour pulveriser le phosphate, le platre, l'écorce, etc., etc.

Allez les voir à l'adresse ci-dessus ou écrivez pour avoir des circulaires descriptives.

Montréal, 3 mars 1883.—1a—41

Fil de Fer Barbelé
POUR CLOTURES.
Fabriqué par la
DOMINION BARB WIRE CO.
(LIMITED)



NOUVEAU SUCCES

Le FIL DE FER BARBELÉ le "LYMAN" a encore obtenu le premier prix à l'Exposition de Toronto 1883.

Cela prouve sa grande supériorité sur tous les autres fils barbelés pour clôtures

Nous vendons les fils à barbes espacés de 4, 5, 6 et 7 pouces, au gré des acheteurs. Le fil que nous vendons ordinairement (7 pouces) contient de 16 à 16½ pieds à 1 livre, soit la longueur d'une perche.

Demandez des circulaires et la listes réduite des prix. Adressez: 42 et 44 rue des Enfants Trouvés, Montréal, ou à Western Depot, 36 Front street East, Toronto.

Dr A. A. FOUCHER,
Chirurgien auriste et oculiste
DE L'HOPITAL NOTRE-DAME.
MONTREAL.
Bureau et résidence: 82 rue Saint Denis
Consultations de midi à trois heures.



... A CHEVAL (*horse Power*) de GRAY, de un, deux ... ou trois chevaux. Aussi MOULINS A BATTRE et à NETTOYER LE GRAIN ... une supériorité incontestable. MOULINS A SCIER LE BOIS, SCIES RONDES et ... ENDARD. Envoyez pour avoir le catalogue descriptif et la liste de prix.

MATHEW MOODY & FILS, *FABRICANTS,* TERREBONNE
Bureaux à Montréal: 12 rue des Enfants Trouvés

CONFERENCES DE "LA PATRIE"

6ème conférence—M. Alphonse Christin à la tribune.—Sujet : Gambetta.

On est rarement prophète dans son pays, mais sans forfanterie nous pouvons affirmer que nous l'avons été, il y a quelques jours, en annonçant la sixième conférence de *La Patrie*. Nous promettions alors un bijou littéraire émaillé des plus belles perles de la langue française. Les suffrages de la réunion d'hier ont prouvé que notre espérance n'était pas vaine. C'est que nous connaissions l'artisan. Nous savions que M. Christin, sans se prodiguer devant le public, remporte des succès brillants et que l'occasion ajoute toujours de nouveaux fleurons à sa réputation d'orateur élégant et de littérateur sympathique.

La position de M. Christin était d'autant plus délicate que l'on attend toujours beaucoup de lui, probablement parce que l'on connaît les ressources de son esprit fertile. Lorsque l'affiche porte son nom on dit, dans les groupes, dans les conversations : Il nous fera quelque chose de beau. Cette confiance est un hommage à son talent. Le public a le droit de se montrer exigeant à l'égard de ceux qui l'ont habitué à recevoir beaucoup.

La réunion était nombreuse et sympathique. On remarquait M. Louis Fréchette, M. Alphonse Lusignan, M Edmond Lareau, M Philippe H Roy, M. Paul G. Martineau, M. J A N Provencher (du *Monde*) M H Lanctôt, M R Dandurand, M N Durand, M P M Durand, H J Hiitz, M P B Laviolette, M F X Perras, M et madame L C Lebeuf.

M. Bienvenu, qui remplaçait M Beaugrand absent par suite d'une indisposition, parla de la dernière conférence, celle de M. Dubuque, et promit une nouvelle fête littéraire en présentant M. Christin.

M. Christin, accueilli par des marques de la plus vive sympathie, parla près de deux heures de M. Léon Gambetta dont il esquissa à grands traits la carrière si bien remplie. Après des remarques préliminaires qui révélaient autant de bon goût que de modestie M. Christin fit une courbe biographie de Gambetta. Avec une grande délicatesse de langage, une précision des plus rigoureuses, il suivit pas à pas, étape par étape, depuis l'enfance jusqu'à l'âge mur, l'homme distingué dont il avait fait le sujet de son entretien. Il montra que Gambetta révéla de bonne heure les traits distinctifs de sa double origine italienne et française. Il avait le caractère vif, bouillant du Midi : son cœur était un foyer ardent d'où s'échappaient les rayons éblouissants d'un patriotisme sans cesse en éveil. Mais cette ardeur était tempérée par l'étude, la réflexion, le sentiment du devoir. Lorsqu'il avait à accomplir une œuvre durable, son tempérament de Français l'emportait. Il songeait à l'avenir de son pays et lui sacrifiait les premiers élans de son grand cœur ou les emportements légitimes d'une colère provoquée.

M. Christin releva l'erreur si communément répandue au sujet de l'infirmité de Gambetta. On a dit que, étant au collège, il se creva un œil dans un moment de rage contre son père qui lui refusait une faveur. Rien de plus faux. A l'âge de huit ans Gambetta fut victime d'un accident dans l'atelier d'un armurier. Une petite pièce d'acier le frappa à l'œil gauche. On crut à sa guérison mais bientôt on constata qu'il fallait enlever l'œil. Il subit l'opération avec beaucoup de courage et porta un œil de verre.

Gambetta était fils d'un épicier de Marseilles qui tenait à donner à son éducation une direction solide. Comme la plupart des petits bourgeois français il rêvait de faire son fils avocat, notaire, médecin ou prêtre. Après son cours d'études on l'envoya à un séminaire, mais on constata bientôt que le jeune méridional était plutôt fait pour les luttes ardentes, passionnées, émouvantes de la politique que pour les prédications calmes, onctueuses, toujours empreintes de charité, de la chaire. On l'envoya à Paris faire son stage dans le bureau d'un avocat. Son budget d'étudiant lui permit d'organiser peu à peu une bibliothèque dans laquelle il puisa ces trésors de science, de philosophie, de littérature, qui devaient plus tard déborder de son prodigieux cerveau.

En 1862 il se révéla orateur véhément, plein de feu sacré, dans un procès célèbre et commença à inspirer au peuple de Paris l'espoir d'une résurrection de la liberté étouffée par l'homme du 2 décembre. On était en pleine époque du gouvernement personnel. Un mot, un signe, conduisait sous les verrous. Aussi il fallut attendre des circonstances pour faire monter l'étoile naissante de la démocratie. Le procès Baudin, en 1868, en fournit l'occasion. Le peuple des faubourgs ayant déposé des fleurs sur la tombe de Beaudin tué sur un barricade, en 1851, la police fit plusieurs arrestations. M. Gambetta ... les accusés avec une éloquence chaleureuse qui eut du retentissement dans le monde entier. La presse parisienne parla de ses discours, et le peuple, écrasé sous le talon du despote, commença à respirer. Dès lors la place de M. Gambetta fut marquée dans le corps législatif. Aux élections de 1869 la 1ère circonscription de Paris et la 2me de Marseilles le portaient à la chambre où il se distingua immédiatement parmi les orateurs les plus brillants de la gauche républicaine.

Appelé à faire partie du gouvernement provisoire de 1870 il fut l'organisateur de la défense nationale. On connaît les prodiges d'activité, de courage, de patriotisme qu'il opéra pour sauver la France agonisante. Sans la trahison de valets impérialistes qui livrèrent à l'ennemi les plus fortes armées de la France Gambetta sauvait son pays.

M. Christin, abordant une autre partie de son sujet, la carrière purement politique de M. Gambetta, crut que le moyen de le faire connaître c'était de le laisser parler, de citer des extraits de ses principaux discours. Sur toutes les principales questions qui agitèrent la France depuis 1871 jusqu'à la consolidation définitive et incontestable du régime républicain, en 1877, M. Christin cita des paroles éloquentes du grand tribun. Il le montra stygmatisant les ennemis de la liberté, brisant dans leurs mains l'arme de la calomnie levée contre les républicains, rassurant la bourgeoisie par sa modération, entraînant le peuple par l'exemple de son patriotisme. Un mot, une phrase, une exclamation était, suivant les circonstances, une épée a deux tranchants qui portait des coups mortels. Il voulait faire l'éducation politique de la France, lui inspirer le sentiment de ses devoirs et de ses responsabilités, faire le peuple souverain en lui donnant un gouvernement qui fût le reflet de sa volonté.

M. Christin fut très heureux dans les citations. Il les entremêla de considérations pratiques, d'aperçus fins et délicats qui dénotaient une connaissance profonde du cœur humain et un esprit éminemment porté à la réflexion. Cela sans jamais dissiper le parfum littéraire de l'œuvre. M. Christin sut conduire son auditoire dans les régions de la dialectique mais sans le fatiguer, sans interrompre le charme. Ses réflexions didactiques offraient les caractères du panorama. C'étaient des variations passagères qui reposaient la vue toujours émerveillée de la fraîcheur des fleurs de langage qui parsemaient toute la conférence.

Nous espérons pouvoir publier prochainement le travail de M. Christin. Il faut dire que la conférence n'était pas écrite et que souvent le conférencier a été entraîné à l'improvisation. Cependant avec le concours de M. Christin nous pourrons probablement compléter le travail.

MM. Lusignan, Fréchette, Lareau et Bienvenu félicitèrent M. Christin.

M. Bienvenu annonça que la prochaine conférence serait faite probablement par le Dr Mitivier, de Holyoke, Etats-Unis.

Un cas rare.

Il vient de se présenter devant la législature d'Ontario un cas très rare, sans analogie au Canada, conséquemment sans précédent dans notre histoire parlementaire.

Il s'agit d'annuler le mandat d'un député sans le concours de sa volonté bien qu'il n'y ait aucune raison de l'expulser. L'hon. M. Crooks, député de South-Oxford, était jusqu'à ces jours de ... ministre de l'instruction publique dans Ontario. C'était une des lumières du barreau, l'un des collègues les plus brillants de M. Mowat.

Malheureusement depuis un an la santé de M. Crooks s'est affaiblie rapidement. Un voyage en Europe apporta peu de soulagement, et récemment sa famille et ses amis eurent la douleur de constater que ses facultés mentales commençaient à perdre de leur vigueur. On espéra un moment mais il fallut se résigner au sort et se convaincre que la maladie était incurable. M. Crooks est dans une maison de santé aux Etats-Unis où il reçoit tous les soins désirables.

Du consentement de sa famille, avec l'approbation de ses amis, on lui nomma un successeur comme ministre. Il était déjà trop tard pour lui demander sa démission et lui faire comprendre que sa malheureuse condition justifiait cette démarche.

Mais s'il est facile de prendre un portefeuille de ministre il est plus difficile d'annuler un mandat du peuple. Le ministère a réparé la perte que lui causait la maladie de M. Crooks, mais les électeurs de South Oxford, qui se trouvent sans représentant, demandent une solution de la difficulté.

Il faut annuler le mandat de M. Crooks afin d'élire un représentant. Là est la question nouvelle au Canada. En Angleterre semblable cas ne s'est présenté qu'une fois, et c'est à peine si on en trouve la trace.

A défaut de législation au Canada et dans la mère patrie il faut s'arrêter à ce seul précédent pour sortir de l'imbroglio. May mentionne brièvement le cas de Grampound en 1566. Un membre de la Chambre des communes avait notoirement perdu l'usage de ses facultés mentales. Ce n'est que longtemps après, dans le siècle suivant, que l'on trouve le moyen par lequel on arriva à une solution. Sur une simple proposition un ordre fut émis pour une nouvelle élection.

Plus récemment on a laissé aux électeurs l'initiative. On demande par pétition à la chambre de faire une enquête sur les faits. La pétition est soumise au comité des privilèges et élections qui fait un rapport à la chambre. Cette manière de procéder repose sur le précédent d'Alcock, en 1811.

Les électeurs de South Oxford, ayant exposé la situation, sur proposition de l'hon. M. Mowat leur pétition fut soumise au comité des privilèges et élections

A l'enquête, le Dr Hall, le médecin de M. Crooks, depuis quarante ans, et deux médecins spécialistes qui ont charge de maisons de santé, ont établi que la maladie était incurable. Il est probable que le comité fera un rapport dans deux ou trois jours, et que M. Mowat, s'appuyant sur le précédent de 1566, demandera qu'un bref d'élection soit émis pour South Oxford.

On se demande s'il ne faudrait pas voter une loi pour le cas où un député se trouverait malade pendant la vacance. La proposition soulève des objections. On dit qu'un cas semblable à celui de M. Crooks se présente si rarement que l'on peut toujours laisser l'affaire au parlement. Il serait indélicat, scandaleux même, d'annuler un mandat si on n'avait pas la preuve certaine, positive, indubitable, que la maladie est incurable. Alors il faut prendre des précautions que l'on ne pourrait peut-être pas prendre hors des sessions. Lorsque le comité des privilèges et élections est convoqué on peut entendre des témoins, voir des documents, se convaincre de l'exacte vérité, se prononcer enfin avec toute la sagesse que requiert une situation délicate.

CAUSERIE.

Le carnaval est passé.

Les organisateurs avaient mis tout à contribution pour procurer aux Montréalais et aux étrangers le plus d'amusements possibles, et ils peuvent être fiers des résultats.

Les processions aux flambeaux, les courses à la raquette, les mascarades, les courses de chevaux, les promenades en voiture, les bals, etc., rien n'a manqué pour faire de la semaine dernière une série de fêtes éblouissantes.

Je ne vous parlerai pas du palais de glace, de ce chef-d'œuvre étrange qui fascine le regard, car tout ce que je pourrais dire serait bien pâle à côté des descriptions qui en ont été faites dans nos journaux tant en prose que dans le langage des dieux.

Pour décrire cette merveille, il me faudrait la plume d'un Mark Twaine ou d'un Théophile Gautier.

Les milliers d'Américains qui ont visité notre ville durant le carnaval sont repartis tout enchantés de leur voyage, et ne nos garderont certainement pas rancune d'avoir été, en les attirant ici, la cause qu'ils se sont fait quelque peu pincer par le froid.

Aussi l'on ne peut voir en Amérique de plus charmants spectacles que ceux qu'ils ont eus sous les yeux.

Et puis, quand ce ne serait que pour voir passer sur nos rues les belles Canadiennes dans leurs costumes de *raquetteuses*, les New-Yorkais ont dû trouver que ça vaut bien la peine de se déranger un peu.

Selon moi, les *capots* de *couverte* que les Montréalaises portent par le temps qui court sont bien plus intéressants à voir que le palais de glace.

Dans tous les cas, ils sont bien plus chauds.

Le palais de glace me fait songer à ces femmes superbes dont la beauté vous éblouit, mais dont le cœur est froid.

Les *capots* et les *tuques* des *raquetteuses* me font songer à ces Indiennes séduisantes dont parlent les romans de Fenimore Cooper.

Le premier qui a eu l'idée d'organiser un carnaval d'hiver mérite une médaille d'or, et celle qui a la première revêtu un habillement comme ceux des clubs de raquettes mérite bien qu'on lui élève quelque chose, quand ce ne serait qu'une statue de ..... neige.

Le carnaval est passé.

Il a brillé comme l'aurore boréale qui durant nos froides nuits d'hiver fait palpiter dans l'éther son clavier lumineux, mais, hélas ! il n'a duré guère plus longtemps qu'elle.

Qu'importe ! c'est toujours autant de pris pour ceux qui ont voulu s'amuser et pour ceux qui ont voulu faire de l'argent.

***

Un journal de Paris, ayant adressé aux Canadiens-Français une injure aussi grossière que stupide, un petit journal canadien-français, *Le Rateau* publié à Manchester, New-Hampshire, lui a répondu avec un élan de patriotisme qui m'a profondément ému.

Je crois faire plaisir à mes lecteurs en détachant du petit journal en question les lignes ci-dessous :

" Le vrai Français, qu'il soit républicain, légitimiste, impérialiste ou orléaniste, aime et respecte le Canadien-Français, parce qu'il sait que les tempêtes humaines et le joug étranger n'ont jamais pu lui ravir sa religion, sa langue, ses traditions, ses institutions et son attachement filial à la patrie de ses aïeux

J'ai visité la France d'un bout à l'autre, de Dunkerque à Marseille et de Brest à Besançon, et partout et toujours mon titre de Canadien m'a assuré la bienvenue, la sympathie et l'hospitalité les plus franches, les plus courtoises et les plus cordiales. Le petit Canadien de là-bas devenait presque toujours l'enfant gâté du foyer français.

On me parlait du Canada comme si ce n'était qu'un lambeau de Bretagne et de Normandie que Jacques Cartier était allé greffer sur les rives du Saint-Laurent.

A Metz, à Strasbourg, à Dornach, à Mulhouse, quand, à la veillée, on jasait du Canada, on ne regardait jamais à l'horloge et il était toujours de bonne heure. On riait quelquefois, mais souvent entre les larmes, et l'on paraissait se dire en soi-même tristement : " Nous aussi, comme notre frère le Canada, nous fûmes violemment arrachés du sein de notre mère commune, la France ; et nous aussi nous resterons toujours, toujours, toujours Français. "

Tout Français, qui aime son pays, ne peut manquer d'être touché des excellents sentiments exprimés dans ces lignes, et doit donner à notre compatriote qui les a écrites sa sympathie la plus sincère, car il la mérite.

***

Tout le monde savait qu'Arthur Buies était un homme extraordinaire, mais bien peu le connaissaient comme prophète.

Il paraît pourtant qu'il l'est, même dans son...... pays.

Dans une de ses dernières chroniques il a prédit des tempêtes, des naufrages, des collisions de trains sur terre et de vaisseaux sur mer, des cyclones, des inondations, des éruptions volcaniques, des tremblements de terre, des épidémies, enfin presque la fin du monde.

On a ri de ce que Buies avait prédit, mais quelques heures après qu'il eût annoncé tous ces malheurs le télégraphe nous apprenait que des inondations faisaient de terribles ravages aux Etats Unis.

Les désastres causés par la crue des eaux de l'Ohio, ont pris le caractère d'une calamité publique, et dans les villes de Cincinnati, Commansville, Lawrenceburg, Aurora, Newport etc., les pertes de vie se compteront par centaines, le nombre des malheureux par milliers et les dommages par millions.

Ceux qui se sont moqué du chroniqueur de *La Patrie* commencent à s'apercevoir qu'ils ont ri trop vite.

Le fait est que si Buies n'est pas prophète, il est toujours bien sorcier.

Un jour il a fait quelque chose qui ressemblait à un miracle.

Il y a un peu plus de deux ans, par une belle après-midi de juillet, il se promenait en chaloupe, avec des dames sur le lac St Jean.

Comme il se préparait à ramener les dames au rivage, un petit point noir surgit à l'horizon.

En un clin d'œil ce point noir devient un nuage qui se frange d'éclairs et grandit toujours, le ciel s'obscurcit, et les flots du lac commencent à s'agiter violemment.

L'embarcation était à plusieurs arpents au large, et les promeneuses, effrayées par l'orage qui s'apprêtait, se mirent à pleurer, tendant leurs bras éperdus vers la plage.

Buies, voyant le désespoir des dames, retire ses rames de l'eau, se lève tranquillement de son siège, et tendant sa main au-dessus des flots écumeux, l'œil tourné vers celles qui se désolaient, leur dit sur un ton grave et solennel :

—Femmes de peu de foi, qu'avez vous à craindre, Buies est avec vous !

Il avait à peine prononcé ces paroles que le soleil déchira le brouillard, que les flots se calmèrent et devinrent unis comme une glace de Vénise.

Qu'on aille après cela se moquer de Buies.

Ce n'est toujours pas moi qui commencera.

***

La bibliothèque nationale de Paris vient de terminer son inventaire annuel.

Savez-vous combien elle contient de volumes ?

Deux millions cinq cent mille.

Le cabinet des manuscrits renferme cent quarante-quatre mille médailles de toutes les époques.

Les collections des étampes comprennent plus de deux millions de pièces conservées dans quatorze mille cinq cents volumes et dans quatre mille portefeuilles.

Quelle mine précieuse à exploiter pour les savants, les prosateurs et les poètes !

Je trouve les Parisiens bien heureux de posséder tous ces trésors, et, quand je songe qu'une grande ville comme Montréal n'a pas la plus petite bibliothèque publique, j'en veux à ceux que l'on se plaît à appeler des hommes d'initiative et de progrès.

Je n'hésite pas à dire que celui qui se mettrait à la tête d'un mouvement qui aurait pour but de doter notre ville d'une bibliothèque où l'artisan comme l'homme de profession pourrait avoir accès, ferait plus pour ses compatriotes que tous les hommes distingués que Montréal a fournis à la politique.

***

Je viens de trouver dans un journal plus ou moins quelconque des vers qui sont tellement bêtes qu'ils m'ont amusé énormément.

Celui qui les a écrits a voulu faire le fou, et il a réussi à merveille.

Ne fait pas le fou qui veut, et je serais heureux de connaître celui qui a écrit *Le Défunt José*, pour lui faire mes compliments.

Je cite :

De feu José, voici l'histoire.
Il ne vit plus, puisqu'il est mort,
Mais il reste dans la mémoire
De qui se le rappelle encor.

C'était un drôle personnage ;
Pour dormir il fermait les yeux.
Il les avait dans le visage...
Savez vous qu'il en avait deux !

S'il buvait de l'eau, de la bière,
Le fait n'est pas sans précédents,
Dès qu'il avait vidé son verre,
Il ne restait plus rien dedans.

Un midi, se trouvant à table
Commensal de quelque étranger,
On l'a vu, cela fut palpable....
Il ne pouvait dîner sans manger.

Il trouva le potage fade.
Comme il était spirituel,
Ainsi qu'on fait à la salade,
Pour le saler il prit du sel.

En bâillant, il ouvrit la bouche.
Il ne disait rien sans parler,
Et, quand il tuait une mouche,
Elle ne pouvait plus voler.

Sur un poêle, la chose est sûre,
Il se brûla le petit doigt..
On conclut par cette brûlure
Que le poêle n'était pas froid.

Un jour il partit pour voyage
Sur un bidet à quatre pieds,
Auquel on connaissait l'usage
De renverser ses cavaliers.

En tombant il fit une chute,
Il en souffrit beaucoup de mal ;
Il n'aurait pas fait la culbute
S'il fut resté sur son cheval.

N'est-ce pas qu'il est difficile de rencontrer un La Palisse dans le genre de celui dont je viens de citer les vers.

***

Le révérend Messire Loranger, curé de Lanoraie, qui vient de mourir, a légué à cette paroisse deux polices d'assurance qu'il avait sur sa vie ?

Cette action, qui est le couronnement de près d'un quart de siècle de dévouement à ses paroissiens qu'il aimait comme s'ils eussent été les membres de sa propre famille fait mieux son éloge que tous les panégyriques qu'on pourrait lui faire, et, quand le hazard me conduit près des tombes où reposent les cendres d'hommes aussi dévoués que le fut messire Loranger,



Je découvre mon front devant ces tombes-là.

Lettre d'Ottawa

Ottawa, 13 février.

Vouloir parler d'autre chose aujourd'hui que de la compagnie du Pacifique serait peine perdue. "Il n'y a que ça," comme dans la Périchole. C'est l'unique question qui écarte absolument toutes les autres. Mais aussi que ne renferme-t-elle pas ! grandeur et misère, servitude et tyrannie, activité, vigueur, audace et aberration. C'est le type monstrueux de ces entreprises téméraires, insensées, que l'on commence d'abord avec des succès, grâce à l'élan primitif et à la surprise produite dans le cours des événements, mais qui ne tardent pas à avorter faute de ressources, et par manque d'équilibre entre l'esprit aventureux de ceux qui les ont conçues et les moyens dont ils disposent.

Déjà le chemin de fer du Pacifique a été pour Sir John la cause d'une chute si éclatante et si profonde qu'il semblait qu'il n'aurait jamais pu s'en relever : cette fois, il y trouvera son tombeau, non pas que sa majorité aveugle l'abandonne ; mais les plaintes, les mécontentements, les irritations et les résistances plus ou moins ouvertes se font jour de tous les côtés. On voit qu'on a affaire à un homme inféodé à une compagnie de jobbeurs et prêt à tout lui sacrifier, les ressources et l'avenir des anciennes provinces, de même que cette compagnie a tout sacrifié dans le Nord-Ouest, à son envie de faire de l'argent au plus vite, coûte que coûte, et par tous les moyens. Parcourez le vaste pays qui s'étend de la Baie du Tonnerre aux Montagnes Rocheuses et vous trouverez au moins quatre-vingt-dix hommes sur cent qui vous diront que la compagnie du Pacifique ruine ce pays par son monopole, par ses exigences, par ses mesures arbitraires et vexatoires, par le pouvoir illimité dont elle jouit de disposer des terres à sa guise, de les clôturer, de les réserver sous un prétexte quelconque, de ne les vendre que quand il lui plaît, de favoriser la spéculation aux dépens des colons et des fermiers dont elle n'écoute jamais les représentations, enfin, de ne viser en tout et partout qu'au bénéfice immédiat, quelles qu'en soient les conséquences pour l'avenir du nord-ouest.

Vous me direz que tout cela est bien connu, que les députés savent à quoi s'en tenir, que la question a été débattue sous tous ses aspects, qu'il n'y a pas d'illusion à se faire au sujet des trente millions qui vont être donnés au Pacifique, que notre dette va s'en accroître d'autant et que tout cela mène à l'appauvrissement, sinon à la ruine des anciennes provinces. Comment se fait-il donc que les membres aient si peu de conscience ou de pudeur pour donner leur acquiescement à une pareille spoliation des provinces au profit d'une compagnie d'étrangers qui n'a d'autre intérêt dans le pays que celui d'en tirer le plus d'argent possible, tout en lui mettant sur le dos le plus possible de ses propres charges ! Ah ! voilà. C'est ici qu'apparaissent l'ingéniosité et le véritable esprit politique de Sir John A. Macdonald. Sir John n'est pas un homme d'état, c'est un roué qui connaît profondément par la pratique les petitesses, les faiblesses et les appétits de la nature humaine. Prenez toute sa carrière politique et vous n'y trouverez pas autre chose qu'une habileté consommée à gouverner par les expédients, à se servir de toutes les passions et de tous les besoins des hommes comme d'autant d'instruments de pouvoir. Il n'a jamais gouverné avec un principe établi ou une tradition reconnue. Lui, un homme d'état ! Et que ferait-on valoir pour justifier cette qualification ! Pas la confédération, assurément, la chose la plus sottement construite, la plus équivoque, la plus chancelante, la plus insaisissable dans son esprit et dans son objet qui fût jamais ; c'est au point que, dans dix ans d'ici, il n'y aura pas une province qui n'aura cherché à n'en plus faire partie. Voilà que c'est aujourd'hui le tour de la province de Québec, certes la plus paisible, la moins exigeante, la plus docile de toutes. Je ne dis pas que nous songions encore à nous séparer de ces chères provinces-sœurs qui nous aiment tant, mais il peut venir un moment, encore éloigné peut-être, mais enfin il peut venir un moment où, à force de nous tondre, on finira par nous écorcher la peau.

La Confédération ne fut jamais aussi, elle, qu'un expédient, plus grand que les autres, et voilà tout. Aussi elle trahit à chaque instant son origine et l'embarras de ses auteurs qui l'ont faite à la hâte pour sortir d'une position insoutenable. Elle ne donna lieu à aucune discussion de principes politiques, mais seulement à des débats sur la manière d'arranger les choses : on a recouru à elle comme à un remède empirique et non comme à une solution mûrement pesée et approfondie dans toutes ses parties, tout autre chose aurait fait aussi bien si autre chose avait été possible. Il n'y eut aucune espèce d'unité d'idées ni de vues parmi ceux qui l'édifièrent, pas plus qu'il ne pouvait y en avoir au sein des pays inconnus les uns aux autres qui allaient la composer. On appella à sa formation des éléments disparates qui avaient des intérêts divers que rien au monde ne pourra cimenter, à cause des situations géographiques, et l'on fit avec cela une grande machine dont toutes les parties jurent entre elles, et qui finira par se disloquer d'une manière aussi risible que tragique.

Si Sir John n'est pas un homme d'état, dans l'acception élevée et large de ce mot, c'est du moins un homme d'une finesse remarquable et qui sait admirablement comment gouverner une députation que domine une foule d'appétits locaux et à qui des vues d'ensemble et l'intérêt général semblent fatalement étrangers. C'est là le secret de sa longue possession du pouvoir, possession qu'il a exercée même en dépit de ses meilleurs partisans parfois, qui ne pouvaient pas l'approuver dans ses excentricités financières ou autres, et qu'ils savait cependant retenir à lui, quand le moment de la crise était venu. C'est ainsi qu'il tient à l'heure qu'il est dans sa main les membres ministériels d'Ontario et des Provinces Maritimes, en les menaçant d'une dissolution du parlement et d'élections générales, ce qu'ils redoutent par dessus tout, s'ils ne votent pas les résolutions concernant le chemin de fer du Pacifique. C'est ainsi encore qu'il a fait couler le miel de ses lèvres devant ces délégués de Québec, d'Halifax et de St. Jean (Nouveau-Brunswick) qui ont conféré avec lui la semaine dernière au sujet du terminus du chemin de fer du Pacifique à l'est.

Les délégués d'Halifax demandaient que l'Intercolonial fût prolongé jusqu'au delà de Montréal ; ceux de St. Jean voulaient que la compagnie du Pacifique entreprît de construire une ligne à travers le Maine et fît de St. Jean son port de mer permanent sur l'Atlantique. Le maire de Québec, M. Langelier, soutint que le gouvernement devait engager la compagnie du Pacifique à construire une ligne indépendante, de St-Lin à Québec, et lui garantir un intérêt de cinq pour cent sur les quatre millions nécessaires à la construction d'un pont sur le St Laurent, près de Québec, afin de relier cette nouvelle ligne avec l'Intercolonial.

Sir John parut porter à cette question diversement présentée le plus vif intérêt ; il essaya surtout de bien pénétrer les députés de la certitude que toutes leurs demandes seraient agréées, tout en se disant incapable de prendre un engagement définitif. Aux gens de notre capitale provinciale il dit que la compagnie du Pacifique ne pouvait s'empêcher de construire une ligne jusqu'à Québec, attendu que si elle ne le faisait pas, elle perdrait le transport des émigrants dont le Grand Tronc aurait tout le bénéfice, et ceux-ci, en destination de l'Ouest, s'y rendraient tous par la voie de Chicago. En ce qui concerne le pont sur le St Laurent, Sir John ne voulut faire aucune promesse, et les délégués le quittèrent avec la conviction que s'il réussissait à faire voter ses " résolutions " par la chambre, ils pourraient courir longtemps après lui avant d'en obtenir la moindre subvention pour les chemins de fer de notre province.

Un vieux Truc.

Il y a quelques jours, dit le *Messager de Toulouse*, un homme chaussé de vieux souliers éculés entrait dans le magasin de chaussures de notre ville.

Le quidam, après avoir longtemps essayé, se décida pour une superbe paire de bottes à double semelle qui lui allaient comme des gants. Il s'apprêtait à payer son emplète, lorsqu'un particulier en blouse, qui passait devant le magasin, s'arrêta, et, sans provocation aucune, asséna sur la tête de l'homme botté un magnifique coup de poing.

On peut être pacifique et ne pas supporter de pareilles injures. Notre homme bondit sur son agresseur ; mais ce dernier qui se méfiait du coup s'esquiva promptement. L'homme frappé s'élança à sa poursuite, et le négociant se mit à la porte pour jouir du coup d'œil—Il l'attrapera, il ne l'attrapera pas, disait-il.

Hélas ! il n'y a eu que le négociant d'attrapé, car poursuivi et poursuivant disparurent, et jamais on n'en entendit parler. Le négociant n'a pas tout perdu, car il garde les vieux souliers éculés.

Nouvelles du Nord-Ouest.

—Les perdrix blanches et le lièvre sont nombreux.

—La température à la Rivière Bataille, a été très-froide depuis deux semaines.

—Les colons établis sur les bords de la rivière Esturgeon demandent un bureau de poste.

—La température au lac des Esclaves, a beaucoup varié depuis le commencement de l'hiver.

—Des ouvriers sont partis pour aller construire une maison de 40x20 au lac du Catoi pour le major Butler.

—La grande question du jour à Manitoba, c'est le chemin de fer qui doit relier Winnipeg à la Baie d'Hudson.

—Le *Manitoba Live Journal* donne comme certaine la nomination prochaine d'un nouveau juge pour Manitoba.

—Les patates se vendent $1.50 le minot, les carrottes et les oignons $2 50 ; la farine de blé $7.00 le cent livres et la farine d'orge $4.00.

—La province de Manitoba est amplement représentée dans toutes les commissions nommées par la Chambre des Communes à Ottawa cette année. L'honorable M. Royal fait partie des principaux comtés.

En dépit du froid à la Rivière Bataille, les bestiaux n'ont pas eu besoin d'être mis à l'abri, et ils trouvent encore leur nourriture dans les prairies.

—MM. Charles et Joseph Carson sont arrivés à la rivière Esturgeon, venant du Lac la Biche. La pêche est excellente cette année. 121,000 poissons avait été pris au moment de leur départ, depuis l'ouverture de la saison.

—Les juifs de Winnipeg doivent se construire une synagogue l'été prochain, sur la rue McWilliam. Nombreux comme ils sont, les Juifs se sentent assez forts pour subvenir aux frais d'érection d'un temple au soutien d'un rabbin.

—L'on fabrique maintenant de la flanelle à l'orphelinat catholique de St Albert. La laine est le produit des moutons élevés ici et est cardée, filée et tissée dans l'établissement même où les orphelins apprennent cette importante industrie.

—Le caporal J. E. Leprohon, de la police montée, stationnée au fort Saskatchewan, a épousé le 8 courant Mlle Emma Lamoureux. Le Révérend Père Lestanc a donné la bénédiction nuptiale. Le capitaine Gagnon et plusieurs officiers de la police assistaient à la messe.

—Un reporter du *Sun*, de Winnipeg, qui a eu dimanche, le 4, une entrevue avec Mgr Taché à Ottawa, annonce que sa grandeur sera de retour à St Boniface pour le 23 de ce mois. Monseigneur lui a dit qu'il avait réussi dans ses négociations auprès du gouvernement pour obtenir des écoles industrielles pour les Indiens. L'une de ces écoles sera à Calgarry et l'autre à Qu'appelle.

—La compétition dans le commerce de fourrures est grande et les prix sont élevés. L'hiver dernier les magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson n'étaient pas bien fournies de marchandises pour la *traite* et les particuliers faisant ce commerce en ont profité. M. Lyles McDermot qui représentait M. Alexandre Hamelin du Lac la-Biche a fait l'achat de presque toute les fourrures. Cette année la compagnie est mieux approvisionnée et ses courriers conduisant cinq traines à chiens parcourent les environs, achetant des sauvages, au plus haut prix, toute la pelleterie offerte.

—La province du Manitoba est partagées en trois grands districts judiciaires, désignés suivant l'ordre typographique par les noms de districts judiciaires de l'Est, du Centre et de l'Ouest, suivant le cas.

—Dans chacun de ces districts il y a une prison commune : les juges de la Cour du Banc de la Reine y tiennent aussi les assises criminelles deux ou trois fois l'an. Dans le district de l'Est, les assises se tiennent à Winnipeg, dans celui du Centre dans la ville du Portage-la Prairie et dans celui de l'Ouest dans la ville de Brandon.

Il y a aussi dans chacun de ces districts un conseil composé des préfets des comtés et des maires de villes et cités, et ce conseil se nomme le Bureau Judiciaire

Les dépenses de l'administration de la justice, l'entretien des prisons et des officiers sont à la charge de ce bureau, qui prélève chaque année sur les corporations municipales comprises dans les municipalités, dans les limites du district, une quote-part de contribution basée sur la valeur des propriétés imposables.

Le premier lundi de février, de chaque année, les préfets et les maires se réunissent aux Palais de Justice de leur district, afin de procéder à l'élection d'un président et à la formation des diverses commissions chargées de veiller à l'administration des affaires de ce district.

Le Manitoba.

Outre le Dr. Lavallée il y a un autre candidat pour le mandat de conseiller législatif. C'est M. L. E. Galipeault, notaire, de la Rivière-du-Loup.

***

La Minerve recommande au ministère Ross de nommer le Dr Lavallée, député de Joliette, conseiller législatif pour remplacer feu M. Dostaler.

***

Revue commerciale.

(Du *Moniteur du Commerce*)

Finances.—Le calme le plus complet a régné pendant la semaine sur notre marché financier ; la demande d'argent est toujours faible et les fonds disponibles, dans les banques, plus que suffisants à satisfaire cette demande. La circulation se maintient toujours au même niveau et les paiements ne donnent pas plus de satisfaction que le passé. Les importations nouvelles forceront certainement les maisons de gros à se montrer plus exigeantes sous ce rapport, mais comme elles ne peuvent agir qu'avec beaucoup de circonspection, vis-à-vis de leurs clients en retard, il est à craindre que les règlements de la dernière saison ne se fassent plus en papier qu'en espèces. Heureusement que les importations sont limitées et que les crédits pendant les dernières saisons ont été réduits ; circonstances qui permettent d'espérer que la mansuétude montrée par les importateurs finira par porter ses fruits et que notre commerce rentrera enfin, après la saison du printemps, dans des conditions normales de paiement.

Grains et farines.—En farines le marché local est toujours inactif, mais les prix sont maintenus avec assez de fermeté.

Commerce.—La saison du printemps ne s'annonce qu'avec beaucoup de timidité et les affaires de la semaine ont été excessivement restreintes. Cette condition est générale et les maisons de gros ne s'en effraient pas outre mesure ; elles sont décidées à ne pas pousser les ventes et à laisser les détaillants juges de leurs propres besoins ; par contre elles se montreront plus rigoureuses, à l'avenir, dans l'exécution des conditions acceptées pour les paiements et seront très peu disposées à les éterniser comme on l'a fait jusqu'à ce jour.

Blé roux d'hiver. Canada, $1.20 à $1 22 ; de printemps $1.18 à $1.20 ; blanc d'hiver $1.16 à $1.18 ; maïs 75c. avoines 37c à 38 ; pois 89 à 90c par 66 livres ; seigle 60 à 63c ; orge, de Québec, 55 à 65c, de l'Ontario 60 à 75c par 48 livres.

Farines : super extra $5.55 $5.60 ; extra superfine $5.40 à $5.45 ; extra de printemps $4 90 à $5.00 ; superfine $4.50 à $5.00 ; forte à boulanger, du Canada, $5.25 à $5.50 ; do des Etats $5.45 à $5.85 ; fine $3.70 à $3 85 ; middlings $3.45 à $3 55 ; pollards $3.25 à $3.40 ; en sacs, d'Ontario, moyenne $2 50 à $2 55 ; extra du printemps $2 25 à $2.45 ; superfine $2 10 à $2.25 ; en sacs de Montréal $2.95 à $3.00.

Produits de la ferme.—Beurre—Notre marché continue lourd avec un peu ou point de demandes. Le stock en ville est considérable et celui en campagne est également assez fort. Comme la saison est très avancée et que la demande d'exportation ne peut être que faible nous devons nous attendre à des prix en baisse.—Nous cotons, nominalement, 19 à 23c pour les meilleures qualités des fermes et de 15 à 18c pour les qualités ordinaires.

Fromage. — Marché ferme avec bonne demande ; les stocks sur place sont très faibles et le sentiment général dit que les prix subiront sous peu un mouvement de hausse très prononcé. Nous cotons les meilleures fabrications de 13 à 14c ; les qualités moyennes de 12 à 13c. Les exportations de la semaine ont été de 12000 boîtes. Le câble publie reste ferme à 69sh.

Œufs.— Les œufs sont un peu moins rares et les prix très fermes, nous cotons pour stock frais de 28 à 40c en caisse et de 35 à 38 en barils.

Provisions. — La demande s'est améliorée mais, les prix sont très fermes en sympathie avec les marchés de l'ouest. Nous cotons : bœuf salé mess, par baril de $16 à $16 50. Lard salé mess. Chicago $20.50 à $21. Lard salé canadien $21.50 à $22. Saindoux 12 à 12½c.

Epiceries.—Affaires modérément actives avec bonne demande et prix soutenus pour les sucres ; les autres articles n'offrent rien de particulier à rapporter.

Cuirs, peaux et fourrures. — En cuirs les affaires sont toujours sans activité. En peaux vertes de boucheries, quelques maisons annonce une baisse d'½c sur tous les numéros, alors que d'autres continuent à acheter à 8c pour No 1 Les fourrures arrivent en faibles quantités et la demande est excessivement lente.

Marchandises sèches. —Pas de ventes et remises très faibles. La première tournée des voyageurs n'a pas été bonne et ceux qui sont encore en route s'empressent de revenir. Les cotons sont un peu plus actifs.

Les autres branches du commerce n'offrent rien de nouveau à rapporter depuis la dernière revue.

Marchés de la ville

Marchés faibles avec approvisionnements limités et de beaucoup audessous de ceux de la semaine dernière. Les grains et les farines sont fermes, mais les pommes de terre sont un peu plus faciles. Les choux et les oignons sont en demande à des prix soutenus. Les autres denrées et produits offrent peu de changements.

Nous cotons :

Avoine suivant qualité, 95c à $1.00 le sac, sarrazin, do. $1.45 à $1.50 le sac ; pois, do. $1.00 à $1.10 le minot ; haricots, $1.50 à $1.80 le minot ; farine de maïs, $1.75 à $1.85 ; moulée, $1.85 à $1.85 ; farine d'avoine $2.40 à $2.65 ; son, 70 à 85c.

Pommes de terre 70 à 75 cents le sac blanches de 50 à 60c le sac ; carottes 45 à 50c le minot ; choux, le baril, $2 25 à $2 50, la douzaine 25 à 45c ; choux de bruxelles $1.25 la douzaine ; navets 40c à 50c le minot ; betteraves de 40c à 50c le minot, panais de 50 à 75c le minot ; choux-fleurs de $1.50 à $3.00 la douzaine ; oignons $2.25 à $2.50 le baril.

Pommes le baril, $2.50 à $4 50 ; fameuses de $5.00 à $6,50 le baril ; Citrons la boîte, $4.00 à $5.50 ; Bananes, de $2.50 à $6,50 le régime suivant couleur et qualité ; Atacas de 60 à $1.00 le gallon ; Oranges de $5 à $9 suivant la provenance et la qualité.

Beurre frais en pains de 30 à 35c la lb ; Beurre frais en tinettes de 19 à 21c suivant qualité ; Œufs frais, pris au panier 40 à 60c la douzaine ; Œufs frais emballés, 27 à 32c. de conserves à la chaux 23 à 24c.

Bœuf suivant la qualité 8 à 12½c la lb ; mouton de 8 à 12c do ; Veau de 12 à 15c do ; Porcs parés $8.50 à $9.00 les 100 livres.

Viande gelée, quartiers de derrière 7 à 8c la lb. do de devant 4 à 6 cts la lb ; carcasses de mouton de 7 à 7½c la lb.

Poules la lb 9 à 10c ; Canards de 11 à 15c ; Pigeons de 25 à 30c ; Dindes 12 à 16c la lb ; Oies 8 à 12 c. la lb ; Perdrix, le couple, 55 à 60 cts ; Pigeons sauvages, $2.75 à $3.00 ; Pluviers et bécassines $2.00 à $2.25 la douz ; Bécasses $1.00 à $1.10 le couple ; Canards noirs 90 à $1.00.

Eperlans, 8 à 10c la lb ; brochet 8 à 10c ; morue 6c ; haddock 5 à 6 cts ; flettan 00 à 00c ; doré 13 à 15c ; poisson blanc 10 à 12c ; truite 10 à 12c ; anguilles 40 à 70c la paire ; huîtres $3.00 à $4.50 le baril, merluche 20 à 25c le quart.

Marché aux bestiaux.

Le cable ne nous à apporté aucune modification de prix en ce qui concerne les marchés anglais ; on cote toujours 7½d à Liverpool et de 7¾ à Glasgow. La viande américaine est également sans changement à 6d pour bœuf et 5¾ pour mouton. Le flet de Boston est un peu plus ferme de £2 10sh £3.

A la Pointe Saint-Charles la demande en animaux d'exportation a été assez active et les ventes pour bonnes qualités se sont faites de 5¼ à 5½c la lb poids vivant. En porcs l'offre était limitée avec une demande assez bonne de 6¼ à 6½c les cours sont de ¼ à ⅜c au-dessous des prix de Chicago pour les animaux de même qualité.

Au marché Viger 250 têtes de bétail, environ, ont été offertes, toutes venant de l'Ouest ; la demande a été bonne et les prix soutenus de 4¾ à 5c la lb poids vivant pour bonnes qualités. Environ 50 moutons et agneaux ont été offerts, lesquels ont été vendus de $5 à $8.00 et de $2.50 à $4.50.

Marché au foin.

Les réceptions sont abondantes, mais consistent principalement en foin de pauvre qualité qui ne peut être vendu au-dessus de $4 à $5.50 les 100 bottes les bons lots atteignent facilement de $6 à $7.00 et le timothy de choix de $7.50 à $8.00. Le foin pressé est abondant et se vend de $6.00 à $9.00 suivant la qualité. La paille est tranquille de $4 $5.50 les 100 bottes.

QUESTIONS VITALES ! !

Demandez au plus éminent médecin de n'importe quelle école quelle est la meilleure chose au monde pour calmer et faire cesser toute irritation des nerfs, pour guérir toute espèce de maladies nerveuses, et donner un sommeil naturel, semblable à celui de l'enfance !

Et il vous dira sans hésitation.

" Le houblon sous quelque forme que ce soit !"

CHAPITRE I.

Demandez à l'un ou à plusieurs des plus célèbres médecins :

" Quel est le meilleur remède qui peut guérir toutes les maladies des rognons et des voies urinaires, telles que maladies de Bright, diabètes, retention ou incontinence d'urine, et toutes les maladies particulières aux femmes.

Et ils vous répondront explicitement et emphatiquement : " Buchu."

Demandez aux mêmes médecins :

Quelle est le meilleur remède pour la maladie du foie ou la dyspepsie, constipation, indigestion, bile, malaria, fièvre intermittente, etc , et ils vous diront ;

' Le mandragore ou la dent de lion."

Ainsi, quand ces remèdes sont mêlés avec d'autres aussi efficaces et convertis en Amers de Houblon, leur pouvoir est tellement grand qu'aucune maladie ne peut y résister.

Cependant la femme la plus frêle et la plus faible et l'enfant le plus délicat et le plus débile peuvent l'employer.

CHAPITRE II.

Patients

" Presque morts ou près de mourir "

Durant plusieurs années et abandonnés par les médecins traitant les maladies de Bright et autres maladies des rognons, maladie de foie, ont été guéris.

Des femmes devenues presque folles, souffrant l'agonie causées par la névralgie, la prostration nerveuse, la faiblesse et plusieurs autres maladies particulières aux femmes.

Des personnes devenues contrefaites par les rhumatismes inflammatoires ou chroniques ou souffrantes des scrofules.

Erysipèles !

Salt rheum, empoisonnement du sang, dyspepsie, indigestion, et presque toutes les maladies auxquelles la nature est sujette ont été guéries par les Amers de Houblon, ce qui peut être prouvé par le monde entier.

DEPECHEZ-VOUS

NOS MARCHANDISES SONT REDUITES A

10c dans la piastre !

Il faut voir ces marchandises, quand même on n'en a pas besoin. A des réductions semblables on est obligé d'en acheter.

BONS CHAPEAUX pour 5c, 7c, 9c, 11c, 13c, 17c, 26c. Qui peut se passer de chapeaux à ces prix-là ?

HABILLEMENT COMPLET à $2.96. Il nous en reste très peu, dépêchez-vous de vous en procurer.

HABILLEMENT DE FANTAISIE pour enfants. $1.00.

PANTALON INUSABLE pour 60c ; il en reste très peu

VESTES pour 45c, 55c, 65c ; tout le monde en achète.

CRAVATES vendues à 10c dans la piastre.

Inutile de vous mentionner tous les articles, venez les voir.

CHEZ

L. A. BEAUVAIS,

186 et 188

RUE ST-JOSEPH.

FEUILLETON.

LES MISERABLES DE LONDRES

Par PIERRE ZACCONE

(Suite.)

—Où êtes-vous donc allées ? demanda anxieusement Georges.

—A votre hôtel, répondit Ketty.

—Quelle imprudence !

—Vous veniez de le quitter.

—Et la duchesse est repartie ?

Ketty fit un signe de tête, et indiqua la porte.

—La duchesse de Durham est là, Georges, dit-elle, et c'est moi qui ai voulu vous préparer d'abord au bonheur de la revoir.

A ces mots, Georges jeta un cri, et se précipita vers la porte qui d'ailleurs venait de s'ouvrir, et sur le seuil de laquelle l'attendait Ophélie.

Il n'eût pas la force d'aller plus loin; il avait peur; tant de bonheur l'épouvantait; et il se laissa tomber à genoux devant la jeune femme qui lui souriait.

—Oh ! madame ! madame !... dit-il, en roulant son front dans ses mains, vous voulez donc me rendre fou de bonheur !

....

Le lendemain soir, vers dix heures environ, dans une vieille taverne du port de Douvres, quatre individus se trouvaient assis autour d'une table sur laquelle étaient placés quelques pots d'ale et de porter.

Ces quatre individus étaient maître Bill, Dick Mur, Lupus et Paddy.

Dick-Mur et Lupus portaient le costume des matelots de la marine marchande, tandis que Bill, par ordre de Falkand, avait revêtu une livrée de grande maison : habit et culotte noires, bas blancs et escarpins.

Une perruque et une cravate blanche complétaient ce costume et avaient pour but d'empêcher qu'on ne le reconnût sous son costume d'emprunt.

Quant à Paddy, sa mise n'avait rien de bien extraordinaire, mais les habits qu'il portait n'étaient pas ses habits de tous les jours, et il était évident qu'il s'était mis en frais pour quelque mystérieux dessein.

La taverne dans laquelle ils se trouvaient s'élevait à une faible distance du port, non loin de l'endroit où viennent s'embarquer les voyageurs qui vont d'Angleterre en France, et dominait, par cette situation exceptionnelle, tout le panorama qui se déroule du haut des rochers abruptes qui abritent la ville de Douvres.

A l'heure où nous reprenons notre récit, il était, à la vérité, bien difficile de rien distinguer au dehors

Le ciel était sombre; une brise âpre sifflait le long des roches aigues il n'y avait aucun navire à la mer.

Mais, de temps à autre, cependant, on voyait miroiter à l'horizon les lames qui se soulevaient sous le souffle du vent, et l'on entendait gronder au loin les voix puissantes de la mer !

Lugubre et saisissant spectacle devant lequel il n'est pas permis de rester impassible, et qui communique fatalement à l'âme une amère et profonde mélancolie.

Il est vrai de dire, cependant, que ni Dick-Mur, ni maître Bill, ni Lupus, ni même Paddy ne semblaient songer à ce qui se passait sur les flots; tout entiers absorbés par leur propre conversation, ils se livraient à des libations copieuses, et ce n'est que de loin en loin que Paddy allait à la fenêtre qu'il ouvrait, et jetait un regard furtif sur le chemin étroit et raide qui y conduisait de la ville.

—Eh bien ! lui dit, à un de ces moments, Dick-Mur qui fronça le sourcil, tu ne vois rien venir ?

—Non, répondit Paddy.

—Le capitaine se fait entendre ! fit observer Bill.

—Pourvu qu'il ne lui soit rien arrivé de fâcheux, ajouta Lupus.

Dick-Mur haussa les épaules.

—Bah ! répondit il avec enjouement, le capitaine passerait à travers le chat d'une aiguille, plutôt que de manquer à un rendez vous.

—Il est dix heures, cependant ? objecta Bill.

—Et je gage qu'il ne va pas tarder à paraître, compléta Dick-Mur.

Il achevait à peine ces paroles qu'un bruit de pas rapides se fit entendre dans le sentier.

—C'est lui ! fit Paddy.

—Alors, ouvre la porte ! ordonna Lupus.

—Et que l'on serve un autre pot de porter ! conclut maître Bill; car, si j'en juge par moi même, le capitaine doit avoir une soif de brasseur.

Falkand parut à ce moment même sur le seuil.

Il sourit de satisfaction en voyant ses affidés réunis et l'attendant.

—Tous exacts, dit-il; c'est bien, mes amis ! C'est de votre dévouement absolu que j'ai surtout besoin maintenant, et la moindre hésitation nous perdrait infailliblement tous.

Ayant ainsi parlé, il se retourna vers Dick-Mur.

—Eh bien ! dit il en lui tendant la main, qu'as tu fait depuis hier ?

—Tout ce que vous avez ordonné, capitaine, répondit Dick-Mur.

—Le bateau est prêt ?

—Nous mettrons le cap sur Calais quand vous voudrez.

—Et Sarah ?

—Elle a pris passage sur le paquebot *l'Impératrice*.

—Et elle part demain ?

—A six heures.

—Il fera presque nuit encore ?

—Le jour ne vient qu'à sept heures.

Falkand approuva de la tête et dirigea son regard vers Bill. Il ne put s'empêcher de sourire en le voyant sous sa livrée.

—Parfait ! dit-il avec satisfaction ; il est impossible que l'on te reconnaisse de la sorte; du reste, tu ne resteras pas longtemps à bord, et, grâce au nombreux domestique qui accompagne la duchesse de Durham et Ketty, tu passeras facilement inaperçu jusqu'au moment où tu auras à agir, Dick-Mur t'a donné mes instructions ?

—L'exécution en est simple, répondit Bill.

—Et tu réponds de réussir ?

—Vous pouvez compter sur moi ; c'est aussi facile que d'avaler un verre de porter.

—Au surplus, notre bateau suivra le vôtre, et, une fois le coup fait, tu trouveras à bord un refuge certain

Il y eut alors quelques secondes de silence pendant lesquelles Falkand croisa ses deux bras sur sa poitrine, et resta immobile et comme absorbé dans les mille pensées qui l'assaillaient.

—Oh ! me venger ! murmura-t-il, les dents serrés. Ketty ! la duchesse ! Sarah ! et Georges ! et Henry ! Ah ! malheur ! malheur à eux tous !

La rafale soufflait au dehors avec des plaintes sinistres et secouait la vieille masure, comme si elle eut voulu l'emporter.

Falkand releva son front pâle et fit un geste résolu.

—Allons ! dit-il avec énergie. le sort en est jeté ! Demain, nous serons à Paris ! Préparons-nous donc à la lutte, et montrons-leur ce que savent faire les garotteurs de la vieille Albion !

Un hourra enthousiaste accueillit les paroles du capitaine ; les verres se choquèrent aussitôt et on les vida à diverses reprises. Puis, après un échange de dernières instructions, chacun se sépara et prit une direction différente pour gagner le port.

Quant à maître Bill, bien qu'il eût bu outre mesure, il n'y paraissait ni à sa marche, ni à son attitude, et, une heure plus tard, il montait à bord de *l'impératrice*.

Le jour se levait à l'horizon.

Les voiles de la nuit se déchiraient peu-à-peu ; une pâle clarté glissait sur les flots, encore agités de la tourmente de la veille.

A ce moment, deux navires, qui chauffaient depuis quelques temps, quittèrent le port de Douvres et se dirigèrent vers les côtes de France

Bien que l'heure ne fut pas propre pour un tel spectacle, cependant quelques curieux étaient debout sur la jetée, et regardaient les deux navires s'éloigner.

L'un était l'*Impératrice*, ainsi que Falkand l'avait dit la veille à ses compagnons, il y avait Ophélie, Ketty et Sarah.

Mais, de ces trois femmes, une seule était sur le pont au moment du départ.

Le vent était vif; tous les passagers s'étaient réfugiés dans les cabines ou dans les salons ; il n'y avait çà et là que quelques matelots oisifs.

Sur l'arrière, il ne restait personne que la jeune femme.

Elle s'était accoudée sur le bastingage, et, l'œil fixé au loin, elle regardait les côtes fuir à l'horizon.

Les spectateurs regardaient attentivement s'éloigner le paquebot, qui laissait derrière lui un profond sillage blanchissant.

Alors un fait étrange se passa.

Pendant que la jeune femme s'oubliait ainsi dans une contemplation qui semblait absorber son âme en même temps que son regard, un homme s'approcha doucement d'elle, la saisit avec vigueur dans ses deux bras, et la jeta à la mer.

Puis ce crime accompli, il escalada lui même le bastingage, et, s'élançant dans le vide il alla plonger sous les flots.

Cela avait été fait avec une rapidité inouïe, et, quand les cris des spectateurs de la jetée attirèrent l'attention des matelots de l'*Impératrice*, et que l'on s'enquit de la femme qui venait d'être victime d'un coup de main aussi audacieux, et du misérable qui s'en était rendu coupable, les deux paquebots étaient déjà sortis des passes du port, et gagnaient le large.

On vit bien l'*Impératrice* stopper un moment ; on distingua une grande agitation à bord ; mais on ne put, de cette distance, se rendre un compte exact de ce qui s'y passait.

Une demi heure après seulement, le paquebot reprenait sa marche dans la direction des côtes de France.

Quant à l'autre navire, celui qui portait Falkand et ses compagnons, c'est à peine s'il avait paru prendre garde à l'incident.

Il avait stoppé cinq minutes environ ; un homme, sortant alors du sein de la mer, s'était présenté à babord, et on l'avait hissé sur le pont.

Puis le paquebot avait repris sa route, et n'avait par tardé à disparaître à l'horizon.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIEME PARTIE

I

UN SOUPER AU CAFÉ ANGLAIS.

Il était deux heures du matin.

Il y avait cette nuit-là, un souper splendide au café Anglais, et les flâneurs du dehors pouvait voir étinceler les lustres de l'un des salons du premier étage, ou saisir au passage quelques éclats de rire ou les lambeaux de quelques chants d'ivresse ou de folie.

La réunion se composait de cinq jeunes gens et de trois jeunes femmes.

Les jeunes gens étaient du meilleur monde : trois appartenaient à des familles nobles de province ; le quatrième était un des gentilshommes les plus recherchés du faubourg Saint Germain, et s'appelait le vicomte Anatole de Saint-Pré ; et, quant au cinquième, c'était une importation anglaise, un type irréprochable d'élégance et de dandysme, et que l'on connaissait depuis quelque temps sous le nom très-authentique de lord Stanley.

Le vicomte avait treize ans : lord Stanley, trente cinq environ ; les trois autres ne dépassaient pas vingt-cinq ans.

Je ne parle pas des femmes ; car je suppose qu'il importe peu au lecteur de savoir si elle s'appelaient Emma ou Clotilde, Girandole ou Frisette.

L'étiquette peut varier à l'infini : la marchandise est toujours la même.

Du reste on était fort gai.

On était à table depuis minuit et demi ; on avait mangé et bu pendant une heure ; on continuait bien encore de boire, mais on avait cessé de manger.

On disait des bêtises.

Ces dames se rattrapaient.

On venait de servir le café et les cigares ; c'est le moment où l'on quitte son siège, où l'on se dégourdit les jambes et l'esprit.

Lord Stanley était allé s'accouder à la fenêtre; Anatole de Saint Pré venait de s'allonger sur un divan. Les trois gentilshommes restants rivalisaient de saillies et de bons mots avec Emma ou Clotilde, Girandole ou Frisette.

Le ciel étoilé resplendissait au dehors ; un calme profond régnait sur les boulevards déserts ; il faisait une de ces nuits que Dieu semble préparer exprès à la mélancolie et à l'amour !

Mais qu'importe !

Au dedans les lustres étincelaient sous la vive lumière des bougies ; les liqueurs jaunes doraient les coupes de cristal ; un parfum pénétrant envahissait le salon tout entier

C'était l'heure de l'oubli, promise à la volupté : l'heure du dénouement prévu et banal de ces étranges amours !

Anatole de Saint Pré ne parlait plus ; lord Stanley regardait les étoiles. Alors les trois couples se mirent à rire, et, doucement, sans bruit ils se couvrirent de pelisses et de paletots, gagnèrent la porte et disparurent.

C'était une malice.

Et ils se promirent bien de la raconter à leurs amis.

Mais, dès qu'ils se furent éloignés et que le bruit de leur voiture se fut éteint au loin, lord Stanley quitta la fenêtre sur laquelle il était accoudé, et, se retournant vers Anatole, il haussa les épaules et sourit.

—Partis ! dit-il en allant prendre un cigare qu'il alluma.

—Ils se sont ennuyés de votre silence, répondit le vicomte.

—Et ils ne reviendront pas ?

—Je l'espère.

—Et moi aussi.

Tout en parlant, lord Stanley s'était rapproché d'Anatole ; quand il fut tout à fait près de lui, il s'appuya nonchalamment sur le bras du divan, se pencha légèrement, et se prit à le considérer avec attention

—Savez vous mon cher vicomte, lui dit-il alors, que je faisais tout à l'heure une réflexion ?

—Laquelle ? dit de Saint-Pré

—C'est que, depuis quelques jours, vous êtes soucieux.

—Vous trouvez ?

—Me suis je trompé ?

—Du tout.

—Mon amitié s'est alarmé de vous voir cacher un secret qui vous préoccupe, et je me demandais si j'avais mérité cette défiance de votre part.

—Mais il n'y a nulle défiance, je vous jure.

—Cependant vous vous taisez ?

—A quoi bon vous importuner de mes ennuis !

—N'est-ce pas le rôle d'un ami de les partager ?

—Sans doute

—Et ne suis je plus le vôtre ?

—Eh ! qui dit cela ! s'écria le vicomte en se relevant vivement pour serrer avec effusion les mains du lord.

Celui-ci fit un geste de satisfaction, puis le poursuivit :

—Voyons ! dit-il d'un accent sincère, est-ce votre dernière passion qui vous préoccupe ?

—Louise ! fit Anatole.

—Vous l'aimiez, je crois ?

—Passionnément !

—Mais cet amour était partagé ; il fut heureux, je ne pense pas...

Un ombre de tristesse passa en ce moment sur le front du vicomte et il remua doucement la tête.

—Heureux ! dit-il avec un soupir, oui, certes, si vous placez, comme les autres, le bonheur dans la procession Louise est une fille modeste et aimante, qui s'est donné sans arrière pensé, parce qu'elle ne connaissait ni mon nom, ni mon titre. C'est l'éternelle histoire de la jeune fille du peuple trompée ; mais ici elle se complique d'une famille honorable, d'un père sévère, et Louise n'a pu vivre sous la menace d'un deshonneur auquel il n'y a pas de réparation possible.

—Elle est morte ?

—Elle a disparu.

—Et vous ne l'avez pas retrouvée ?

—J'ai fait mille recherches depuis huit jours; mais elle cache sa honte dans quelque quartier ignoré, et, jusqu'ici, je n'ai pu être mis sur ces traces.

—Enfin, que comptez-vous faire ?

—Je ne sais.

Mais ce ne sont là vos seuls embarras ?

Le vicomte eut un sourire amer.

—C'est le plus cruel, mylord, croyez-le, répondit-il avec force ; et au prix même de cette fortune que j'ai si follement dissipée, je ne voudrais pas me rendre une seconde fois coupable d'une pareille faute.

—Vous êtes donc ruiné ? fit lord Stanley.

—De la façon la plus complète.

—Et comment espérez vous faire face à cette situation ?

Un éclair traversa le regard du jeune homme, auquel cette question était adressée.

—Oh ! cela ne m'inquiète que relativement, répondit-il ; en France, nous ne connaissons pas le spleen, et le suicide est un cas de folie ou de fièvre chaude ; si, dans huit jours, aucun incident n'est venu me rendre un peu d'espoir...

—Que ferez vous ?

—Je partirai.

—Quitter la France ?

—J'irai en Afrique.

—Mais ce n'est pas une solution ?

—Je m engagerai.

—Soldat ?

—L'uniforme anoblit, chez nous, my-lord ; et puis, rassurez vous, d'ailleurs : l'Afrique est un pays où la poudre parle souvent, et je serai bien malheureux si je n'y trouve pas bientôt l'occasion que je cherche.

—Vous voulez vous faire tuer ?

—La balle de l'ennemi porte avec elle la réhabilitation !

Il y eut un silence.

Lord Stanley réfléchissait ; ce que venait de dire son interlocuteur l'avait frappé, et on eût dit qu'il se passait en lui quelque chose d'extraordinaire.

Tout à coup il releva son regard qu'il tenait fixé au parquet, et le reporta profond et acéré sur le vicomte.

—Cette détermination, dit-il, n'est cependant pas irrévocable, puisque d'après ce que vous venez de dire vous-même, vous vous accordez un délai de huit jours ?

—En effet, répondit Anatole.

—Vous conservez donc un espoir ?

—Bien faible.

—Enfin, cet espoir peut se réaliser ?

—Dieu seul le sait !

—Quel est-il donc ?

Comme le vicomte allait répondre, la porte du salon s'ouvrit.

Un valet entra.

—Qu'y a-t-il, demanda lord Stanley en fronçant le sourcil.

Le valet s'inclina.

—Pardon, Messieurs, dit il ; mais il y a là une personne qui désire parler à M. le vicomte de Saint-Pré et à mylord Stanley, et j'ai dû...

—Qu'elle est cette personne ? demanda Stanley.

—Je ne l'ai jamais vue, répondit le valet.

Les deux gentilshommes échangèrent un regard et restèrent un moment indécis.

—Au moins, a-t-elle dit son nom ? fit le vicomte.

—Cette personne prétend que ces messieurs ne la connaissent pas.

Anatole parut consulter son ami.

—Après tout, dit-il en souriant, la vue n'en coûte rien.

—Vous avez raison.

—Et l'on peut toujours recevoir ce mystérieux visiteur.

—Faites entrer ! conclut Stanley en se tournant vers le valet.

Quelques minutes après, un homme entrait.

Un homme d'une quarantaine d'années environ, mis avec une recherche du meilleur goût, sans barbe vêtu, de noir, et portant le cachet évident du véritable gentilhomme.

Lord Stanley, fit un mouvement.

Il ne connaissait pas cet homme, mais, à certains signes particuliers, il s'était tout de suite convaincu qu'il avait affaire à un compatriote.

L'inconnu s'inclina, et le vicomte et lord Stanley saluèrent.

—Messieurs, dit alors le visiteur d'un ton où perçait un enjouement de bon ton, vous m'excuserez, je l'espère, d'être venu, à cette heure, troubler les derniers moments d'une nuit consacrée au plaisir ; mais il y avait, à cette visite, une raison supérieure, et je ne pouvais remettre, même de quelques heures, le plaisir de vous entretenir, ne fut ce que quelques secondes.

—Qui êtes vous monsieur ? fit Anatole.

—Je suis à Paris depuis hier seulement.

—Et vous venez ?...

—De Londres

—Pour nous voir ?

—Je n'ai pas d'autres but.

—Vous nous connaissez donc ?

—Je sais que j'ai l'honneur de parler à mylord Stanley et à M. le vicomte Anatole de Saint Pré,

Les deux gentilshommes échangèrent encore une fois un regard étonné, et ils se prirent à considérer leur interlocuteur avec un mélange de défiance et de curiosité.

Celui-ci commença un sourire.

—Oh ! ne cherchez pas, reprit il aussitôt ; je n'appartiens ni à votre monde, ni à vos relations , je suis un étranger, et mon nom ne vous apprendrait rien... Seulement, l'objet qui m'amène est grave, le but que je poursuis est important, et je ne doute pas que, lorsque je vous aurai expliqué le motif de ma visite, vous n'acceptiez ce que j'ai à vous proposer,

Stanley n'avait pas quitté l'inconnu de l'œil, et il avait remarqué avec surprise que cet homme conservait en parlant, un sang-froid, une impassibilité tout-à-fait singulière.

Cette attitude le frappa, et, comme dominé par quelque mystérieuse attention, il indiqua un siège à cet homme et l'invita du geste à s'asseoir.

L'inconnu remercia et s'assit

Puis, tirant un cigare de sa poche, il l'alluma sans atttendre d'y être autorisé, et finit par se tourner vers ses deux interlocuteurs.

—Monsieur le vicomte, dit il alors, en s'adressant plus particulièrement à ce dernier, vous appartenez, je le sais, à une riche famille de la Bourgogne, et, à la mort du vicomte votre père, vous avez hérité d'une fortune considérable, qu'on évalue dans le pays à environ deux millions.

—C'est vrai répondit Anatole.

—Seulement, à l'époque où vous vous êtes trouvé seul dans la vie et libre de cette fortune, vous étiez bien jeune, et quelques années vous ont suffi pour dissiper entièrement votre patrimoine.

—Mes amis ont un peu aidé à amener ce résultat.

—Je le sais, monsieur le vicomte ; mais il n'en est pas moins vrai que vous êtes, à cette heure, à peu près complètement ruiné et que ce n'est pas sans appréhension que vous portez parfois vos regards sur l'avenir

—Vous savez beaucoup de choses ! monsieur.

—Je n'ai pas grand mérite à cela.

—Seriez-vous un de mes créanciers ?

—Je n'ai pas cet honneur.

—Mais dans quelle intention venez-vous m'entretenir d'une situation que je dois connaître mieux que personne ?

—Je n'en ai pas d'autre que de vous aider à en sortir.

—Vous.

—Moi-même.

—Et par quel moyen.

L'inconnu fit un geste de réserve

—Pardon, monsieur le vicomte, répondit-il avec son immuable sourire, chaque chose viendra en son temps, et, pour le moment, si vous permettez, je vais m'adresser à lord Stanley.

Ce dernier fronça le sourcil.

—Qu'avez-vous donc à me dire ? fit il d'un ton un peu hautain.

—Mon Dieu ! repartit l'inconnu, je vous demande pardon pour la monotonie de mon discours ; mais je vais être, bien malgré moi, contraint de me répéter.

—Comment ?

—Vous descendez, mylord, d'une des familles les plus illustres d'Angleterre, et, grâce à l'immense fortune que vous a léguée lord Stanley, membre du Parlement, votre père, vous avez pu, pendant quelques années, mener la haute vie, de l'autre côté du détroit ; mais si les chevaux coûtent cher, les femmes ne se donnent pas non plus pour rien, et vous avez si bien mené l'existence, qu'à l'heure qu'il est ce n'est pas sans appréhension que vous portez parfois vos regards sur l'avenir.

—Comme le vicomte ?

—Comme M. de Saint-Pré.

—Eh bien ! monsieur l'inconnu, que concluez vous de tout ceci ?

—Une seule chose.

—Laquelle ?

—C'est que vous accueilleriez, je crois, avec une certaine faveur, l'homme qui vous aiderait à sortir de cette position.

—C'est donc possible ?

—Je vous en réponds.

—Et c'est vous qui feriez un tel miracle ?

—Moi seul.

—Par quel moyen ?

La situation était certainement originale ; les deux gentilshommes ne savaient trop que penser de cet étrange visiteur ; mais, malgré eux, ils se sentaient attirés par le mystérieux et puissant attrait de l'inconnu.

Ils se rapprochèrent donc de ce dernier, et leurs regards, ardemment allumés, semblèrent lui demander l'explication de tout ce qu'il y avait d'obscur dans ses paroles.

L'inconnu lâcha nonchalamment une bouffée de tabac, qui monta en spirales bleues vers le plafond doré.

—Mylord, continua-t il bientôt, vous êtes, si je ne m'abuse, le plus proche parent de la duchesse de Durham ?

—En effet dit Stanley en tressaillant

—On assure même que vous aimiez la duchesse, et qu'un moment la jeune veuve a failli s'appeler lady Stanley.

C'est un rêve oublié entre Ophélie et moi.

—Vous pouvez ajouter, mylord, que, selon toute vraisemblance, le veuvage de la duchesse de Durham est sur le point de finir.

| On me l'a dit.

—Et si elle se remarie, vous perdez l'espoir de réédifier jamais votre fortune.

—Eh bien ?

—Eh bien ! poursuivit l'inconnu, voyez les étranges effets du hasard, mylord, et admirez avec quelle habileté il vous a placés, monsieur le vicomte et vous, sur le chemin.

—Que voulez vous dire ? interrompit le vicomte.

—N'êtes-vous pas le seul héritier de la duchesse de Frileuse ?

—Après son fils, toutefois.

—Le duc Georges, n'est ce pas ?

—On dit qu'il a reparu.

—On dit même, monsieur le vicomte, qu'il doit épouser la duchesse de Durham.

—Il est donc vivant ?

—Peut-être, messieurs, et c'est là que je voulais en venir, car l'existence de cet homme fait en même temps votre ruine à tous les deux,

Et comme, sur ces mots, Anatole et Stanley gardaient le silence, l'inconnu continua d'un ton dégagé :

—Mais que cet homme disparaisse, dit-il d'une voix calme et dans laquelle il était impossible de soupçonner la moindre émotion, ou plutôt que l'on parvienne à prouver que cet homme n'est pas le duc Georges, et la duchesse de Durham reste sans époux, comme la duchesse de Frileuse sans héritier. Comprenez vous ?

—Sans doute, fit lord Stanley.

—Seulement, il y a à cela une difficulté, objecta Anatole.

—Laquelle ? demanda l'inconnu.

—La preuve, pardieu !

—On peut la donner.

—Qui cela ?

—Celui qui a enlevé à la duchesse son enfant en bas âge.

—C'était un coquin de la pire espèce, et l'on a dit, je crois, qu'il s'était laissé prendre.

L'inconnu sourit.

—On l'a calomnié, dit-il ; ce coquin était adroit et le chanvre qui doit le pendre n'est pas encore semé.

—Vous le connaissez donc ? fit Stanley, qui depuis un moment devenait soucieux.

—Beaucoup répondit l'inconnu

—Et vous croyez qu'il consentirait...

—J'en suis sûr.

—Est-il à Londres ?

—Il y était hier encore. Depuis quelques heures seulement, on a pu le rencontrer à Paris.

—Et quand pourrions-nous le voir ?

—Quand vous voudrez.

—Cette nuit, si nous le désirions ?

A l'instant même, si cela pouvait vous être agréable.

Les deux gentilshommes firent un mouvement.

L'inconnu s'était levé ; son visage avait pris une expression plus sérieuse ; il darda son regard sur ses deux interlocuteurs.

Le vicomte parut un moment embarrassé, mais lord Stanley soutient avec aplomb l'audace de ce regard.

—Je m'aperçois, dit-il alors, et d'un ton qui semblait mesurer les paroles ; je m'aperçois, monsieur, que depuis que nous causons nous avons oublié une chose.

—Quoi donc, mylord ? demanda l'inconnu.

—Vous êtes, à n'en point douter, fort au courant des affaires du vicomte et des miennes ; mais, jusqu'à présent, nous ignorons encore à qui nous avons affaire.

—Venez vous beaucoup à le savoir ?

—Mais, sans doute !

—Et ne l'avez-vous pas déjà deviné ?

—Comment ?

L'inconnu remua la tête d'un air railleur.

—Mylord, répondit il, permettez moi de faire plus d'honneur à votre perspicacité ; depuis quelques secondes, je suis parfaitement convaincu que vous savez à quoi vous en tenir.

—Qui êtes-vous donc ?

—Je suis John Blick lui-même, mylord, et rendez grâces au ciel que je n'aie pas été pendu tout à fait, car, à l'heure qu'il est, je puis, seul au monde, vous rendre une fortune double de celle que vous avez dissipée.

Il y eut un moment de profond silence.

Falkand s'était relevé avec audace, comme s'il eût voulu défier ses interlocuteurs.

Il attendait un regard ferme, l'attitude hautaine, l'effet des paroles qu'il venait de prononcer.

Le vicomte de Saint-Pré revint le premier à la réalité, et, quittant la place qu'il occupait, il fit deux pas vers le colonel, et, le toisant avec un mépris souverain, sous lequel ce dernier ne put s'empêcher de frissonner :

—Pardieu ! dit il d'un ton qui restait enjoué malgré tout, vous êtes, il faut l'avouer, maître John Blick, un des plus impertinents coquins que j'aie jamais vus, et il faut que vous ayez une bien triste opinion de nous pour n'avoir pas hésité à nous faire de pareilles propositions,

Le colonel avait fait un haut le-corps aux premiers mots du vicomte ; quand il eut fini, il laissa échapper un geste d'impatience.

—La démarche que je fais est cependant toute dans votre intérêt, répondit il avec une vivacité mal contenue

—Eh ! que m'importe ;

—Vous êtes ruiné.

—Il n'y a pas de déshonneur à cela

—Et le moyen que je vous propose...

—Ah ! c'en est trop, maître John Blick, interrompit le vicomte d'un accent qui n'admettait pas de réplique ; il est temps que vous appreniez enfin, à qui vous parlez, et, si vous ne sortez à l'instant même, je vous fais jeter à la porte par les valets de l'hôtel.

—Est ce votre dernier mot, monsieur le vicomte ?

—Sortez ! vous dis je.

—Vous vous en répentirez !

Pour toute réponse, Anatole indiqua la porte d'un geste impérieux et violent.

Falkand s'inclina.

Mais, au lieu de gagner la porte, comme s'y attendait son interlocuteur, il fit quelques pas vers lord Stanley, et s'arrêta en face de lui.

—Mylord, dit-il alors d'un ton railleur et en baissant un peu la voix, vous avez entendu votre ami ? Puis je espérer vous trouver plus favorable à ma proposition ?

Lord Stanley jeta un vif regard au vicomte, qui était tourné vers le divan, et, bien convaincu qu'il ne pouvait pas l'entendre :

—John Blick, répondit-il à ce dernier, j'aime les gens qui vont droit au but comme vous, et je ne nie pas qu'il n'y ait de bonnes choses dans ce que vous avez dit.

—Ah ! Ah ! dit Falkand, vous comprenez, vous, au moins, mylord

—Mais il ne faut pas mettre tant de monde dans la confidence.

—Je suis discret.

—Où vous trouve t-on ?

—Un peu partout.

—Vous n'avez pas de domicile ?

—C'est trop dangereux.

—Mais si l'on avait à vous parler ?

Falkand fit un signe d'intelligence

—Si l'on avait à me parler répondit-il, on me trouverait facilement.

—Où cela.

—Mylord connait il la cité,

—Parfaitement.

—Il y a là une taverne célèbre.

—Le *Lapin blanc*

—Précisément.

—Et vous y allez ?...

—Le soir régulièrement ; on y rencontre la meilleure société, et l'on y peut faire à son aise de curieuses études de mœurs.

—Eh bien ! à bientôt.

—Songez qu'il n'y a pas de temps à perdre.

—Demain, cela vous convient-il ?

—Demain, mylord, je vous y attendrai !

Après ce rapide colloque, Falkand gagna la porte, et il allait en franchir le seuil, quand un valet entra de nouveau et se dirigea vers le vicomte.

Falkand s'était effacé sur son passage, et il jeta un coup d'œil rapide à travers la porte qu'il avait laissée entr'ouverte.

Il n'eut pas fait plutôt ce mouvement qu'il recula avec un cri de surprise.

Le valet s'était approché du vicomte, et lui avait remis un chiffon de papier, sur lequel étaient écrits quelques mots au crayon.

—Qu'avez-vous donc, dit lord Stanley en s'adressant à Falkand.

—Là à cette porte, répondit ce dernier, il y a un homme que je connais.

—Et dont, sans doute, vous désirez ne pas être vu ?

—C'est cela même.

—Quel est cet homme ?

—Un ami du duc de Frileuse.

—Et que vient-il faire auprès du vicomte de Saint-Pré ?

—Je l'ignore.

—Il serait bon de le savoir.

—En effet.

—Eh bien ! venez près de cette fenêtre ; j'expliquerai plus tard au vicomte pourquoi je vous ai retenu, et nous pourrons causer de votre proposition dont, je vous l'avoue, plusieurs détails me semblent demander quelques éclaircissements.

—C'est cependant bien clair, mylord.

—Je ne dis pas non.

—Et, en deux mots, je puis vous édifier tout à fait.

—Voyons !

—Si la duchesse de Frileuse ne pouvait reconnaître son fils, celui que l'on désigne, à cette heure, sous le titre de duc de Frileuse, ne serait plus qu'un aventurier, et la duchesse Ophélie ne songerait plus à en faire son époux.

—C'est évident.

—Il faut donc empêcher que le fils soit reconnu par la mère.

—Mais quel moyen ?

—Il y en a deux.

—Expliquerez vous ?

—La duchesse de Frileuse est, dit-on, fort malade ?

—En effet.

—Elle peut mourir ?

—Cela n'aurait rien d'extraordinaire.

—Et, dans ce cas, qui pourrait prouver que Georges a bien le droit d'hériter de son titre et de sa fortune ?

—John Blick seulement.

—Et John Blick vous est tout dévoué, mylord.

Lord Stanley approuva du geste.

—Soit ! dit-il après un moment de réflexion ; mais la duchesse peut ne pas mourir !

—Ce sera difficile.

—Enfin, si cela arrivait ?

—Il nous resterait l'autre moyen.

—En quoi consiste t-il ?

—A faire disparaître le fils.

—Georges ?

—Ce serait un peu violent, sans doute, mais le résultat serait plus décisif encore.

—Ce serait atroce.

Falkand sourit avec ironie.

—Mylord, répondit-il fièrement, c'est demain seulement que j'aurai l'honneur de vous recevoir ; d'ici là, j'espère que Votre Grâce aura réfléchi, et qu'elle trouvera des raisons pour ne pas repousser mes offres.

Pendant que ces paroles s'échangeaient entre lord Stanley et Falkand Anatole de Saint Pré avait eu le temps de jeter les yeux sur le papier qui lui avait été remis.

Mais comme le nom qui s'y trouvait inscrit n'éveillait aucun souvenir dans son esprit, il s'était tourné vers le valet, et lui avait manifesté son étonnement.

—Je ne connais pas cet homme, dit-il avec quelque hésitation.

—Il prétend que monsieur le vicomte connait l'affaire qui l'amène.

—Quelle affaire ?

—Il ne l'a pas dit.

—M. Paul, contre-maître, murmura le vicomte ; est ce un jeune homme ?

—Il a vingt-cinq ans environ.

—Et il insiste pour être reçu ?

—Beaucoup.

—Eh bien ! faites entrer... mais prévenez le que je n'ai pas beaucoup de temps à lui donner ; il se fait tard, et je veux rentrer à l'hôtel

Le valet se retira aussitôt, et, un moment après Paul entrait dans le salon.

II

UNE FAMILLE D'OUVRIERS.

Avant de poursuivre et de dire au lecteur quel motif impérieux amenait le contre maître de la maison Styler à se présenter au vicomte Anatole de Saint Pré, il n'est pas sans intérêt de raconter ce qui s'était passé depuis le départ de Londres, et quel concours de circonstances allait mettre en présence le gentilhomme et l'ouvrier.

Paul, ainsi qu'il a eu l'occasion de le dire lui même dans le cours de ce récit, était né rue de Charonne, de parents fort pauvres, qui disputaient à la misère une existence traversée par les plus pénibles épreuves.

Son père mourut qu'il n'avait pas encore quatre ans, et, six mois plus tard, sa mère quittait ce monde à son tour, avec la douleur de laisser son enfant en bas âge dans le plus complet dénuement

C'est l'histoire d'un grand nombre de pauvres ménages.

On se marie jeune.

On a la force, le courage, la bonne volonté, et l'on regarde l'avenir sans effroi.

Puis les enfants viennent, les chômages, les maladies aussi, et, après elles, la gêne, la pauvreté, la misère !

Que faire ?

La mère de Paul avait bien souffert ; mais elle aimait son homme, et elle avait tout supporter avec une héroïque résignation.

Quand elle resta seule ; elle voulut se raidir contre le sort qui la frappait si cruellement ; elle avait un enfant, elle redoubla d'énergie et, le travail de jour ne suffisant plus, elle travailla la nuit.

A ce métier les forces s'usent vite ; elle finit par tomber malade, puis elle mourut.

Ce fut horrible.

Un moment, et, comme elle sentait déjà les atteintes de la mort, la malheureuse femme eut un mouvement de révolte ; une imprécation s'échappa de ses lèvres glacées, et elle se demanda avec amertume ce qu'elle avait fait, pour avoir été si rudement traitée par la vie.

Mais ce ne fut qu'un éclair, et la pauvre mère retomba presqu'aussitôt, le visage baigné de larme et la poitrine pleine de sanglots.

Elle venait d'arrêter son regard sur le pauvre enfant qu'elle allait laisser auprès elle, et qui, agenouillé au pied de son misérable grabat, joignait instinctivement les mains et priait Dieu du plus profond de son cœur.

La malheureuse étendit vers lui ses deux bras décharnés, et elle le serra sur son sein avec une ivresse oublieuse et fébrile.

—Mon Dieu ! Mon Dieu ! s'écria t-elle éperdue, je ne serai plus là pour l'aimer et veiller sur lui ! Que va-t-il devenir, le cher et pauvre enfant ! Mon Dieu ! c'est à vous que je le confie ! Faites qu'il soit bon, honnête, et qu'il pense quelquefois à sa mère !

Elle n'en put dire davantage, les larmes et les sanglots l'étouffaient.

Elle ouvrit lentement les bras, ferma les yeux, et se laissa glisser sur son lit.

Elle était morte !

Quant au petit Paul, il était trop jeune, à cette époque, pour concevoir quelque appréhension sur l'avenir qui l'attendait.

A cet âge on oublie si vite !

Et, puis il y a un Dieu pour les orphelins.

Sur le palier de l'étage habité naguère par la mort, demeurait un ménage d'ouvriers, composé de quatre personnes : le père, la mère, et deux enfants—fille et garçon.

On ne roulait pas sur l'or non plus, dans cette pauvre et honnête mansarde ; mais on pratiquait la charité chrétienne, et, malgré la gêne qui régnait sous ces modestes lambris, on y accueillit l'enfant abandonné.

—Quand il y en a pour quatre, il y en a pour cinq, dit le Père Benoît en amenant le petit Paul à sa ménagère ; nous avions deux enfants, désormais nous en aurons trois

Le père Benoît était connu et aimé de tout le faubourg ; il avait l'intelligence ouverte, le cœur droit et le jugement sain.

Paul trouva là une nouvelle famille, et il eût pu croire qu'il n'y avait rien de changé dans son existence, n'était sa bonne et sainte mère absente.

Il vécut ainsi une dizaine d'années, au milieu d'alternatives diverses et sans importance.

Paul en était arrivé à considérer Benoît comme son père, et André et Louise, ses enfants, comme son frère et sa sœur.

On l'avait mis de bonne heure en apprentissage, et il travaillait avec un zèle qui témoignait d'un cœur reconnaissant ; on le citait déjà comme un excellent ouvrier, et, chaque jour, le père Benoît se félicitait d'avoir recueilli chez lui, un enfant qui le récompensait si bien de tout ce qu'il avait fait.

Les choses en étaient à ce point, quand arriva une de ces années désastreuses que les almanachs prophétiques oublient toujours de prédire, et qui amena de nombreux chômages sur la place de Paris.

Le commerce n'allait pas, le pain était cher ; Paul fut remercié dans la plupart des ateliers où il se présenta, et il vit bientôt à la charge de la pauvre famille qui l'avait élevé avec tant de bonté.

Cette position ne pouvait convenir longtemps à son caractère, et il prit bien vite son parti.

Un matin donc, il descendit avec le père Benoît qui se rendait à son atelier, et, une fois qu'il se trouva dans la rue, seul avec lui, il lui prit familièrement le bras, et d'une voix qui tremblait bien un peu :

—Père Benoît, lui dit-il, j'ai une nouvelle à vous annoncer.

—Toi ! mon garçon, répondit le père Benoît ; et quelle nouvelle ?

—Je pars.

—Hein ?

—Je quitte Paris.

—Ah çà ! perds-tu la tête ?

—Au contraire.

—Tu veux nous abandonner ?

—J'en aurai beaucoup de regret, père Benoît, mais il le faut.

—Et d'où t'es venu cette lubie ?

—L'envie de voir du pays, et de voyager, de faire fortune.

—Mais tu n'en a jamais rien laissé voir ?

—C'est que je ruminais.

—Et c'est décidé ?

—Demain je prendrai mon bâton, mon petit bazar au bout, et, ma foi, nous commencerons gaiement notre tour de France.

—Et où iras tu ?

—Je n'en sais rien.

—Mais quand reviendras tu ?

—Ah ! pour ça, père Benoît, il faut le demander au bon Dieu, car, moi, je n'en sais absolument rien ; seulement, quand je reviendrai, il faut espérer que le pain sera moins cher.

Le père Benoît tressaillit.

Les dernières paroles de Paul venaient de l'éclairer ; il savait maintenant la cause de sa résolution subite et son cœur s'en émut.

Il serra avec force les mains du jeune apprenti et ses yeux se voilèrent de douces larmes.

—C'est bien ! dit il après un court silence et d'une voix chevrotante ; je comprends ; l'hiver sera dur, et nous ne sommes pas riches.

—Ah ! vous ne m'en voulez pas, au moins ! s'écria Paul avec effusion,

—Moi, mon cher enfant ! au contraire ; tu es un cœur courageux, et ce que tu fais là est d'un honnête homme, mais, c'est égal, vois tu, je m'étais habitué à te considérer comme mon second fils et tout le monde t'aimait chez nous.

—Eh bien ! père Benoît, ce n'est pas parce que je serai loin que vous cesserez de m'aimer ?

—Non, certes !

—Et puis, je ne vais pas au Mississipi, et la poste n'a pas été inventée pour les quadrupèdes ; je vous écrirai.

—Souvent, n'est ce pas ?

—Ah ! je vous le promets.

—D'ailleurs, je te connais, poursuivit le père Benoît attendri ; je t'ai vu grandir, tu t'es developpé sous mes yeux ; il y a de la droiture et de la probité à revendre dans ce cœur d'enfant, et le chemin que tu suivras ne tournera ni à gauche, ni à droite.

—Ça, je vous le jure.

—Tu ne nous oublieras jamais non plus ?

—Vous oublier ! interrompit vivement le jeune homme ; voyez-vous, père Benoît, il y a en moi deux souvenirs qui ne pourront jamais me quitter, quoi que je fasse et quoi que je devienne, et ces deux souvenirs, c'est le vôtre et celui de ma bonne et sainte mère !

Le père Benoît ne répondit pas ; le brave homme était trop profondément ému, et, bien qu'il comprit que Paul prenait là une détermination dictée par la plus étroite nécessité, cependant la nouvelle avait bouleversé, et il ne trouvait rien à dire

Le lendemain, Paul quitta donc Paris et commença sa vie de grand chemin.

Il alla un peu partout,—à droite et à gauche,—partout où il trouvait de l'ouvrage, partout où le poussait sa fantaisie. Mais, au milieu de cette vie active et occupée, à travers mille incidents divers, il n'oublia jamais la modeste mansarde d'où il était parti.

Bon nombre d'années s'étaient écoulées depuis ; le père Benoît donnait de loin en loin à l'enfant voyageur, des nouvelles de Paris, et Paul, de son côté, se faisait une joie immense d'y revenir quelque jour.

Cependant les derniers évènements auxquels il s'était trouvé mêlé à Londres l'avait un peu distrait ; son départ pour la France, avait été décidé si brusquement, qu'il n'avait pas eu le temps de prévenir le vieux Benoît de sa prochaine arrivée ; mais, dès qu'il eut mis le pied sur la terre française, tous ces souvenirs lui revinrent en foule, et ce fut avec une sorte d'ivresse folle qu'il songea à l'accueil qui l'attendait dans l'humble ménage de l'ouvrier.

Que de changements depuis qu'il était parti !

André était un homme maintenant comme lui ; Louise était une belle jeune fille,

Quant au père et à la mère Benoît, il les voyait encore tels qu'il les avait laissés.

C'est ainsi qu'il les avait aimés, c'est ainsi qu'il désirait les retrouver !

Quelle joie fut la sienne quand, de loin, il vit se dessiner la silhouette immense de la grande ville !

Paris !
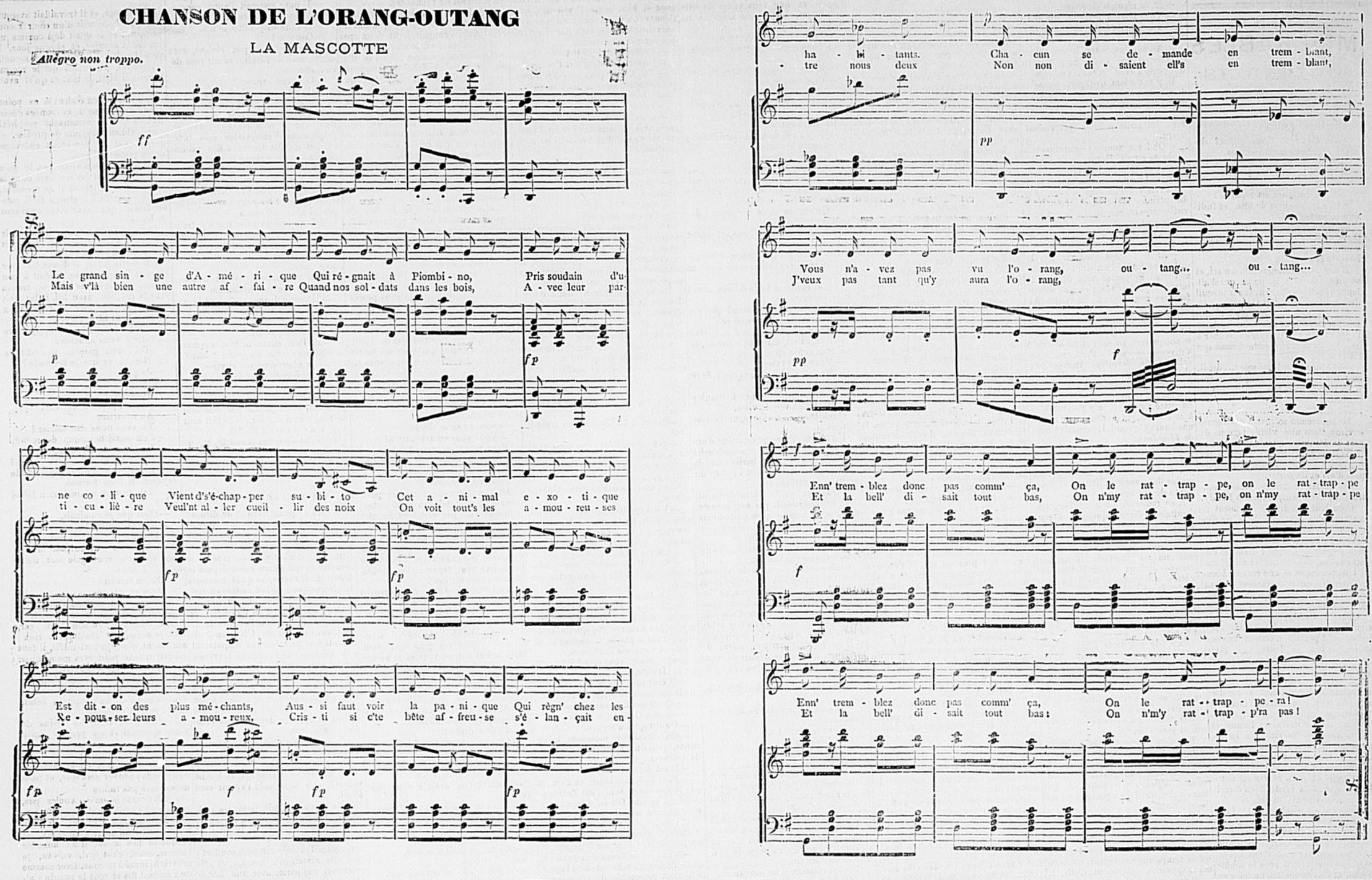
Il faut l'avoir quitté, et y revenir après une longue absence, pour bien comprendre l'émotion qui saisit le cœur à ce moment solennel !

(A continuer.)

CHANSON DE L'ORANG-OUTANG

LA MASCOTTE

Allegro non troppo.



Nouvelles Canadiennes.

QUÉBEC — L'entrepreneur, M. Beemer, continue toujours à recevoir les tuyaux en fonte destinés au nouvel aqueduc de Québec.

—M. Alfred Bordeleau, sellier au faubourg St-Jean, est mort subitement hier matin à l'âge de 43 ans.

Jeudi soir, un cultivateur, nommé Jean Garneau et âgé d'environ soixante ans, est mort subitement à Beauport.

—Le terme de la Cour d'Appel a été clos, vendredi, en cette ville. Un des jugements des plus importants a été celui dans la cause de Gingras et Symes. Le tibunal a prononcé contre M. Gingras.

—Samedi après midi, un des enfants de M. Jones, photographe, traversait d'un côté à l'autre de la rue La Fabrique, lorsqu'il a été heurté et renversé par un cheval. Le petit garçon, qui est âgé de huit ans, s'est ensuite trouvé engagé sous la voiture qui l'a traîné la distance de quelques pieds. Par miracle, il n'a reçu qu'une légère contusion à la partie postérieure du crâne, et il n'a pas perdu connaissance. Des soins luiont d'abord été donnés à la pharmacie du Dr Mackay, puis il a été conduit chez son père.

Nous profiterons de cette occasion pour blâmer de nouveau et sérieusement les personnes qui conduisent des chevaux dans la ville à une allure immodérée. Nous avouons que bien souvent les enfants se font renverser par suite de leur imprudence, mais combien de fois n'avons-nous pas vu des cochers de place ou d'autres conduire leurs chevaux dans les rues et tourner les angles à une allure vraiment furieuse.

Il est encore étonnant que les accidents, résultant de cet abus, ne soient pas plus fréquents.

—De même qu'il n'y a pas de rose sans épines, un baiser, surtout lorsqu'ils est pris furtivement et de la même manière qu'opère un filou, coûte quelquefois fois plus qu'il ne vaut à celui qui l'a volé. C'est ce dont a pu se convaincre hier après-midi, un jeune commis d'un magasin de nouveautés de St Roch, où l'on emploie des commis des deux sexes.

Croyant bien n'être aperçu de personne, le jeune coq (un *banty* croyons-nous) a déposé sur la joue veloutée d'une charmante enfant près de laquelle il se trouvait, à l'étage supérieur un baiser retentissant.

L'imprudent avait compté sans l'œil vigilant du maître, qui avait tout vu et qui s'écria aussitôt qu'il n'avait pas besoin de petits coqs dans son magasin et qui lui a donné immédiatement son congé.

Pour un baiser, le châtiment a peut être été un peu dur; mais enfin il faut que dans ces magasins la règle soit sevère. Et d'ailleurs chaque chose en son temps.—*L'Evénement.*

—Lundi, le 4 du courant, à une session du Conseil de la Ville de Montmagny, Monsieur F. X Gendreau a été nommé maire de cette ville.

—Il est curieux de signaler qu'alors que les fabricants de sucre de betteraves du Canada, ont perdu considérablement d'argent dans leurs opérations, les Français et Allemands ont réalisé d'importants bénéfices et ont exportés des sucres bruts au Canada. Un steamer arrivé de Hambourg et Halifax, ces jours ci, vient d'apporter 9,000 sacs de sucre brut de betteraves, et cette expédition n'est que le commencement d'un commerce qui promet d'être considérable.

—Le commerce du bois surtout aux Etats-Unis est peu prospère. Les gages sont diminués pour ceux qui travaillent et un grand nombre d'hommes n'ont pas d'ouvrage. Il en est de même à Ottawa.

Dans le courant de la semaine dernière, il est revenu à Québec, à Sillery et dans les environs plus de 200 hommes qui étaient partis pour travailler dans les chantiers et qui n'ont pu trouver de l'emploi.

Cela présage une mauvaise année pour le port de Québec.

—Le train du chemin de fer du Nord qui arrive à Québec à 9.50 heures du soir a éprouvé samedi un retard considérable dont la cause est attribuée au chemin de fer du Pacifique.

Une charrue à neige à déraillé sur le chemin de fer du Pacifique et cet accident a été causé par le mauvais état d'un croisement de ligne. Au lieu de remettre la charrue sur la voie, comme elle devait le faire, puisque c'était de sa faute et sur sa ligne, la cie du Pacifique n'a pas voulu rien faire et les hommes du chemin de fer du Nord ont dû remettre tout en bon ordre. Pendant ce temps les voyageurs attendaient et le résultat a été un retard de plusieurs heures dans l'arrivée du train à Québec.

Le Nouvelliste

—Voici la liste des délégués de Québec qui sont allés à Ottawa, au ujet du choix de notre port comme erminus d'été du chemin de fer du Pacifique canadien :

Son Honneur le maire Langelier, les échevins Hearn, Vallière et Chouinard, et les conseillers Peachy, Moloney, Johnston et Vallée. L'échevin Vallière représente en même temps la Chambre de commerce, ainsi que M. Shehyn, président, M. Dobell et M. J G Scott. Le colonel Rhodes, président de la Société de géographie, accompagne aussi la députation, qui se réunit cette après-midi à Ottawa et qui conférera de la question, demain, avec le cabinet fédéral.

Québec—Plusieurs arpenteurs de Québec sont partis hier pour Ottawa, où ils assisteront à une convention des arpenteurs de tout le pays, qui aura lieu demain dans le but de former une association.

On fait signer en ce moment une requête qui sera adressée à Mgr. l'Archevêque et qui demande que les frères de la doctrine chrétienne soient autorisés à construire un collège commercial et industriel à Québec.

—La police a fait une nouvelle descente aux caboulots du pont de glace. Dans trois des cabanes érigées entre Québec et Lévis, on a saisi un certain nombre de cruches et de bouteilles pleines de spiritueux.

Dans une autre cabane près de l'île d'Orléans, la police a aussi saisi des bouteilles de spiritueux, plus un revolver trouvé dans le paletot du propriétaire.

—Pauvre Québec! tandis qu'ailleurs tout est joie et bénédiction, et que les affaires marchent comme sur des roulettes, toi tu es dans le marasme le plus absolu. Là ne se borne pas ton malheur cependant. Combien ne te faut-il pas réclamer de temps avant d'obtenir le redressement d'un abus et quelquefois même la protection la plus simple.

A plusieurs reprises déjà la presse a jeté le cri d'alarme au sujet de l'absence de barrière sur la voie du chemin de fer du Nord, à l'endroit appelé "la place Sans Bruit" Nous avons démontré qu'il y avait danger sérieux à passer là, et nous avons même cité des exemples à l'appui. Jusqu'à présent on a toujours fait la sourde oreille, et l'on attend probablement pour s'exécuter, qu'un de ces terribles accidents qui mettent une ville en émoi, soulève l'indignation publique.

Pas plus tard que vendredi, il ne s'en est fallu que d'une seconde qu'il n'arriva un de ces accidents. M. Lemieux, conservateur du cimetière de St Sauveur, franchissait la voie ferrée en traîneau, lorsqu'un train qui n'avait donné aucun signal, a débouché tout à coup et a emporté l'arrière du traîneau.

Nous espérons que ces faits seront suffisants pour démontrer que le public a parfaitement raison de se plaindre et pour engager les intéressés à lui rendre justice.

L'Evénement

—Chicoutimi est en voie de progrès. Après l'Hôpital de Marine, la ville aura un chemin de fer se joignant à celui du Lac St Jean; $150,000.00 viennent d'être votés à cette fin. De plus, depuis environ un mois, la ville est dotée d'une compagnie de chars urbains.

Du progrès! Tant mieux!

Le Québec central n'est plus une ligne directe de Lévis à Sherbrooke. C'est à présent ce que l'on peut appeler une voie de raccordement à l'Intercolonial. Les trains font les services jusqu'à St Henri; une fois là, les voyageurs n'ont qu'à attendre le train de l'Intercolonial pour se rendre à Lévis. Les marchandises sont expédiées par la même voie.

C'est toujours un peu mieux que l'hiver dernier; de cette manière, le service ne se trouve pas tout à fait interrompu.

Nous devons la chose à l'administration de l'Intercolonial, qui s'est montrée moins exigeante que le Grand-Tronc et a permis au Québec-central d'aller tourner ses machines sur sa table tournante à la jonction de la Chaudière.

Courrier.

Le Pectoral-Cerise d'Ayer est, sans conteste, la meilleure de toutes les préparations pour les affections pulmonaires.

Une histoire de Courbet.

Une des choses qui ont le plus frappé, lors de la récente exposition des tableaux de Manet, c'est le rapport intime entre Manet et le chef de l'école réaliste, Courbet. Le temps, en leur prêtant sa patine, leur a donné une veritable parenté. On retrouve chez eux le même procédé et la même préoccupation. Ajoutons qu'ils avaient entrepris la même lutte et qu'ils y étaient aidés par un caractère à peu près identique

Je n'en veux pour preuve que les deux anecdotes qui suivent:

"Un jour, me racontait Manet, j'arrive à Saragosse. La nuit tombait. Je dîne et je lie connaissance avec des étudiants; l'un d'entre eux, qui s'occupait de peinture, me connaissait de nom. Nous faisons venir des consommations. Les verres de vin d'Espagne se succédaient avec une rapidité extraordinaire. Bientôt on aborde les questions artistiques, on converse et l'on discute. Je brandis le drapeau du réalisme, tandis que, pour me le faire tomber des mains, mes adversaires, qui étaient en majorité, emploient à chaque instant mon verre. Je ne sais plus combien de bouteilles y passèrent. Ce fut énorme, mais je ne tremblais pas et tenais toujours le drapeau ferme, alors que mes voisins roulaient peu à peu sous la table. Le lendemain, au petit jour, je me retrouvai sur la brèche, seul, mais victorieux. J'ai fait cette nuit là plus de prosélytes que je n'en ai faits dans ma vie entière.

Passons à Courbet.

"Un jour, racontait Courbet, j'arrive à Munich. Une ville assez bien. Des femmes avec de vrais tetons. Toutes grasses, toutes blondes, toutes blanches. Des brasseries partout, le tabac à bon marché. Malheureusement, beaucoup d'artistes.

"La première question qu'on me pose est celle ci:

"—Apportez vous des tableaux?

"Je réponds:

"—J'apporte une grande soif. Allons prendre une chope.

"Nous voilà dans une salle fumeuse, où un tas d'indigents faisaient leurs dévotions à sainte Canette.

"On me dit:

"—Vous voulez une chope; buvez. Nos vases ne ressemblent pas aux vôtres. Ce ne sont pas de petits dés de femmes, où l'on hume à peine une goutte de liquide. Notre bock vaut un tonneau.

"Je bois une chope, deux chopes, trois choses,—et, comme les autres se levaient pour sortir, je les retins.

"—Il n'est pas tard, leur dis je; nous avons encore le temps de boire une chope.

"—Oh! oh! s'écrient ils, nous voyons que vous prenez goût à notre bière. Qu'il en soit comme vous l'avez désiré. Avalons une chope.

"Je bois une chope, deux chopes, trois chopes. Mes bonshommes se mettent à parler peinture et me proposent de venir, avec eux, chez un fameux pointre dont j'ai oublié le nom. Je verrais chez lui des paysages étonnants, admirables.

"—Je ne veux pas voir des paysages étonnants, admirables, leur répondis je. J'en fais. J'aime mieux vider une chope.

—Oh! oh! glapirent mes Bavarois, vous voulez nous narguer; vous êtes sans doute bon buveur, mais vous vous grisserez.

"—Parions que je ne me grise pas.

"—Parions que vous roulez sous la table.

—Gretchen, des chopes!

"Nous buvons pendant une grande partie de la nuit De quart d'heure en quart d'heure, un Bavarois s'affaisait sur le parquet. On le transporta en face, sur le cours, où la municipalité, apprenant cette grande lutte, avait fait dresser à la hâte une ambulance. Après les peintres qui m'avaient amené à la taverne, ce fut le tour des amateurs. Cent cinquante étudiants en droit, deux cents étudiants en médecine, soixante-neuf étudiants en théologie, deux mille brasseurs, cinq cents marchands de porc salé, trois cents fabricants de choucroute, quatre vingt-deux vétérinaires, cinquante pasteurs, dix-huit mille rentiers demeurèrent sur le carreau. Je dois rendre hommage à la solide valeur des pasteurs et des étudiants en théologie. Ils firent preuve dans ce péril, d'une habileté et d'une science qui leur assurèrent une haute fortune dans les ordres.

"A une heure, je me levai. Je cherchai en vain dans la salle, sur la place, dans les rues, dans les maisons dans les catacombes, partout, quelqu'un qui fût capable de trinquer avec moi pour le coup de l'étrier. Personne. Les femmes s'étaient enfuies avec les enfants. Les hommes gisaient sur le champ de bataille. Je rentrai dans mon hôtel et—comme j'avais soif—je dégustai une des bouteilles de vin de Salins que j'avais eu la prudence de mettre dans ma malle, de peur qu'à Munich il n'y eût point de cabarets. Le lendemain matin, je fus réveillé par de grandes clameurs: c'était la foule rassemblée sous ma fenêtre, qui criait! "Vive Courbet! vive le sublime buveur!" Je passai mon pantalon. Je remerciai le peuple avec cette éloquence particulière que vous me connaissez. On me jeta des couronnes. On me bombarda de bouquets. Les amis de la veille, dégrisés mais ayant la pituite, me proposèrent de descendre pour me porter en triomphe. J'ai toujours été modeste. Je refusai. Lorsque je quittai Munich, il y avait quatre cent vingt-deux académies réalistes de fondées."

On affirme que c'est en apprenant cette histoire que Manet conçut l'idée du *Bon Bock*.

GEORGE DUVAL.

Un nouveau Guillaume Tell.

—On exhibait il y a quelque temps à New-York, un tireur émérite qui pouvait rendre des points à Guillaume Tell lui-même.

Son nom est le Dr Carver; il est regardé comme le meilleur tireur du monde Il fut enlevé encore enfant par les Indiens Dakotas, et il vécut au milieu d'eux pendant seize ans. A l'âge de neuf ans, il commença à tuer des oiseaux au vol avec une carabine et il devint par la suite tellement habile, qu'il était regardé par les Dakotas comme un être surhumain. Il manqua rarement un oiseau, même quand il tirait à cheval, et il tuait les buffles et les fauves, en posant sa carabine sur sa hanche, sans jamais ajuster avec les yeux, que le gibier fut au repos ou courant.

Après avoir quitté les Dakotas, il prit part à des parties de tir à San Francisco et ailleurs, et ses exploits retentirent sur toute la cote du Pacifique L'un de ces faits les plus extraordinaire qui eut lieu à Oskland (Californie), fut de briser, à dix pas, 2,000 boules de verre, à l'exception de sept. Une autre fois, il brisa successivement cinquante boules sur un cheval lancé à toute vitesse, sur lequel on n'avait jamais tiré un coup de fusil.

Il se glorifie surtout de ses coups de fantaisie. Il prétend qu'avec la carabine posée sur la hanche il est sûr d'atteindre toute objet fixé à une distance raisonnable. Une balle étant jetée en l'air à 20 ou 30 pieds, il se fait fort de tirer dessus et de recharger son fusil deux fois avant qu'elle ne retombe, et de la briser au troisième coup.

A 45 ou 50 pieds, il cassera autant de boules qu'on pourra en faire rester en l'air en les jetant aussi haut que possible, et il rechargera à chaque coup

Il casse une boule de verre jetée dans la direction de sa tête par un homme éloigné de trente mètres. Il brise des boulets jetés en l'air de chaque côté de lui; il jette deux boules en l'air, en brise une, recharge sa carabine, avant qu'elle arrive à terre.

A Logansport, il atteignit avec des balles de carabine 17 dollars jetés successivement sur un arbre. Il déclare qu'il a brisé des boules de verre étant sur un cheval et pendant que celui-ci sautait une haie de quatre pieds de hauteur. Le docteur Carver affirme qu'il peut tirer d'après le son aussi bien que d'après la vue. On lui a bandé les yeux et il a envoyé une balle dans une sonnette qui se trouvait derrière lui; il ne peut donner aucune explication sur son adresse, il déclare qu'elle lui est venue naturellement.

Attaqué par un chat sauvage.

—Un jour de la semaine dernière, M. Keeney, commis-voyageur pour une compagnie de machines à coudre de New-York, se rendait à Milford, Pennsylvanie, dans un traîneau attelé d'un cheval jeune et vigoureux. Il avait pris la route étroite, mal entretenue et peu fréquentée qui traverse les bois. En un endroit où elle fait un coude brusque, à 4 milles de Milford, un gros chat sauvage a bondi soudain sur le cheval qui, l'ayant senti ou vu venir, a fait un écart et détalé à toute vitesse. Le chat a manqué le cheval, et ses griffes se sont enfoncées dans la couverture que le voyageur avait sur ses genoux et dont une partie pendait en dehors du traîneau. M. Keeney a saisi son fouet dont le bout, heureusement pour lui, était plombé, et il en a asséné un coup de toutes ses forces sur la tête du chat sauvage, qui a été rejeté sur la neige. Mais il s'est relevé aussitôt, a rattrapé le traîneau et sauté sur son arrière, Le commis voyageur, debout et faisant face à son assaillant, le frappait à coups redoublés de son fouet plombé. Sa frayeur était que le cheval, dont il lui était impossible de s'occuper et qui continuait à courir à fond de train, ne renversât le traîneau. Dans ce cas, le chat affamé et rendu furieux par les coups auraient été en un clin-d'œil sur le visage de M. Keeney. Cette pensée le faisait suer à grosses gouttes, malgré le froid. Plusieurs fois le traîneau a penché et failli chavirer, mais il a toujour repris son équilibre. La lutte s'est prolongé sur un parcours de plus d'un quart de mille. Le voyageur ne cessait pas de frapper et sentait ses forces l'abandonner rapidement quand il a eu enfin la satisfaction de voir le chat lâcher prise et tomber inerte sur la neige. Aussitôt après sa victoire, une réaction s'est produite chez M. Keeney, et il s'est affaissé dans le traîneau, si faible qu'il n'a même pas essayé de ressaisir les rênes. Le cheval a franchi encore 3 milles sans ralentir son allure furieuse, puis il s'est arrêté de lui-même, épuisé de fatigue. Tout l'arrière du traîneau était déchiqueté, réduit à l'état de charpie, par les dents et les griffes du chat sauvage.

Les Inventions.

ENCRE.—L'encre n'a été inventée que longtemps après l'écriture. On a d'abord gravé avec un stylet sur la pierre et le bois, puis on s'est servi d'un pinceau trempé dans une liqueur composée de charbon, de gomme et de vin. Les souverains se servaient de la pourpre tirée des murex. Les Latins nommaient cette liqueur *encaustum* [d'où par corruption, *inçaus trum*, et l'italien *inchiostro*]. On s'est servi aussi, et l'on se sert encore pour le dessin d'une liqueur excrétoire fournie par certains mollusques les poulpes et les calmars: la *Sépia*. L'encre de chine a été attribuée à la même origine, mais elle contient en outre du noir de fumée et de la gélatine. Notre encre actuelle est faite avec une décoction de noix de galle et de bois de campêche, de sulfate de fer, de la gomme, à quoi l'on ajoute parfois du sulfate de cuivre, de l'indigo, du noir de fumée et du sucre. On attribue à Laurent, Coster, Hollandais, l'invention de l'encre d'imprimerie.

EPINGLES.—(*De spiculum*).—Leur origine remonte en France, au commencement du XVe siècle. Catherine Howard, cinquième femme de Henri VIII, les introduisit en Angleterre en 1542. On se servait avant cette époque de cordons, d'aiguillettes et de brochets d'ivoire ou d'épines. Les aiguilles étaient connues de toute antiquité en Chine, dans l'Inde et en Egypte. On s'était servi d'abord pour coudre, d'épines et d'arêtes de poisson, comme font encore les sauvages.

ECHOS DE PARTOUT.

—M. Miller, vétérinaire de la commission sanitaire du New Jersey, annonce qu'il y a parmi les chevaux de cet Etat beaucoup de cas d'une maladie nouvelle, qu'il a baptisé *azotwina*. Il a reçu un grand nombre de lettres de ses collègues lui demandant la nature et le mode de traitement de ce mal. qui consiste en une paralysie totale de l'arrière-train de l'animal. Dès qu'un cheval est atteint d'azotwina, il sue abondamment et se met à boiter des deux jambes de derrière, ne touchant le sol que du bord extrême des sabots, comme une danseuse qui fait des pointes. Si l'animal attaqué peut être mené immédiatement dans une écurie et suspendu par le corps, de façon a être isolée de tout contact avec le sol, il y a quelques chances de le guérir. A défaut d'un traitement immédiat, il devient la proie d'horribles souffrances dont on ne peut le délivrer qu'en le tuant. Depuis l'apparition de cette maladie à Camden, M. Miller a été obligé d'abattre plusieurs chevaux de prix. Un autre vétérinaire, M. Rogers, de Westville, attribue l'azotwina à l'excès de nourriture et pense qu'elle en est voie de venir épidémique, quoiqu'elle ne soit pas contagieuse. On s'occupe d'organiser un meeting de vétérinaires à Camden pour tâcher de découvrir quelque moyen d'enrayer le développement de la nouvelle affection chevaline.

—Un engourdissement indéfini! Un savant professeur, M. Grusselbach possède un petit serpent qui, rigide et glacé, devient en quelques minutes et à l'aide d'une aspertion stimulante, aussi vif et frétillant qu'au moment où il a été pris. Il suit de là que le docteur Grusselbach aurait trouvé le moyen d'engourdir le petit serpent et de le dégourdir à volonté.

Si le fait se réalise pour l'homme comme pour le serpent, l'on pourrait conserver les vivants comme autrefois les Égyptiens conservaient les momies.

Le procédé n'est autre qu'un abaissement graduel de la température jusqu'au point de conduire par le froid les individus à une torpeur complète sans léser ni altérer les tissus. Dans cet état, il n'y a ni vie ni mort, il y a engourdissement. M. Grusselbach a soumis cette expérience au gouvernement suédois et a proposé de la faire subir à un con damné à mort. L'habile chimiste l'engourdirait comme un serpent, le laisserait un an ou deux dans un état de mort apparente et le résusciterait a l'aide de son aspersion stimulante.

—Oscar Wilde, le chevelu, peu satisfait de la presse de ce pays, a écrit l'autre jour dans les feuilles britanniques que jamais il n'oublierait les journaux américains.—Ces derniers sont plus miséricordieux...il y a longtemps qu'ils ont oublié Oscar Wilde. Ils savent d'ailleurs qu'idiot de naissance, il n'a jamais été responsable de ses actions. Les jurys des Etats-Unis l'acquitteraient certainement de tous crimes, si ses avocats plaidaient l'insanité.